



HAL
open science

Les bergeries romaines de la Crau d'Arles : les origines de la transhumance en Provence

Otello Badan, Jean-Pierre Brun, Gaétan Congés

► **To cite this version:**

Otello Badan, Jean-Pierre Brun, Gaétan Congés. Les bergeries romaines de la Crau d'Arles : les origines de la transhumance en Provence. *Gallia - Archéologie de la France antique*, 1995, 52, pp.263-310. 10.3406/galia.1995.3152 . hal-01900769

HAL Id: hal-01900769

<https://hal.science/hal-01900769v1>

Submitted on 16 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

LES BERGERIES ROMAINES DE LA CRAU D'ARLES

Les origines de la transhumance en Provence

Otello Badan *

Jean-Pierre Brun **

Gaetan Congès ***

Mots clés. *Architecture rurale, économie, Empire romain, élevage ovin, transhumance, vie des bergers, numismatique, Narbonnaise, colonie d'Arles.*

Key words. *Rural architecture, economy, Roman Empire, sheep breeding, transhumance, shepherd daily life, coins, Gallia Narbonensis, Arles.*

Résumé. *La découverte de plusieurs dizaines de bergeries d'époque romaine dans la plaine steppique de la Crau (territoire de la cité d'Arles) permet d'aborder, pour la première fois, l'étude de l'élevage antique des ovins à partir des structures matérielles. La répartition des divers aménagements (bergeries, cabanes, puits, fours, réunis en groupes plus ou moins denses) et la chronologie de l'occupation suggèrent une organisation de ce territoire et une exploitation systématique de la plaine, depuis la création de la colonie d'Arles, jusqu'à la fin du IV^e s. et le début du V^e s. La variété des trouvailles donne un aperçu de la vie quotidienne des bergers et l'importance de cet élevage, dans une plaine inhospitalière l'été, pose le problème de la transhumance.*

Abstract. *The discovery of several dozen sheep-folds from the roman period in the plains of the Crau, under the jurisdiction of the city of Arles, lets in the possibility for the first time of undertaking the study of roman sheep-farming on the basis of structural remains. The distribution of various structures (sheep-folds, sheds, wells, and ovens assembled into more or less dense groups) and the chronology of occupation suggest an organization of the territory and a systematic utilization in the plains since the foundation of the colony of Arles, until the 4/5th century A.D. The wide variety of discoveries offers an impression of the daily life of shepherds and of the importance of sheep breeding in an inhospitable plain, during summertime, which makes transhumance necessary.*

L'ARCHÉOLOGIE DE L'ÉLEVAGE

Les découvertes faites en prospection par l'un d'entre nous (O.B.) dans la plaine de la Crau ont conduit à enga-

ger un programme de recherche sur l'occupation ancienne de cette steppe caillouteuse située entre Arles et Fos-sur-Mer. Parallèlement à la poursuite des prospections, des fouilles ont été entreprises en 1992-1993 sur l'un des sites découverts. Sans attendre l'achèvement d'une recherche dont la durée risque d'être en proportion de l'immensité de la zone concernée (55 000 ha) et de la multiplicité des problématiques envisageables, nous avons jugé utile de présenter un premier bilan concernant l'élevage à l'époque antique : description des gisements, inven-

* Réserve naturelle de Camargue, la Capellière, Arles.

** CNRS/UMR Centre Camille-Jullian et Études d'antiquités africaines, Aix-en-Provence.

*** Service régional de l'archéologie de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Aix-en-Provence.

taire du mobilier archéologique, présentation de certaines implications économiques et historiques.

D'une manière générale, l'élevage dans les sociétés anciennes est mal connu car, malgré l'existence de sources écrites, les vestiges matériels sont rares, souvent fragiles, mal observés et d'interprétation malaisée. La recherche archéologique s'est intéressée surtout à l'origine de l'élevage, comme à celle de l'agriculture : leur apparition (vers 6000 avant J.-C. en Europe de l'Ouest) marque un tournant majeur de l'histoire de l'humanité. Pour le Néolithique, dont il constitue un des éléments de la définition, l'élevage est identifiable par la présence d'ossements d'animaux domestiqués et par la découverte d'objets signalant des activités dérivées (fusaïoles, faiselles). La prospection aérienne permet de reconnaître des enclos destinés à parquer le bétail et, depuis peu, les analyses chimiques des sédiments conduisent à interpréter les grottes occupées à cette époque (et sans doute plus tard) comme de véritables bergeries et non plus seulement des habitats.

Découvertes archéologiques et techniques d'analyses restent du même ordre pour les époques postérieures (Âges du Bronze et du Fer), cependant que, dans les régions où se développent des civilisations connaissant l'écriture, la documentation textuelle ou iconographique vient compléter les données du terrain. Mais l'implication de l'élevage – activité nourricière et exploitation planifiée du règne animal – dans les cycles mythologiques, et l'expression fréquente d'une vision poétique du pasteur chez les anciens ont rendu méfiants les historiens, ces témoignages risquant souvent d'être déformés par le prisme des légendes ou de ce que nous appelons des *topoi*.

Nous possédons toutefois pour l'Italie des données moins « bucoliques » puisqu'il s'agit de sources « agronomiques » (traités des « agronomes » romains), historiques (législations rapportées par divers historiens antiques) et épigraphiques¹ attestant l'existence d'un élevage important et d'une transhumance entre les côtes méridionales de la péninsule et les montagnes de l'Appenin.

Pour la Gaule, en faisant le bilan du pastoralisme (ce qui ne recouvre certes pas complètement l'élevage), Chr. Goudineau (1988) souligne l'ampleur de nos lacunes et remarque que le discours des historiens en ce domaine relève souvent de la méthode régressive. On présuppose que, en un domaine qui paraît immuable, la situation antique doit ressembler à celle des périodes postérieures

mieux documentées². L'article d'Albert Grenier paru en 1905 illustre parfaitement cette démarche. D'autres auteurs sont allés jusqu'à présenter, sans preuve, le pastoralisme comme facteur décisif de l'évolution de certaines civilisations, notamment protohistoriques (migrations de peuples, opposition des peuples pasteurs et cultivateurs)³.

En réalité, les données concrètes concernant la Gaule romaine, se rapportent essentiellement à la consommation de viande, étudiée à partir des restes osseux, ce qui ne rend que partiellement compte de l'importance économique des divers types d'élevage (en laissant à l'écart par exemple le rôle de la force de traction des bovidés et équidés, la production de laine et de fromages des ovidés, les salaisons des porcs)⁴.

Nous rapprochant de notre objet d'étude, nous devons retenir enfin que les deux seuls textes antiques qui, pour toute la Gaule, évoquent expressément une région d'élevage, traitent de la Crau. Strabon d'abord, pour qui la Crau « est recouverte de pierres grosses comme le poing sous lesquelles pousse un chiendent⁵ qui fournit une abondante pâture au bétail » (4, 1, 6) ; Plin l'Ancien ensuite qui écrit que « les plaines de pierres, dans la province Narbonnaise, sont aujourd'hui remplies de thym ; c'est presque leur seul revenu, des milliers de moutons y venant de régions lointaines paître ce thym » (N.H. 21, 57). On peut considérer qu'il s'agit de témoignages presque contemporains et concordants, venant d'un géographe et d'un naturaliste, soucieux de donner une description objective. Bien que l'un et l'autre soient souvent accusés de naïveté ou de mauvaise information, nous verrons que les vestiges archéologiques, par leur densité, semblent justifier ces mentions et confirmer l'importance de l'élevage en Crau dans l'Antiquité.

2. Pour Camille Jullian, l'existence de la transhumance dans l'Antiquité est implicite (Jullian, 1993 rééd., t. 2, p. 71). Selon André Piganiol « le rythme de la transhumance réglait-il dès ce temps l'exploitation des moutons ? Il ne me semble pas que le manque inévitable de textes contemporains permette d'en douter » (Piganiol, 1962, p. 27). « Ainsi l'économie de la Crau, fondée sur l'élevage du troupeau et la transhumance, n'a-t-elle pas changé depuis l'époque romaine » (Benoit, 1964, p. 168).

3. Sur cette problématique voir Goudineau, 1988.

4. Sur ces questions voir la mise au point de Ferdière, 1988, p. 133-162.

5. Il semble que le terme d'*agrostis* employé par Strabon et celui de chiendent employé par son traducteur désignent une famille d'herbes de prairie, et non une espèce précise (André, 1985). Dans la Crau actuelle, et en dehors du thym, la plante la plus prisée des ovins est une herbe dure et courte, à racine traçante, dénommée brachypode rameux, *Brachypodium ramosum*.

1. Inscriptions de *Saepinum* et *Tifernum-Buca* : Grenier, 1905, p. 310-311.



Fig. 1. La Crau. En vignette : localisation dans le sud de la France ; carte principale : localisation des vestiges.

Commune d'Arles

1. l'Oule
2. Nègreiron-Nègrès
3. les Généraux
4. Cabane Rouge
5. le Coucou

Commune de Saint-Martin-de-Crau

6. Archimbaud
7. Baussenq
8. Vergières
9. Grosse du Couchant
10. Petit Abondoux
11. Terme Blanc
12. la Figuière
13. Nouveau Carton

Commune de Fos-sur-Mer

14. Ventillon

Commune d'Istres

15. Calissanne
16. Mas Blanc
17. Magnan
18. Peyre-Estève

LE MILIEU NATUREL DE LA CRAU

Située dans le département des Bouches-du-Rhône, entre le Rhône à l'ouest, les Alpilles au nord, l'étang de Berre à l'est et le golfe de Fos-sur-Mer au sud, la Crau est l'ancien cône de déjection de la Durance, avant que celle-ci ne rejoigne le Rhône vers 12000 avant J.-C. Elle s'est formée pendant la fin de l'ère tertiaire et durant toute l'ère quaternaire par une accumulation de galets arrachés aux Alpes et conduits vers la mer par le fleuve à travers le pertuis de Lamanon. Cette accumulation est composée de deux couches principales : en surface des galets provenant de la fragmentation de roches magmatiques ou métamorphiques (principalement des quartzites) ou encore de grès très durs ; et en dessous une couche de poudingue très compact, composé de galets calcaires encroûlés dans un véritable ciment naturel. Souvent très

épaisse, et perméable, cette double nappe de sédiments repose sur des argiles qui retiennent une importante nappe phréatique, accessible seulement dans quelques points bas où stagnent des étangs ou des marais. La plaine est en fait un grand plan incliné, affecté de quelques faibles ondulations, et dont les altitudes vont de 90 m au nord-est à 3 m au sud. En raison de la position de cette région dans l'axe de la vallée du Rhône, qui convoie le mistral desséchant, et de l'absence de relief, les pluies y sont rares : une moyenne annuelle de précipitations de 560 mm à Istres. Plus de la moitié de la zone connaît parfois quatre mois de sécheresse complète en été ; les pires années voient seulement tomber entre 300 et 400 mm de pluie, l'équivalent des zones de savanes africaines. Pluies rares, sol perméable, vents violents : la Crau est une véritable steppe, pratiquement sans arbre, avec une faune et une flore particulières.

DESCRIPTION ET INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES (fig. 1)

LES CONDITIONS DE LA PROSPECTION

L'évolution de la Crau à l'époque moderne a provoqué la disparition d'une grande partie de la steppe naturelle. L'irrigation de la zone nord a été permise par le canal de Craponne au XVI^e s., complété par la construction au XX^e du canal des Alpilles : depuis cinq siècles les eaux boueuses de la Durance ont apporté ainsi une épaisse couche de limon, très riche pour l'agriculture mais qui décourage toute prospection de surface. Les moyens techniques du XX^e s. ont entraîné la mise en culture de nouvelles zones au centre et même au sud de la Crau, pour l'arboriculture fruitière, avec arrosage par pompage dans la nappe phréatique. De nombreux sites archéologiques ont dû être détruits lors des défoncements et la prospection ne permet d'en retrouver que l'emplacement et le matériel épars.

Les sites archéologiques de la Crau sèche sont en effet extrêmement fragiles, puisque le milieu physique est tel qu'il n'y a, en conditions normales, ni érosion ni alluvionnement, et que le niveau du sol est resté, *grosso modo*, le même que celui de l'Antiquité. Tous les sites dont il va être question ont été repérés par prospection au sol, grâce à l'affleurement des murs. Leur présence atteste que le secteur considéré n'a pas été labouré depuis l'Antiquité, et sans doute jamais. La carte des sites repérés correspond donc aux zones où le *coussou* (terre de pâture naturelle de la Crau) a survécu, à l'exception des bordures d'étang ou de marais, aux sols plus épais, actuellement cultivés, et où quelques sites sont connus par du mobilier remué par les labours.

INVENTAIRE

Les sites décrits ici ont été découverts par prospection au sol, où fut presque chaque fois vérifiée la concomitance d'un certain type de structures bâties en galets et de matériel antique (tessons de céramique, monnaies, objets divers). Les murs, repérables par leur affleurement au niveau du sol actuel, sont larges en moyenne de 0,50 m, et présentent un double parement de galets, le plus souvent placés en boutisse, sans mortier de chaux, et toujours associés, de part et d'autre, à une concentration de petits galets (1 à 5 cm). Le plan de ces structures est lisible au sol dans ses grandes lignes, mais pratiquement invisible

d'avion. Les fouilles de quatre d'entre elles ont apporté des détails sur l'organisation des bâtiments et ont confirmé leur datation (Négreiron-Négrès 6, 7, 8 et 11).

La majorité des constructions correspond à de grands bâtiments (mesurant entre 40 et 65 m de longueur et 8 à 10 m de largeur). Leur grand axe est dirigé vers le nord-nord-ouest, direction du mistral, auquel ils opposent une extrémité pointue, véritable étrave de navire fendant le flot du vent. Au sud-sud-est, l'étroite façade est percée d'une porte large d'environ 2 m, toujours située à l'ouest. Une subdivision peut exister à l'intérieur, dans la partie sud, et, à l'extérieur, est parfois rajouté un petit bâtiment plaqué contre la façade. Presque toujours, à 20 ou 30 m au sud, ont été repérées de légères éminences formées de terre et de pierres livrant un matériel archéologique relativement abondant. Pour simplifier la description des sites, on admettra par avance que ces bâtiments correspondent à des bergeries, ce que nous démontrons *infra* p. 290-292.

D'autres bâtiments existent, beaucoup plus rares : petites constructions (10 m de long au maximum) à extrémité pointue, ou rectangulaires, et aussi édicules circulaires (diamètre : 3 m environ) entourés de fragments de tuiles qui pourraient être interprétés comme des fours à pain. Ont aussi été repérées des dépressions ourlées d'un bourrelet de déblais dans lequel sont trouvés des fragments de poudingue ; alentour ont été recueillis des tessons de céramique, principalement d'amphores. Aucune de ces dépressions n'a encore été fouillée, mais les caractéristiques (forme circulaire, percement du poudingue et végétation hydrophile au centre) évoquent des puits. Des dépressions plus vastes devaient servir d'abreuvoir au bétail ; creusées dans la première couche de galets jusqu'au poudingue, on les appelle localement « aiguiés ».

Outre ces structures clairement rattachables à l'Antiquité, on rencontre aussi des vestiges de bâtiments de petite taille, généralement rectangulaires. Certains ne livrent aucun mobilier archéologique, d'autres, parfois situés à l'emplacement de sites antiques, sont datables de la fin du Moyen Âge et de la période moderne.

Enfin, de nombreuses structures, plus ou moins arasées, ne sont pas assimilables à des habitations ou des bergeries : ce sont des enclos ou de simples murs rectilignes ou en forme d'épi destinés à abriter du vent bêtes et gens. Aucun matériel ne permet de dater ces aménagements.

Dans le cœur de la Crau, les sites antiques sont généralement formés de l'agglomération de plusieurs grands



Fig. 2. Groupe de Négreiron-Négrès : plan d'ensemble ; les structures antiques (numérotées) et quelques structures non datées.

bâtimens et comportent souvent une dépression et une petite construction circulaire. Les vestiges vont être énumérés selon un ordre géographique, commune par commune et groupe par groupe. Ils s'étendent sur les territoires d'Arles, Saint-Martin-de-Crau, Fos-sur-Mer et Istres.

Sauf mention contraire, les constructions numérotées sont de grands bâtiments à extrémité pointue tournée vers le nord-nord-ouest. Le mobilier céramique est identifié mais non décrit car il s'agit d'objets hors stratigraphie qui nous renseignent seulement sur la période d'occupation des sites. Le numéraire et le matériel métallique sont présentés en détail car ils ont un intérêt intrinsèque

quant à la précision chronologique, la circulation monétaire ou la vie des occupants des bâtiments.

COMMUNE D'ARLES

Les sites repérés sur la commune d'Arles se trouvent tous au contact de la zone de coussou et de la zone boisée qui longe les marais du Vigueirat.

Groupe de l'Oule

Ensemble comportant deux bergeries à extrémité pointue et un petit bâtiment rectangulaire (l'Oule 2).

L'Oule 1

Monnaie

PB de Marseille (Brenot, Sias, 1981, groupe IV; série 8);
1,42 g.

A/ Tête d'Apollon laurée à d.

R/ Taureau cornupète [MA] ΣΣ[A]/A

L'Oule 2

Monnaie

AE 4 de Gratien frappé en 378-383 à Arles (LRBC 552);
1,37 g.A/ Buste cuirassé drapé diadémé à d. DN GRATIA-[NVS
P F AVG]

R/ Couronne entourant VOT/ XV/ MULT/ XX/ TCON

Plomb : lingot cylindrique ou poids? (19,96 g), marqué
de trois points sur chaque face. Les trois points mar-
quent théoriquement le quadrans qui vaut 81,86 g.**L'Oule 3 (Icard)**

Plomb : réparation de vase.

Groupe de Nègreiron-Nègrès

Il s'agit d'un groupe rassemblant, en bordure du secteur boisé qui borde la Crau à l'ouest, douze grandes bergeries, une petite à extrémité pointue, deux petites constructions rectangulaires, une structure circulaire (four?) et un puits, disséminés sur plus de 1 km de long, sans qu'une césure nette puisse permettre de le subdiviser. On note cependant une plus grande concentration au centre où se trouvent le four et le puits. C'est dans cette zone, dont les structures sont reportées sur le plan (fig. 2), que nous avons entrepris les fouilles qui nous ont permis de dégager les bâtiments 6, 7, 8 et 11 (fig. 4 et tabl. 1).

Nègreiron-Nègrès 1

Bronze : clochette (*tintinnabulum*) (fig. 3, n°1) Les clochettes avaient divers usages, elles étaient suspendues notamment au cou des chiens (Boucher, Perdu, Feugère, 1980, n°400 sq.; Feugère, 1981, p. 149, n°50-51).

Sigillée sud-gauloise : deux bols Drag. 37 à décor de panneaux.

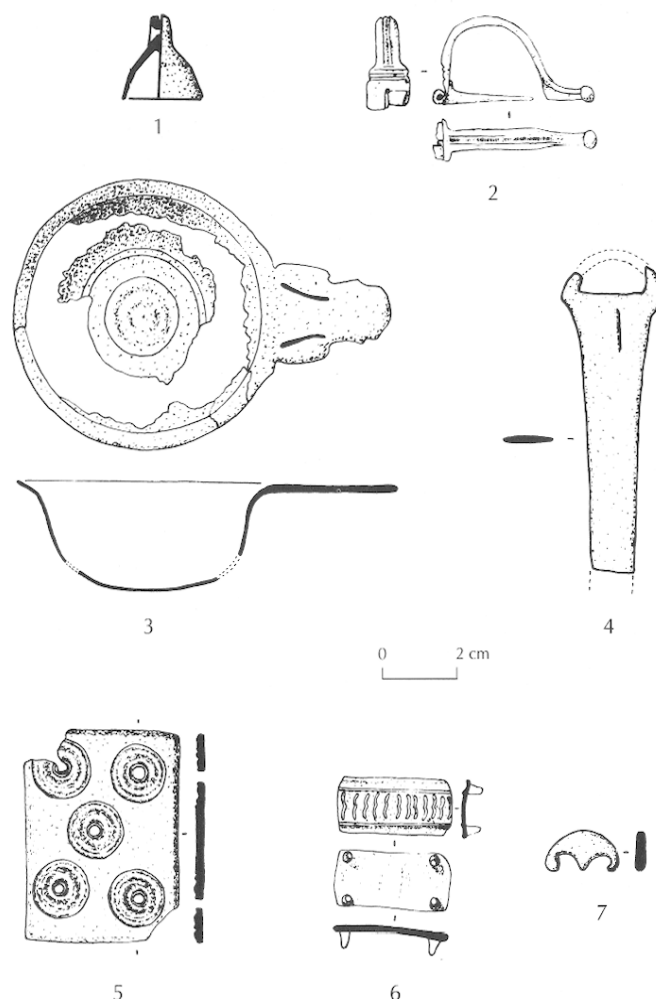


Fig. 3. Mobilier métallique de Nègreiron-Nègrès 1, 4 et 5.

Nègreiron-Nègrès 2

Monnaies

Sesterce d'Hadrien frappé en 134-138 à Rome (RIC 782;
BMC 1552); 23,4 g.

A/ Tête nue à d. [HAD] RIANVS AVG COS III PP.

R/ Empereur tenant une lance et un *parazonium*, foulant
un crocodile/ S C.As de Faustina I frappé en 141-161 à Rome (RIC 1171;
BMC 1565); 11,34 g.

A/ Buste drapé à d. DIVA FAVSTINA.

R/ Cérès tenant épis et torche AVGVSTA / S C.

Sigillée sud-gauloise : Drag. 37; Drag. 33; Drag. 35.

Culinaire africaine : Hayes 196 (?).

Amphore gauloise : fragments.

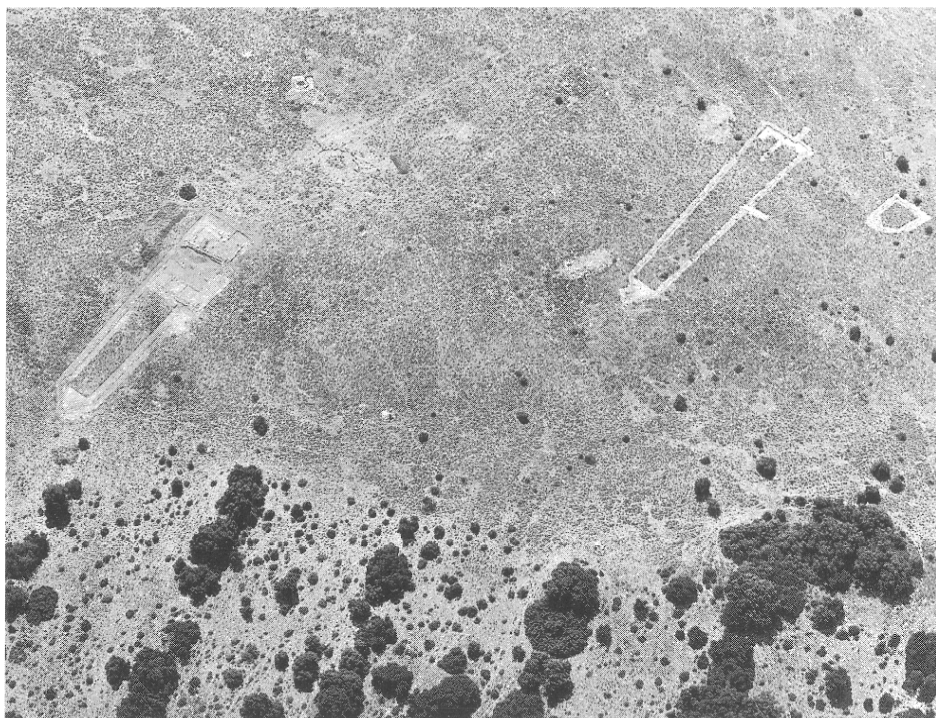


Fig. 4. Vue aérienne du secteur fouillé.

Négreiron-Négrès 3

Monnaies

Denier de Trajan frappé en 98-99 à Rome (*RIC* 21 ; *BMC* 10) ; 2,5 g.

A/ Tête laurée à d. IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM.

R/ Victoire assise tenant patère et palme PM TR P COS II PP.

As de Trajan frappé en 103-111 à Rome (*RIC* 503 ; *BMC* 931) ; 10,7 g.

A/ Tête laurée à d. [IMP CAES NERVAE] TRAIANO AVG GER DAC PM TRP COS V PP.

R/ Pax tenant branche et *cornucopia* SPQR OPTIMO PRINCIPI.

As d'Hadrien frappé en 119 à Rome (*RIC* 574 ; *BMC* 1172) ; 10,7 g.

A/ Tête laurée à d. [IMP CAESAR TRAI] ANVS HAD[RIANVS AVG]

R/ Genius tenant sceptre et *cornucopia* PONT M[AX] TR [POT] COS III/ SC.

Cette bergerie a livré en outre un trésor de 433 *antoniniani* frappés entre 260 et 274 ⁶.

6. Ce trésor qui sera étudié dans un article séparé comprend quatre-vingt-treize monnaies de Gallien, treize de Salonine, deux cent quatre-vingt-neuf de Claude II et Claude II Divus, une de Postumus, trois de

Sigillée sud-gauloise : Drag. 37.

Négreiron-Négrès 4

Bergerie à extrémité rectangulaire.

Monnaies

As oncial de la République frappé avant 91 avant J.-C. à Rome (Crawford, 1974, p. 77-78) ; 23,34 g.

A/ Tête de Janus.

R/ Proue à d. ROMA.

PB de Marseille frappé vers la fin du I^{er} s. avant J.-C. (Brenot, Sias, 1981, groupe V, n°50) ; 1,63 g.

A/ Tête de Minerve casquée à d.

R/ Galère.

As de Tibère frappé en 22-30 à Rome (*RIC* 81 ; *BMC* 146) ; 8,14 g.

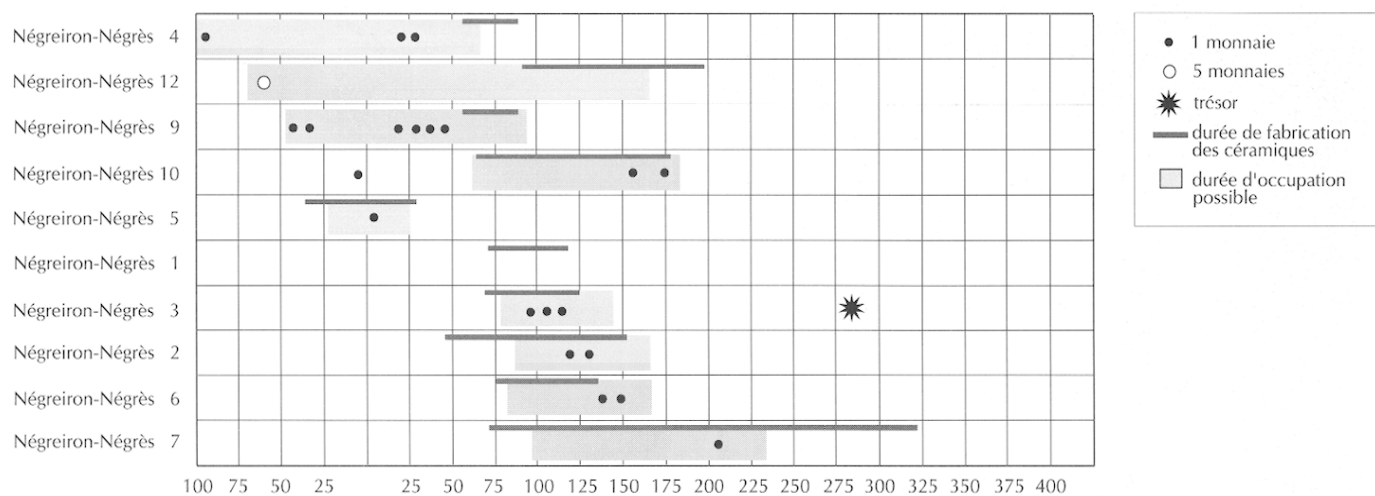
A/ Tête radiée à g. DIVVS AVGVSTVS PATER.

R/ Autel S C/ PROVIDENT.

Sesterce de Caligula frappé en 37-38 à Rome (*RIC* 32 ; *BMC* 33) ; 25,11 g.

A/ Tête laurée à g. C CAESAR AVG GERMANICVS PONT M TR POT.

Quintillus, quatre de Victorinus, trois de Tetricus, trois de Tetricus II, deux d'Aurélien et vingt-deux monnaies illisibles.

Tabl. 1. Chronologie de l'occupation du groupe de Négreiron-Négrès.

R/ Caligula s'adressant à la troupe ADI.OCVT / COH.

Bronze : fragment de miroir; fibule du type d'Aucissa (fig. 3, n°2) ⁷; petite patère (fig. 3, n°3); manche de patère (fig. 3, n°4); clou.

Plomb : rivet.

Sigillée sud-gauloise : Drag 18/ 31 et 33 (?).

Négreiron-Négrès 5

Monnaie

As d'Auguste frappé en 10-14 à Nîmes (RIC 59); 12,12 g.

A/ Têtes opposées d'Auguste et Agrippa IMP/DIVI F/ P P.

R/ Crocodile attaché à un palmier COL/NEM.

Bronze : plaque décorée de cercles ajourés (fig. 3, n°5); applique argentée décorée (fig. 3, n°6); pied de vase (Feugère, 1981, p. 150, n°68; Tendille, 1981, p. 61-81) (fig. 3, n°7); clou.

Sigillée italique : fond de grand plat; gobelet *Conspetus* 25 (Ettlinger *et alii*, 1990).

Amphore italique Dressel 1 : épaule.

Amphore espagnole Dressel 7-11.

Amphore de Tarraconaise : fragment.

Dolium : fragments peignés.

Bassine (?) : fragments peignés et décorés d'impressions au peigne.

7. Feugère, 1985 : variante du type 22b2 (pas de cannelures externes, hachures au lieu des perlettes).

Négreiron-Négrès 6

Description des structures fouillées

Construction très allongée de 46,30 m de long, dont la largeur de 9,55 m à la façade sud, se rétrécit régulièrement jusqu'à 42,20 m de la façade, point où elle atteint 6,95 m, et où commence la pointe (fig. 5). Sa superficie hors pointe couvre 280 m². Sur la façade, dans l'angle sud-ouest, s'ouvre une porte large de 2,28 m (fig. 6). À 16,48 m de cet angle existe, sur le long côté ouest, une seconde ouverture large de 1,10 m. Son piédroit septentrional est souligné par un alignement de gros galets, qui se prolonge jusqu'au milieu de la construction. À l'extérieur, cet alignement se poursuit sur environ 4 m et semble terminé par un trou de piquet.

Les murs n'ont conservé qu'un seul rang de galets. La seule partie de la construction où un sol a été repéré, à 10 cm en-dessous de l'arase des murs, est le triangle sommital, à la base duquel quelques gros galets marquent une limite avec le reste de l'espace intérieur, selon une ligne reliant les deux inflexions des façades latérales (fig. 6). Au milieu de cet alignement se trouve un trou servant de fondation à un poteau supportant la toiture. On a pu nettement voir, reposant sur le sol, une couche formant talus contre le mur et composée de terre et de petits galets; elle provient certainement de l'effondrement du mur.

Contre la face interne du mur de façade, un trou de poteau entouré de gros galets de calage est situé exactement en son milieu, à 4,75 m des angles. D'un diamètre de 25 cm environ, irrégulier, il avait une profondeur de 30 cm. Une série de sondages situés dans l'axe du bâti-

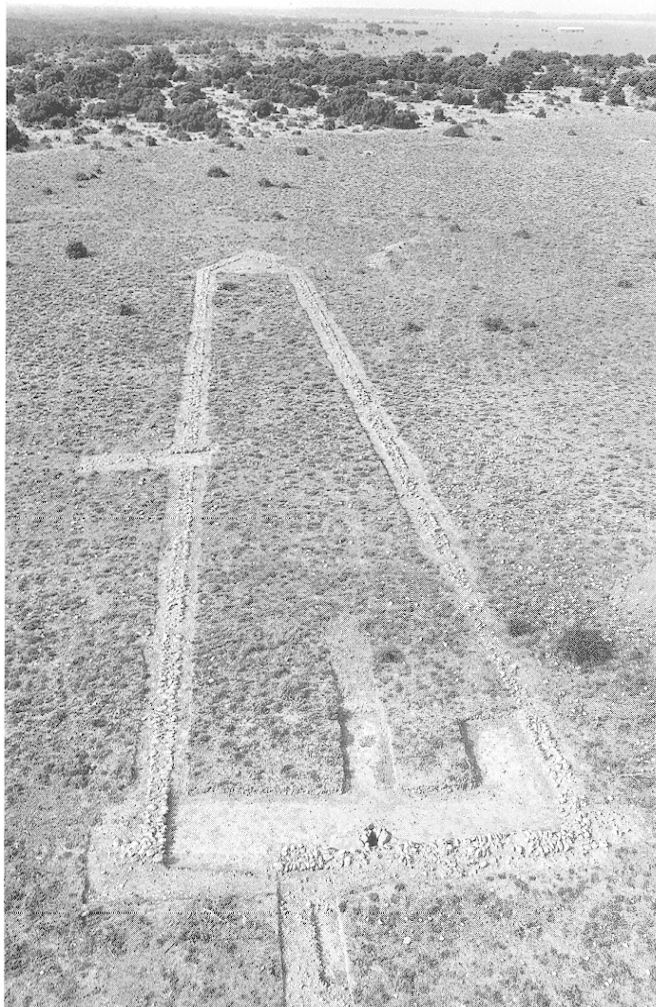
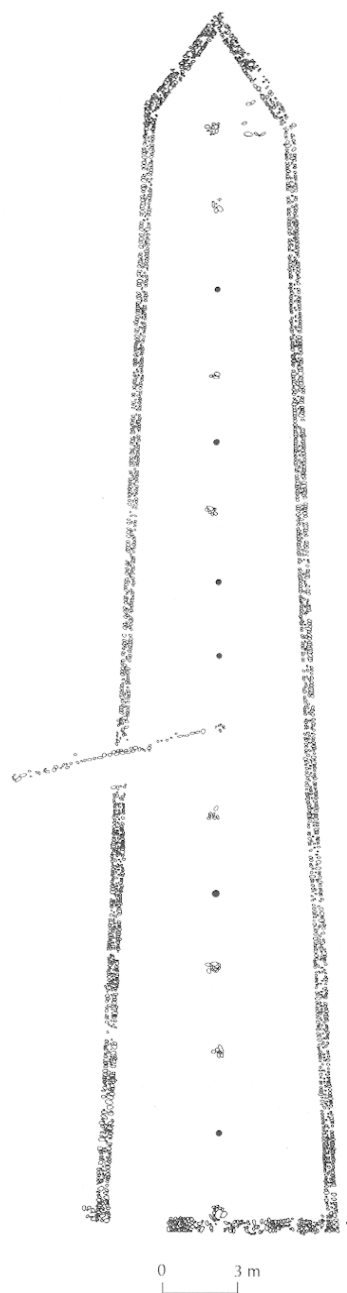


Fig. 5. Vue d'ensemble de Négreiron-Négrès 6.

Fig. 6. Plan de Négreiron-Négrès 6 (les points noirs représentent les trous de poteau hypothétiques).



ment a permis de découvrir des trous de calage espacés de 3,50 m environ. La section des poteaux, nettement moindre que celle du poteau de façade, était généralement rectangulaire.

Un épaississement externe du mur, formé de quelques galets, a été constaté à l'angle sud-ouest, et un autre, beaucoup moins net, à l'angle sud-est. Un autre épaississement, près de la pointe mais ne l'enserrant pas, et limité au côté est du triangle terminal, semble représenter un véritable contrefort.

Le matériel archéologique trouvé dans cette construc-

tion est globalement attribuable à la fin du I^{er} s. et à la première moitié du II^e s. de notre ère.

*Mobilier trouvé en prospection*⁸

Monnaies

As de Faustina I frappé en 141-161 à Rome (*RIC* 1180; *BMC* 1583); 8,76 g.

8. Le matériel ramassé en prospection et décrit ici provient de l'ensemble du site actuellement en cours d'exploration et concerne donc les structures Négreiron-Négrès 6, 7 et 11.

- A/ Tête à droite [DIVA FAVSTINA].
 R/ Vesta tenant patère et *palladium* [AVGVSTA] / S C.
 As d'Antonin frappé en 145-161 à Rome (*RIC* 826; *BMC* 1760); 8,65 g.
 A/ Tête laurée barbue à d. AN[TONINVS PIVS PP AVG TR P COS IIII].
 R/ Minerve tenant un javelot et un bouclier S C.
 Double tournois de Louis XIII frappé en 1645.
 A/ Tête à g. LOVIS [XIII R DE FRA] N ET N.
 R/ Trois fleurs de lys DOUBLE TOURNOIS 1645.

Bronze : clochette (fig. 7, n°1) (Boucher, Perdu, Feugère, 1980, n°412); manche de patère (fig. 7, n°2); applique circulaire (diamètre : 3,3 cm); clavette; clou.
 Plomb : petit lingot.
 Pierre : fragment de meule en basalte.

Mobilier trouvé en fouille

- Sigillée sud-gauloise : fragments de bols Drag. 27 et 33.
 Paroi fine : fragment d'un gobelet Mayet XXXVIIB à décor mamillaire.
 Commune grise de Vaison : fragments d'une cruche Goudineau 1.
 Commune à pâte claire : fragments.
 Commune à pâte grise : fragments d'une cruche.
 Céramique modelée : fragments.
 Amphores gauloises et espagnoles : fragments.

Négreiron-Négrès 7

Malgré quelques importantes lacunes dans les murs antiques en raison de la récupération des pierres lors d'une réoccupation du site à l'époque moderne, le plan de cette bergerie est aisément lisible après fouille : longueur de 45,50 m (de la façade à la pointe) et largeur se réduisant de 9,50 m en façade à 7,25 m au point d'inflexion des longs côtés, situé à 41,40 m du nu extérieur du mur de façade, légèrement en retrait par rapport à l'extrémité des murs latéraux (fig. 8 et 9). La superficie totale s'élève donc à 262 m². À l'intérieur, contre le mur de façade et au milieu de celui-ci, un trou de poteau comparable à celui de la structure 6 avait un calage soigneusement agencé, constitué de gros galets. Six autres trous de poteau sont alignés dans l'axe du bâtiment, creusés dans le substrat et entourés de galets de calage. Irrégulièrement disposés entre 3 et 5 m, ils présentent des sections rectangulaires ou circulaires de l'ordre de 0,25 m dans leur plus grande dimension. La porte, ouverte à 1 m

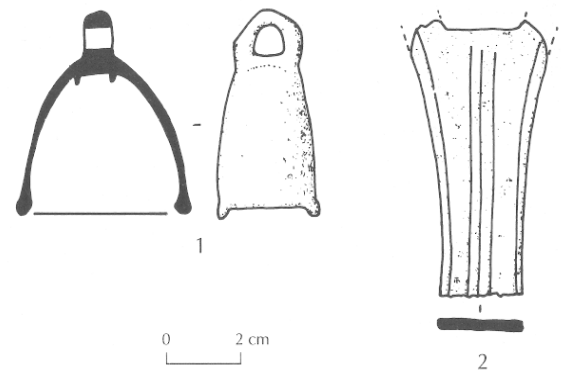


Fig. 7. Mobilier métallique de Négreiron-Négrès 6.

de l'angle sud-ouest, mesurait 1,80 m de large. Une séparation intérieure existait à 9,25 m de la façade, avec une porte située dans l'axe de la porte principale. À l'intérieur de cet espace, de nombreux clous en fer semblent former un amas disposé obliquement par rapport à l'axe du bâtiment.

Dans la partie sud de la bergerie, on distingue une réfection de la façade et des murs latéraux. Des alignements de galets, débordant du parement des murs sud (face externe), est (face interne) et ouest (face externe) sont les traces d'un premier état du bâtiment. Les murs les mieux conservés marquent l'état final du bâtiment et le léger décalage dans l'alignement des deux parties du mur occidental, de part et d'autre du hiatus qui l'affecte serait également attribuable à cette réfection (fig. 10 et 11).

À une vingtaine de mètres au sud de la bergerie 7, un emplacement riche en tessons de poterie et remarquable par une accumulation de galets a été partiellement exploré (US 801) : aucune trace de construction, que ce soit en galets ou en bois, n'a pu y être repérée.

La datation de la construction du bâtiment est difficile à cerner étant donnée la rareté du matériel trouvé dans le remblai de fondation (état 1A). De même la réfection de la partie antérieure (état 1B) n'est datée que par le mobilier trouvé sur le sol et qui est attribuable au II^e s. L'abandon est postérieur à 209 et probablement au milieu du III^e s (état 1C). Le mobilier rejeté aux abords du bâtiment confirme une occupation entre la fin du I^{er} s. et le milieu du III^e.

Au-dessus des ruines antiques, dans la partie méridionale et débordant légèrement des murs latéraux, ont été retrouvés les vestiges d'une installation d'époque moder-

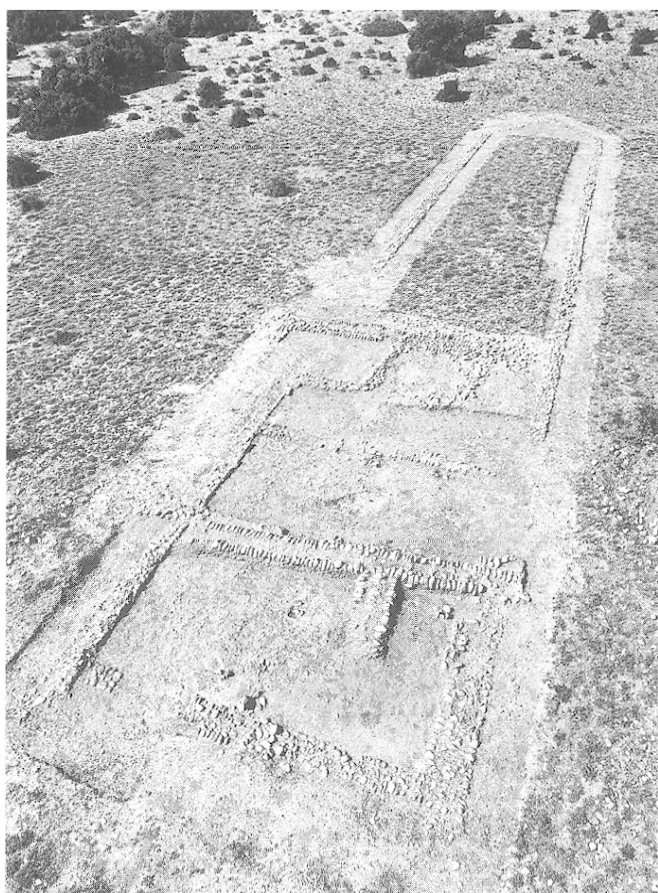


Fig. 8. *Vue d'ensemble de Négreiron-Négrès 7, prise du sud.*

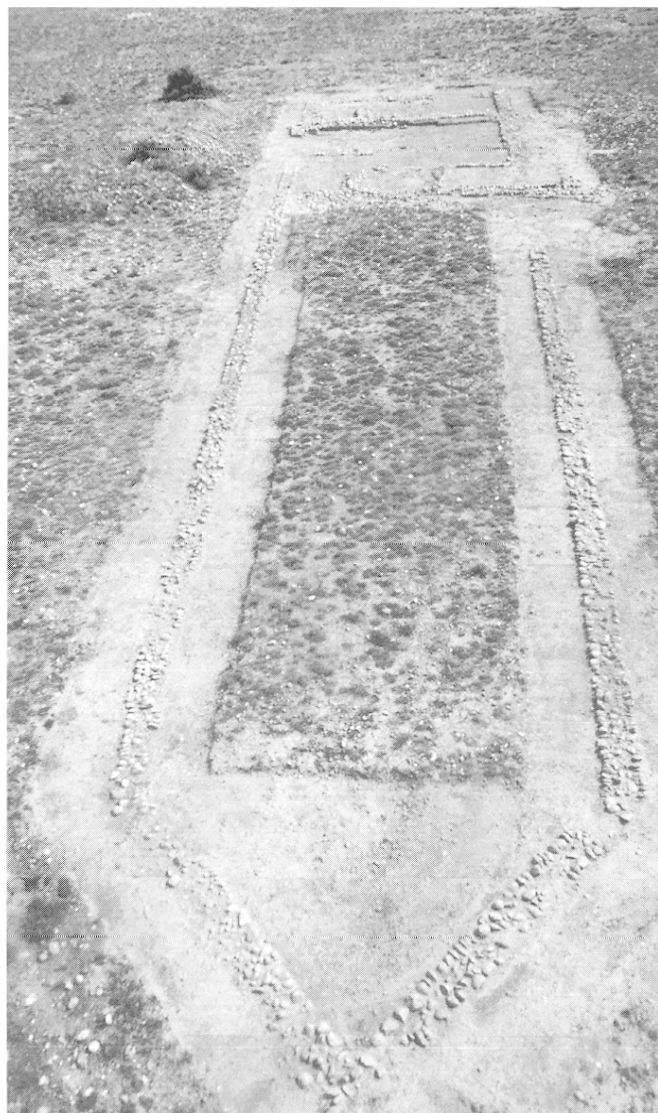


Fig. 9. *Vue d'ensemble de Négreiron-Négrès 7, prise du nord.*

ne. Celle-ci a été en partie détruite par des épierrements, sans doute lors de la construction de la bergerie de Négrès (XX^e s.) et aussi lors de l'édification, sur réquisition des troupes allemandes d'occupation en 1943-1944, des tas de galets destinés à empêcher un atterrissage des avions alliés. Les constructions de cette deuxième phase sont édifiées selon la même technique que les précédentes, mais avec des murs légèrement plus larges. Elles comprennent :

- au nord, deux petits espaces accolés : à l'est une petite pièce (2,50 m environ de côté) assez mal conservée, avec abside au nord, et, à l'ouest, appuyée contre cette première construction, une seconde pièce plus vaste (2,60 sur 4 m) ;
- à 6,50 m au sud, au-delà de ce qui pourrait être une

cour, un gros mur est-ouest, contre lequel s'appuie au sud un mur perpendiculaire interrompu par les spoliations postérieures. À l'est de ce mur étaient nettement visibles les traces d'un petit foyer.

Le mobilier archéologique montre une occupation couvrant la seconde moitié du XVI^e s. et tout le XVII^e s.

Mobilier trouvé en fouille

État 1A

Commune à pâte blanche : bord d'urne.
Amphore gauloise : fragments.

État 1B

Fer : 14 clous.
Culinaire africaine : fragment d'un couvercle Hayes 196.

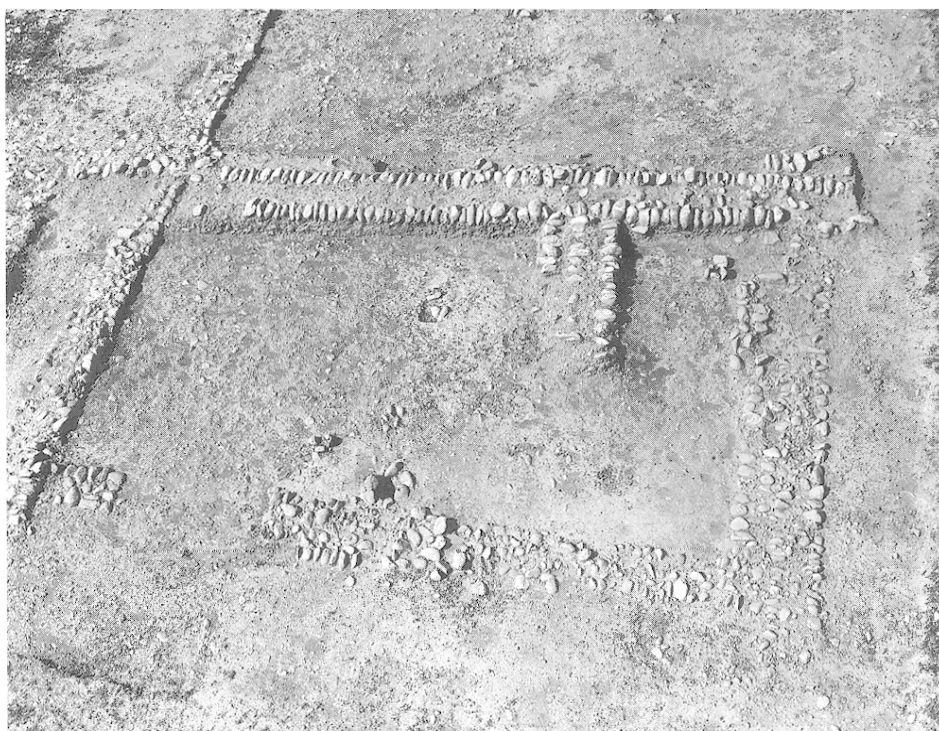


Fig. 10. *Détail de la partie méridionale de Nègreiron-Nègrès 7 : photo prise du sud.*

Commune à pâte claire : bord d'un large plat engobé.
Amphore gauloise : deux bords de Gauloise 4, un fond, nombreux fragments et opercule taillé dans un tesson.

État 1C

Monnaie

As de Geta frappé en 209 à Rome (*RIC* 148; *BMC* 863); 5,28 g.

A/ Buste drapé à d. nue tête P SEPTIMVS GETA CAES.

R/ Minerve assise s'appuyant sur un bouclier et nourrissant un serpent PONTIF COS II / S C.

Bronze : fragment d'anneau.

Fer : clou à tête de bronze, seize clous.

Plomb : masse informe.

Sigillée sud-gauloise : fragments de deux bols Drag. 37, décor de panneaux (Pan).

Sigillée claire B : bord de vase Darton 14.

Culinaire africaine : fragments de quatre couvercles Hayes 196 (fig. 12, n°1) et de quatre marmites Hayes 23B.

Commune à pâte claire : bords de coupe et d'urne.

Commune à pâte grise : deux bords d'urnes.

Amphore gauloise : bords de deux Gauloises 4, un fond, nombreux fragments et opercule taillé dans un tesson.

Faune : dent d'ovicapriné.

État 1

Mobilier rejeté au cours de l'occupation antique aux abords de la bergerie et notamment sur le monticule situé 20 m au sud de la porte.

Sigillée sud-gauloise : marque OF SAB⁹,

Sigillée claire B : fragments de deux bols Lamboglia 2.

Sigillée claire A : coupe Hayes 3B.

Culinaire africaine : fragments de deux marmites Hayes 23B (fig. 12, n°2), de deux Hayes 197 et d'un couvercle Hayes 196 (fig. 12, n°1).

Modelée : bord d'une urne (fig. 12, n°3).

Commune à pâte claire : fragments de trois coupes à bord en amande et d'une urne à bord déversé.

Commune à pâte grise : fragments d'une urne.

Modelée : bord d'une urne.

Amphore gauloise : bord de Gauloise 4 et nombreux fragments.

Faune : trois dents d'ovicaprinés.

État 2

Monnaie¹⁰

Patac d'Henri II frappé entre septembre 1549 et sep-

9. Atelier de Sabinus de La Graufesenque (période Néron-Domitien; Oswald, 1983 rééd., p. 272).

10. Détermination J.-L. Charlet (université de Provence).

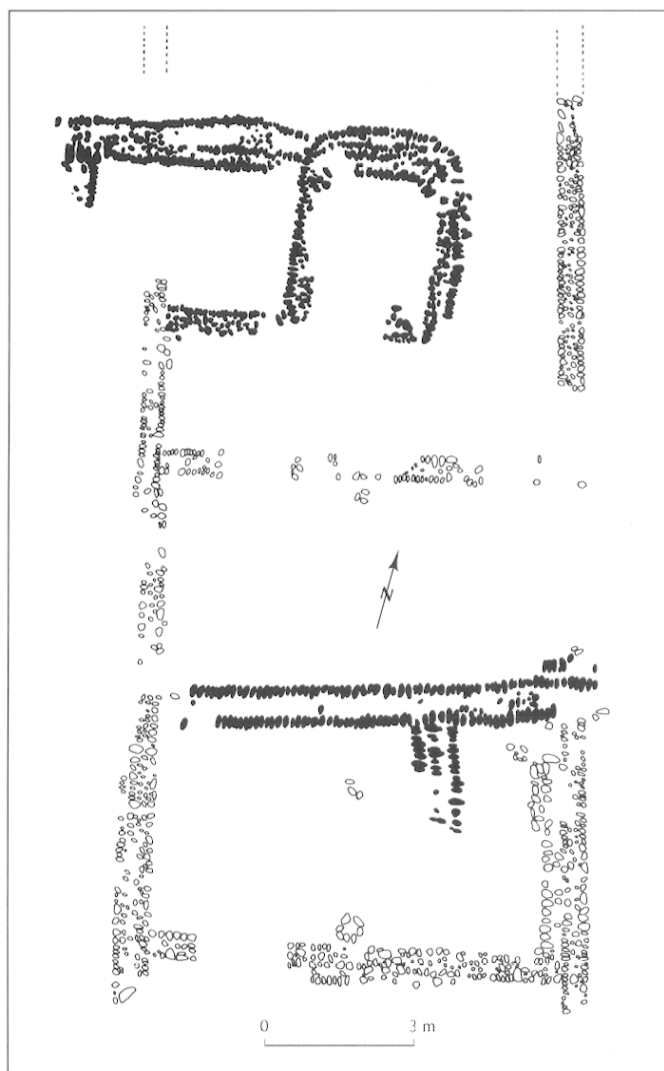


Fig. 11. Plan de la partie méridionale de Négreiron-Négrès 7 (en blanc les constructions antiques et en noir les constructions d'époque moderne).

tembre 1550 à Marseille (Lafaurie, 1951, 848; Duplessy, 1988, 1010); 0,54 g.

Fer : deux fers à cheval, soixante et un clou, un grand clou.

Os : fragment de fémur d'ovicapriné utilisé comme battant de sonnaïlle (?).

Céramique vernissée verte : deux anses de cruche.

Céramique vernissée jaune des ateliers de Fréjus¹¹ : fragments de deux bols.

Céramique vernissée des ateliers de Savone (Abel, Amouric, 1991, p. 38) ? : fragment de marmite.

11. Production datée de la fin du XVI^e au XVII^e s. (Abel, Amouric, 1991, p. 58-64).

Céramique vernissée à décor marbré : fragments de trois bols à décor d'engobe tourbillonné des ateliers de l'Huveaune¹².

Sigillée claire B : bord de vase Darton 14.

Culinaire africaine : fragments de deux couvercles Hayes 196.

Commune à pâte grise de Vaison : fragments d'une œnochoé Goudineau 1.

Commune à pâte claire : mortier (fig. 12, n°4), bol, bord de cruche, urne.

Amphore gauloise : bord de lèvre à double inflexion, bord de Gauloise 4 et fragments de panse.

Amphore espagnole : fragments.

Verre : fragments.

Faune : fémur, métatarse, calcaneum, dents d'ovicapriné, corne de bovidé.

Négreiron-Négrès 8

Petit bâtiment à extrémité pointue, long de 7,80 m, large en façade de 7,10 m (fig. 13). La porte, au sud-ouest comme dans les grands édifices, est large de 1,85 m. Aucun vestige n'a été trouvé à l'intérieur, à l'exception d'un col d'amphore gauloise posé dans l'angle sud-est. Amphore gauloise : col (fig. 12, n°5).

Négreiron-Négrès 9

Monnaies

Bronze léger de Marseille frappé après 49 avant J.-C. (Brenot, Sias, 1981, groupe V, 44); 2,7 g.

A/ Tête de Minerve casquée [MAΣ].

R/ Dauphin.

Bronze léger de Marseille frappé après 49 avant J.-C. (Brenot, Sias, 1981, groupe V); 1,86 g.

A/ Tête de Minerve casquée [MAΣ].

R/ Fruste.

As de Tibère? frappé en 14-37 à Rome, martelé et troué pour faire un pendentif; 6,43 g.

A/ Tête d'Auguste à g. [DIVVS?] AVGVSTVS [PATER?].

R/ Fruste.

As de Caligula frappé en 37-38 à Rome, troué pour en faire un pendentif (RIC 38; BMC 46); 8,88 g.

A/ Tête nue à g. [C CAESAR AVG GERMANICVS] PON M TR POT.

12. Production datée du XVII^e s. : Carrazé, 1987; Abel, Amouric, 1991, p. 22-23 et 102-103.

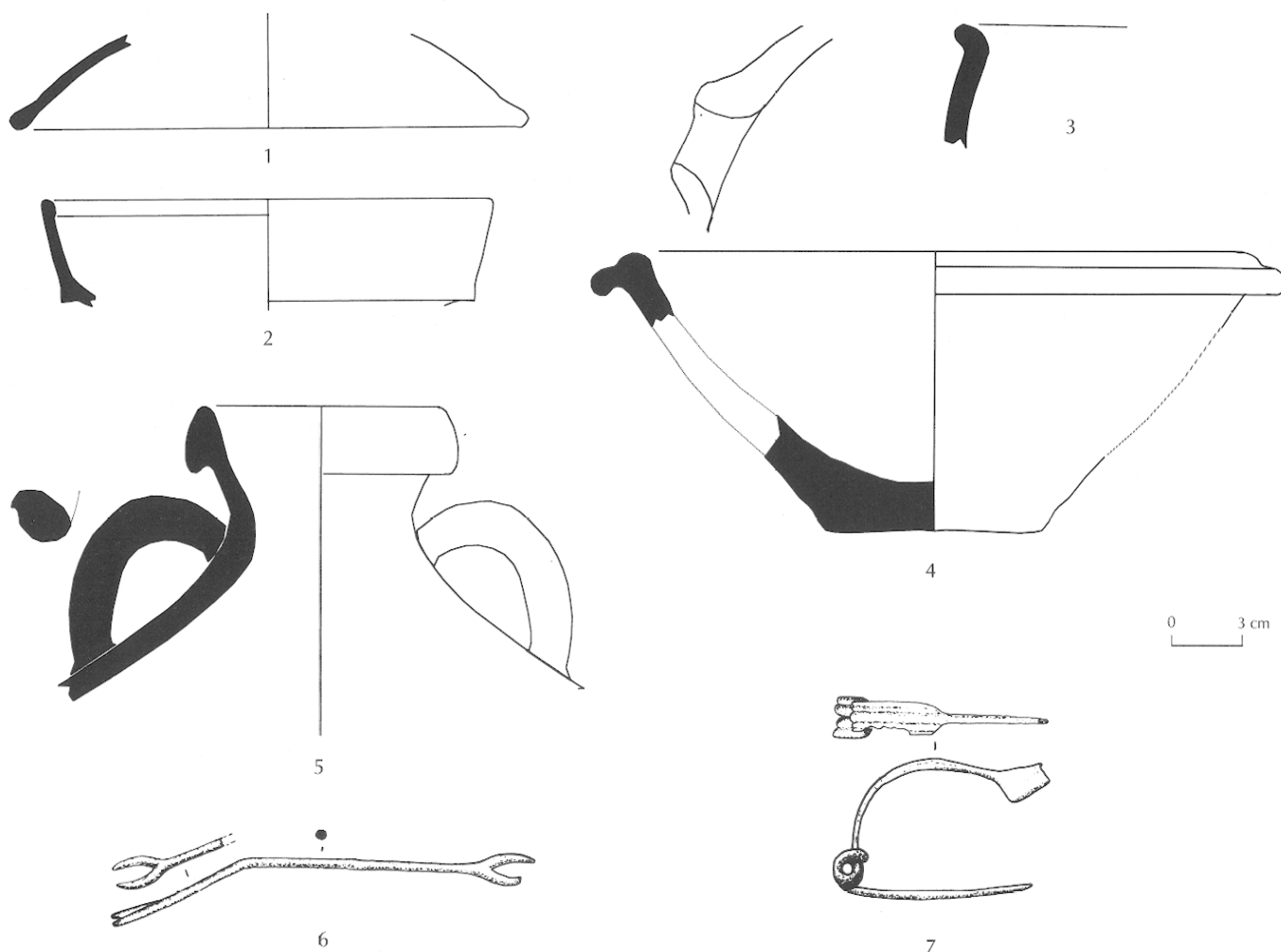


Fig. 12. Mobilier de Négreiron-Négrès 7, 8, 9 et 12.

R/ Vesta assise tenant patère et sceptre [VESTA] / S C.
As de Claude frappé en 41-50 à Rome (*RIC* 97; *BMC* 146); 9,5 g.

A/ Tête nue à g. [TI CLAV] DIVS [CAESAR AVG P M TR P IMP].

R/ Libertas tenant le *pileus* LIBERTAS [AVGVSTA] / S C.
Demis-as de Claude frappé en 41-50 à Rome (*RIC* 100; *BMC* 149); 2,71 g.

A/ Tête nue à g. [TI CLAVDIVS CAESAR AVG P M TR P IMP].

R/ Minerve tenant un bouclier et un javelot / [S] C.

Bronze : fragment de miroir; anneau (diamètre : 2,1 cm); navette à remailler les filets ¹³ (longueur : 12 cm) (fig. 12, n°6); élément de chaîne?

Sigillée sud-gauloise : Drag 33 (?).

Négreiron-Négrès 10

Monnaies

As d'Auguste frappé en 6 avant J.-C. à Rome (*RIC* 441); 8,23 g.

A/ Tête à d. [CAESAR AVGV] ST PONT M[AX] TRIBVNIC POT.

R/ VOLVSVS VALE[R MESSAL III] VIR AAAFF/ S C.

Sesterce de Marc Aurèle frappé en 161-162 à Rome (*RIC* 823; *BMC* 1007); 26,47 g.

A/ Tête nue à d. IMP CAES M AVREL ANT[ONINVS] AVG PM.

13. On peut penser bien sûr à des filets de pêche ou de chasse aux oiseaux, mais il convient de signaler que des filets étaient utilisés au même titre que des claies pour faire des enclos à moutons selon Varron, *R.R.* II, 2, 9.



Fig. 13. Vue d'ensemble de Négreiron-Négrès 8, prise de l'est.



Fig. 14. En haut, vue et en bas, plan de Négreiron-Négrès 11.

- R/ Marc Aurèle et Lucius Verus se serrant la main
CONCORD AVGVSTOR TR P XVI COS III/S C.
As d'Antonin frappé en 158-159 à Rome (*RIC* 1350; *BMC* 2087); 7,64 g.
- A/ Tête nue à d. de Marc Aurèle [AVRELIVS CAES
ANTON AVG PII F].
- R/ Spes avançant à g. TR POT [XIII COS II] / S C.
Sesterce de Faustina II frappé en 161-176 à Rome (*RIC* 1638; *BMC* 902); 22,62 g.
- A/ Buste à droite FAVSTINA AVGVSTA.
- R/ Fecunditas tenant un sceptre et un enfant FECVNDI-
TAS/ S C.
- As de Faustina II frappé en 161-176 à Rome (*RIC* 1647;
BMC 983); 8,67 g.
- A/ Buste à droite FAVSTINA AVGVSTA.
- R/ Junon tenant un sceptre, paon à ses pieds [IVNONI
REGINAE] / S C.

Bronze : rondelle.

Plomb : rondelle (diamètre : 3,5 cm).

Fer : anneau aplati.

Sigillée sud-gauloise : fragments de quatre Drag. 37;
Drag. 18/31.

Sigillée de Banassac : fragments de deux Drag. 37 dont un
à décor épigraphique [...]*M*[...].

Culinaire africaine : Hayes 23A et 23B; Hayes 197.

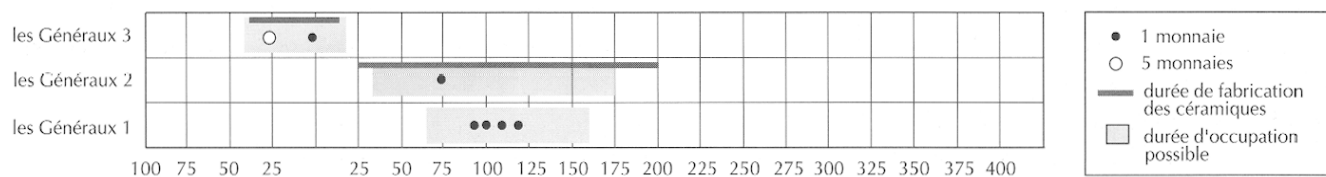
Commune grise : bords de deux urnes.

Commune à pâte claire : bord de large coupe; bords de
trois urnes.

Négreiron-Négrès 11

Petite construction ronde de 3 m de diamètre, constituée d'une triple couronne de galets soigneusement agencés, à l'intérieur de laquelle le cercle restant est comblé de galets en vrac (fig. 14). Au sud, le sol environnant a été surcreusé de 20 cm environ.

Plusieurs fragments de briques rubéfiées ont été trouvés dans une couche de destruction au sud. De nombreux fragments de *tegulae* et *imbrices* indiquent une couverture de tuiles. L'abondance de petits galets autour de cette structure semble montrer que les élévations devaient être en « tapi ».

Tabl. 2. Chronologie de l'occupation du groupe des Généraux.

Basalte : fragment de meule.

Dolium.

Mobilier trouvé en fouille.

Amphore gauloise : anse de Gauloise 4.

Amphore espagnole : bord d'Almagro 50.

Négreiron-Négrès 12

Monnaies

6 PB de Marseille (Brenot, Sias, 1981, série 8).

A/ Tête d'Apollon laurée à d.

R/ Taureau cornupète [ΜΑΣΣΑ].

Double tournois de François I^{er} frappé entre juin 1540 et mars 1547 en Dauphiné (2^e type à la croisette : Lafaurie, 1951, 796a ; Duplessy, 1988, 934)¹⁴.

Bronze : fibule d'un type intermédiaire entre le type Feugère 5c (Nauheim) et Feugère 6 (fig. 12, n°7).

Culinaire africaine : marmite Hayes 23 ; trois couvercles Hayes 196 ; marmite Hayes 197.

Commune à pâte grise : urne.

Commune à pâte claire : pied de cruche.

Amphore italique : fragment.

Amphore de Bétique Dressel 20 : fragment.

Basalte : fragment de meule.

Négreiron-Négrès 17

Dépression circulaire marquant l'emplacement d'un puits situé 200 m au nord-ouest de la bergerie 7. Un sondage montre que son diamètre supérieur est de 4,50 m.

Amphores gauloises, espagnoles (Dressel 20 et Dressel 7/11) et africaines.

Pierre calcaire percée (lest deseau?).

Groupe des Généraux

Groupe de trois grandes bergeries ; le bâtiment 2 semble flanqué d'un enclos contre son côté oriental (tabl. 2).

Les Généraux 1

Monnaies

Denier de Domitien frappé en 81 à Rome (*RIC* 9 ; *BMC* 5,1) ; 3,45 g.

A/ Tête laurée à d. IMP CAES DOMITIANVS AVG PONT.

R/ Autel avec flammes COS VII DES VIII P P.

Denier de Trajan frappé en 103-111 à Rome (*RIC* 138 ; *BMC* 349) ; 3,06 g.

A/ Tête laurée à d. IMP TRAIANO AVG GER DAC PM TR P.

R/ Trajan sur quadriges à d. COS V PP SPQR OPTIMO PRINC.

As de Trajan frappé en 103-111 à Rome (*RIC* 524 ; *BMC* 941) ; 10,36 g.

A/ Tête laurée à d. IMP NERVAE TRAIANO AVG GER DAC PM TRP COS V P P.

R/ Victoire érigeant un trophée SPQR OPTIMO PRINCIPI / S C.

Sesterce d'Hadrien frappé en 119-122 à Rome (*RIC* 563b ; *BMC* 1152) ; 25,98 g.

A/ Buste lauré à d. IMP CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG.

R/ Felicitas tenant caducée et *cornucopia* PONT MA[X T] R POT COS III/ S C.

Les Généraux 2

Monnaies

As frappé sous Vespasien en 72-78 à Rome ; 9,11 g.

A/ Tête de Titus laurée à d., légende fruste.

R/ Victoire tenant couronne et palme VIC[TORIA] N]AV[ALIS / S C].

14. Détermination J.-L. Charlet (université de Provence).

Bronze : fragment de miroir à bord percé de trous circulaires (fig. 15, n°1) ; boucle de ceinture (fig. 15, n°2) ; pêne de serrure de coffret.

Lampe : Bailey Aiv, marque ...].F.

Sigillée italique : Goudineau 43.

Sigillée sud-gauloise : dix Drag. 37 (décor de transition et à panneaux) ; Drag. 18/31, marque OF VIRI¹⁵ ; quatre Drag. 33 ; Drag. 35 A et 35B.

Sigillée de Banassac : Drag. 27, marque MNIOF¹⁶.

Sigillée claire A : Hayes 8A.

Paroi fine : gobelet Mayet XXXVII guilloché.

Commune grise : urne.

Commune à pâte claire : bord de large coupe.

Les Généraux 3

Monnaies

PB de Marseille frappé après 49 avant J.-C. (Brenot, Sias, 1981, groupe V, n°45) ; 1,4 g.

A/ Tête à d.

R/ Caducée ailé /X.

Deux PB de Marseille frappés après 49 avant J.-C. (Brenot, Sias, 1981, groupe V, n°48) ; 2,39 et 1,6 g.

A/ Tête de Minerve casquée à d.

R/ Lion à d. / MA.

PB de Marseille frappés après 49 avant J.-C. (Brenot, Sias, 1981, groupe V) ; 1,87 g.

A/ Tête à d.

R/ Fruste.

Potin de Vallée du Rhône ; 2,12 g.

A/ Tête de Wotan.

R/ Animal stylisé au long cou.

As d'Auguste frappé en 10 avant -10 après J.-C. à Nîmes ; coupé en deux (*RIC* 158) ; 6,16 g.

A/ Têtes opposées d'Auguste et Agrippa IM[P/DIVI F]

R/ Crocodile attaché à un palmier COL/NEM

Bronze : clochette (*tintinnabulum*) (Boucher, Perdu, Feugère, 1980, n°400 sq. ; Feugère, 1981, p. 149, n°50-51) (fig. 15, n°3) ; pied de casserole (fig. 15, n°4) (Tassinari, 1975, n°32).

Sigillée italique : plat Goudineau 17b ; deux plats Goudineau 26 ; gobelet Goudineau 27 ; coupe Goudineau 38a (*Conspectus* 33,1, Ettlenger et alii, 1990) ; gobelet Goudineau 33.

Paroi fine : gobelet Mayet XXXVII B à décor barbotiné.

Commune grise de Vaison : œnochoé Goudineau 1.

Commune à pâte claire : bord de cruche ; bord de bol.

Céramique modelée des ateliers des Alpilles : trois urnes Arcelin 1, série 6.

Amphore italique : fragments.

Amphore espagnole : fragments.

Groupe de la Cabane Rouge

Ce groupe comprend quatre bergeries alignées dans le sens nord-ouest/sud-est sur 800 m environ. Les prospections n'ont pas permis de découvrir du matériel archéologique.

Groupe du Coucou

Ensemble de quatorze grandes bergeries (douze à extrémités pointues et deux rectangulaires), une petite structure rectangulaire et un puits. Elles n'ont pas toutes donné du matériel en prospection.

Coucou 2

Monnaies

Dupondius d'Hadrien frappé en 119-121 à Rome (*RIC* 605 ; *BMC* 1240) ; 13,9 g.

A/ Buste radié à d. IMP CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG P[M TR P COS III].

R/ Virtus casquée, tenant lance et *parazonium* [VIRTVTI AVGVSTI] / S C.

As d'Antonin frappé en 139 à Rome (*RIC* 568a ; *BMC* 1164) ; 9,38 g.

A/ Tête laurée à d. ANTONINVS AVG PIVS PP.

R/ Pax tenant *cornucopia* et branche TR POT COS II / S C.

Dupondius/as de Faustine I frappé en 141-160 à Rome (*RIC* 1163 ; *BMC* 1458) ; 7,04 g.

A/ Buste voilé DIVA AVGVSTA FAVSTINA.

R/ Providentia tenant globe et sceptre AETERNITAS / S C.

Dupondius/as de Faustine I frappé en 141-160 à Rome (*RIC* 1181 ; *BMC* 1585) ; 8,64 g.

A/ Tête à d. DIVA FAVSTINA.

R/ Vesta voilée, assise, tenant *palladium* et sceptre AVGVSTA / S C.

As d'Antonin frappé en 143-144 à Rome (*RIC* 731b ; *BMC* 1620) ; 11,2 g.

15. Virilis de la Graufesenque (époque flavienne), Oswald, 1983 (rééd.), p. 337.

16. Manus de Banassac (époque flavienne), Oswald, 1983 (rééd.), p. 183.

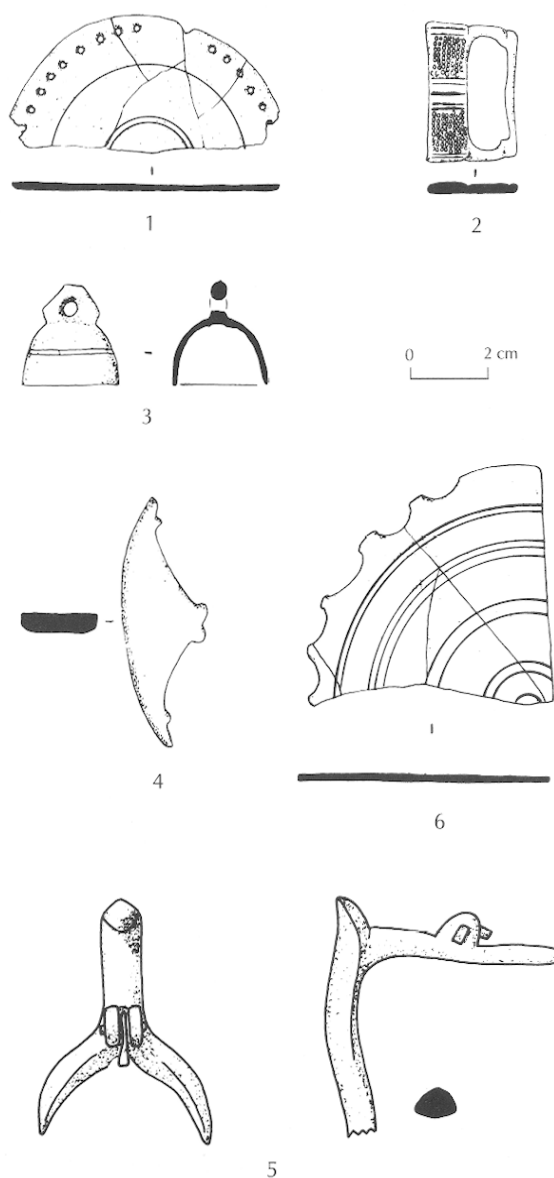


Fig. 15. Mobilier métallique des Généraux et du Coucou.

A/ Tête laurée à d. ANTONINVS AVG PIVS PP TR P COS III.

R/ Victoire volant tenant couronne et palme IMPERATOR II / S C.

Dupondius d'Antonin frappé en 145-161 à Rome (*RIC* 804; *BMC* 1738 +); 14,17 g.

A/ Tête radiée à d. ANTONINVS AVG PIVS PP TR P COS III.

R/ Pax tenant une *cornucopia* et une torche mettant le feu [PAX AVG] / S C.

As de Marc Aurèle frappé sous Antonin en 145-146 à Rome (*RIC* 1266; *BMC* 1806 ++); 11,1 g.

A/ Tête nue à d. [AVRELI] VS CAESAR AVG PII F.

R/ Minerve tenant une lance et un bouclier rond [TR P] OT COS II / S C.

As d'Antonin frappé en 152-153 à Rome (*RIC* 910; *BMC* 1932*); 11,04 g.

A/ Tête laurée à d. ANTONINVS AVG PIVS PP TR P XVI.

R/ Annona tenant *modius* et corbeille de fruits ANNONA AVG COS III / S C.

Dupondius de Marc Aurèle frappé en 165 à Rome (*BMC* 1252, non répertorié au *RIC*); 11,9 g.

A/ Tête radiée à d. M AVREL ANTONINVS AVG ARME-NIACVS [PM].

R/ Providentia tenant sceptre, globe au pied TR POT XIX IMP III COS III / S C.

Coucou 4

Monnaie

Denier de Vespasien frappé en 78-79 à Rome (*RIC* 131); 2,84 g.

A/ Tête laurée à d. CAESAR VESPASIANVS AVG.

R/ Annona assise tenant des épis de blé [ANNONA] AVG.

Bronze : anse de cruche de type « Blechkannen » (Cavalier, 1988, p. 62, n°18 datée du III^e s.) (fig. 15, n°5); anse de cruchon; appliques circulaires non décorées (diamètre : 2,5 cm et 4,9 cm).

Coucou 5

Bronze : fragment de miroir à bordure décorée de lunules (fig. 15, n°6) (Béraud *et alii*, 1985, p. 32, n°38).

Coucou 7

Monnaie

As de Faustine I frappé en 141-161 à Rome (*RIC* 1187a); 6,97 g.

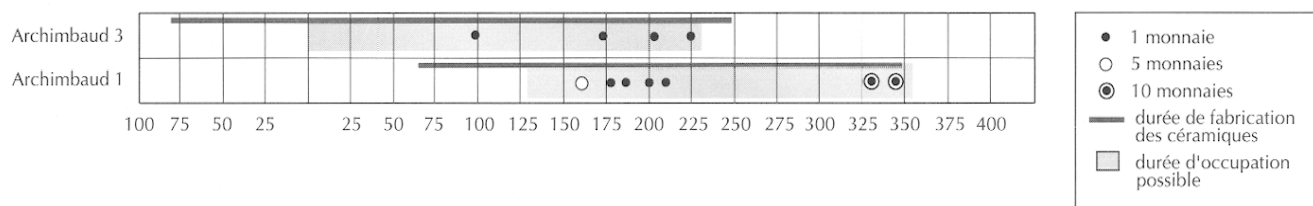
A/ Buste à d. DIVA FAVSTINA.

R/ Vesta sacrifiant sur un autel CONSECRATIO / S C.

Bronze : anneau (diamètre : 2,05 cm).

Coucou 9

Grande bergerie rectangulaire.

Tabl. 3. Chronologie de l'occupation du groupe d'Archimbaud.**Monnaie**

Follis de Constantin frappé en 314-315 à Lyon (*RIC* 17);
 3,27 g.

A/ Buste cuirassé lauré à d. IMP CONSTANTINVS PF
 AVG.

R/ Soleil tenant un globe SOLI INVICTO COMITI / PLG
 / F / T.

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU**Groupe d'Archimbaud**

Six grandes bergeries et une bergerie trop peu visible pour être définie, groupées autour de deux « aigüés » et deux fours. Un puits situé à 150 m à l'est a été réutilisé à l'époque moderne. Cet ensemble est situé à 800 m à l'ouest de la *villa* romaine d'Archimbaud. Seuls trois sites ont livré du matériel. Les vestiges des édifices Archimbaud 1 et 2 ont pu être relevés (fig. 16 et tabl. 3).

Archimbaud 1

Bergerie longue de 56 m et large de 9,50 m en façade.

Monnaies

Sesterce d'Antonin frappé en 153-154 à Rome (*RIC* 916;
BMC 1944); 20,96 g.

A/ Tête laurée à d. ANTONINVS AVG PIVS PP TR P
 XVII.

R/ Libertas tenant le *pileus* LIBERTAS COS IIII / SC.

Sesterce d'Antonin frappé en 156-157 à Rome (*RIC* 964;
BMC 2013); 24,41 g.

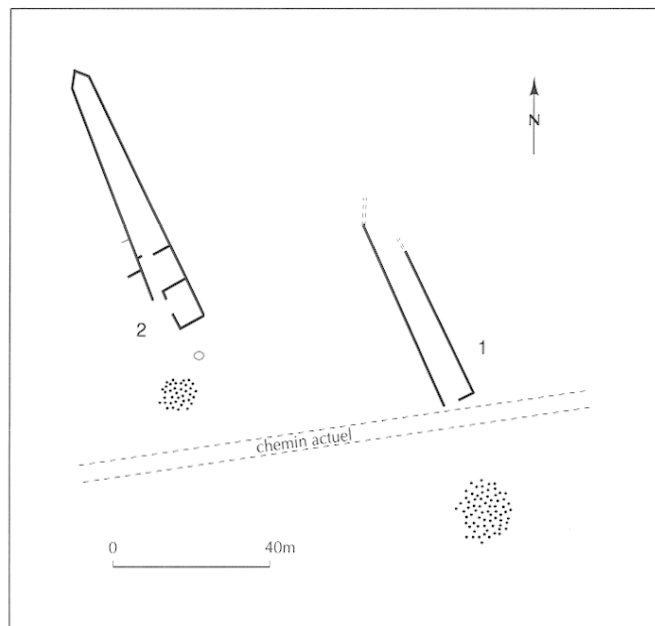
A/ Tête laurée à d. ANTONINVS AVG PIVS PP IMP II.

R/ Annona tenant gouvernail et *modius*, pied sur proue
 TR P XX COS IIII / S C.

As d'Antonin ? 9,17 g.

A/ Tête laurée à d. de Marc Aurèle.

R/ Fruste.

**Fig. 16.** Plan d'ensemble d'Archimbaud 1 et 2.

Dupondius de Marc Aurèle frappé en 169-171 à Rome
 (*RIC* 965; *BMC* 1353); 8,33 g.

A/ Tête radiée à d. M ANTONINVS AVG TR P XXIII
 (I?).

R/ Salus sacrifiant sur un autel [SALVTI] AVG [COS IIII]
 / S C.

As de Faustine II frappé en 161-176 à Rome (*RIC* 1619;
BMC 966); 8,8 g.

A/ Tête à d. FAVSTINA AVGVSTA.

R/ Cérès tenant une longue torche CERES / S C.

As de Faustine II frappé en 176-180 à Rome; 6,8 g.

A/ Tête à d. [DIVA FAVSTINA] ?

R/ Fruste.

Deux as de Commode frappés en 186-189 à Rome; (*RIC*
 554; *BMC* 614); 8,52 g et 8,33 g.

A/ Tête laurée à d. [M COMM ANT P FELIX AVG BRIT].

R/ Couronne entourant une inscription PD/ SPQR /
 LAETITIAE / CV.

As de Caracalla frappé en 202-205 à Rome (*RIC* 582; *BMC* 807); 5,67 g.

A/ Tête à d. PLAVTILLA [AVGVSTA].

R/ Vénus s'appuyant sur un bouclier VENVS VICTRIX / S C.

AE de Constance II frappé en 337-340 à Siscia (?) (*RIC* 76?); 1,74 g.

A/ Buste cuirassé diadémé à d. CONSTAN[TI-VS PF AVG?].

R/ Deux soldats et un étendard avec chrisme GLORIA EXERCITVS / —.

AE de Constance II frappé en 337-340 à Héraclée (?) (*RIC* 16?); 1 g.

A/ Tête diadémée à d. CONSTAN- TIVS AVG.

R/ Deux soldats et un étendard GLORIA EXERCITVS / ? MN? (SMH?).

AE de Constance II frappé en 337-340; 1,12 g.

A/ Buste cuirassé diadémé à d. CONSTANTI-VS PF AVG.

R/ Deux soldats et un étendard GLORIA EXERCITVS / —.

AE de Constans frappé 347-348 à Trèves (*RIC* 189); 1,41 g.

A/ Buste cuirassé diadémé à d. CONSTAN-S PF AVG.

R/ Deux victoires VICTORIAE DD AVGGQ NN / cordiforme / TRP.

AE de Constans frappé en 347-348 à Lyon (*RIC* 68); 1,35 g.

A/ Buste cuirassé diadémé à d. CONSTANS PF AVG.

R/ Deux victoires VICTORIAE DD AVGGQ NN / palme / PLG.

Trois AE de Constance II frappé en 347-348 à Arles (*RIC* 83); 1,79 g, 1,35 g et 1 g.

A/ Buste cuirassé diadémé à d. CONSTANTI-VS PF AVG.

R/ Deux victoires VICTORIAE DD AVGGQ NN / P / ARI.

AE de Constans frappé en 347-348 à Arles (*RIC* 85); 1,32 g.

A/ Buste cuirassé diadémé à d. CONSTANS PF AVG.

R/ Deux victoires VICTORIAE DD AVGGQ NN / MA / SARL.

AE de Constans frappé en 347-348 à Arles (*RIC* 77 mais inédite avec cette légende obverse); 1,28 g.

A/ Buste cuirassé diadémé à d. [CONSTAN]-S PF AVG].

R/ Deux victoires VICTORIAE DD AVGGQ NN / NPE / SARL.

AE de Constance II frappé en 347-348 à Arles (*RIC* 90?); 0,93 g.

A/ Buste cuirassé diadémé à d. [CONSTANTI-VS PF AVG?].

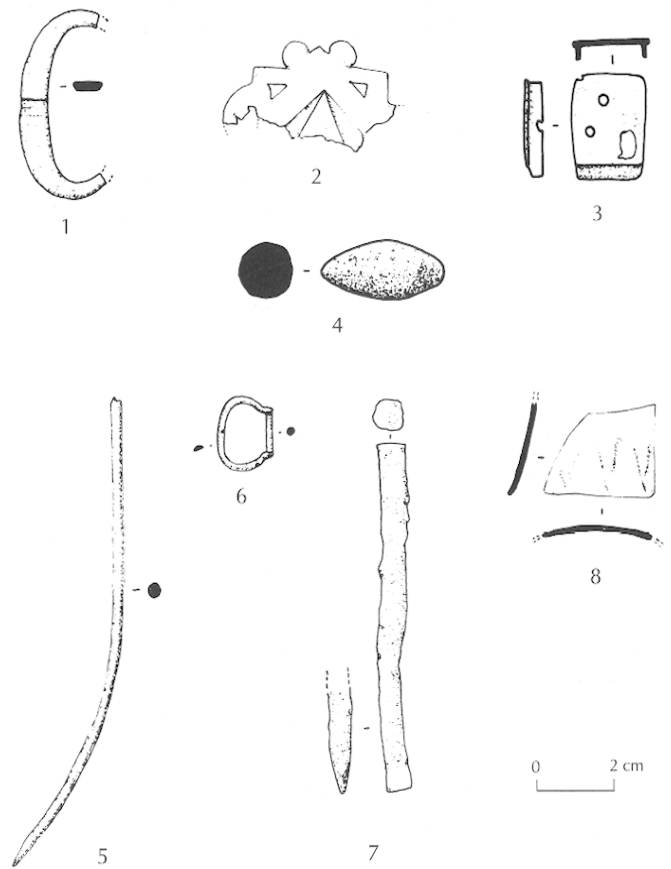


Fig. 17. Mobilier métallique d'Archimbaud 1, 2 et 3.

R/ Deux victoires VICTORIAE DD AVGGQ NN / palme / PARL.

Six AE de Constans frappés en 347-348 à Arles (*RIC* 93); 1,32 g, 1,28 g, 1,22 g, 1,18 g, 0,87 g, 0,87 g.

A/ Buste cuirassé diadémé à d. [CONSTAN]-S PF AVG.

R/ Deux victoires VICTORIAE DD AVGGQ NN / palme / SAR[L].

Deux AE de Constance II? frappés en 347-348 à Arles; 1,22 g et 1,14 g.

A/ Buste cuirassé diadémé à d.

R/ Deux victoires VICTORIAE DD AVGGQ NN / palme / .

AE de Constans? frappé en 347-348 à Siscia (*RIC* 189); 1,2 g.

A/ Buste cuirassé diadémé à d. [CONSTAN-S PF AVG]?

R/ Deux victoires [VICTORIAE DD AVGGQ NN] /S / [ASIS].

Deux AE de Constans frappés en 347-348; 1,86 et 0,89 g.
A/ Buste cuirassé diadémé à d. CONSTAN-S PF AVG.

R/ Deux victoires VICTORIAE DD AVGGQ NN /. /NA?
AE 4 de Théodose frappé en 388-392 à Trèves (*RIC* 97-98;
LRBC 163); 1,35 g.

A/ Buste drapé à d. DN THEODOSIVS [PF AVG].

R/ Victoire tenant couronne et palme [VICTORIA
AVGGG] / TRS.

Bronze : boucle de ceinture (fig. 17, n°1); plaque ajourée
(fig. 17, n°2) : fragment de pendeloque de harnais
(Boube-Piccot, 1980, n°631); poignée de coffret (?)
(Boucher, Perdu, Feugère, 1980, n°382); clou de fer à
tête hémisphérique en bronze (diamètre : 3,4 cm).

Plomb : trois petits lingots.

Sigillée sud-gauloise : Drag. 29; quatre Drag. 37 (décor de
panneaux); Drag. 24/25; Drag. 18/31; Drag. 27;
Drag. 36A.

Sigillée claire B : deux bols Lamboglia 2 à décor moulé;
Lamboglia 4/36.

Sigillée claire A : bol Hayes 17A; couvercle Hayes 22; plat
Hayes 32.

Culinaire africaine : sept marmites Hayes 23B; cinq cou-
vercles Hayes 196; marmite Hayes 197; plat Hayes
181.

Culinaire italique : couvercle (Dyson, 1976 : Late Shops
n°55-57).

Commune à pâte grise de Vaison : oenochoé Goudineau 1.

Commune à pâte grise : deux urnes.

Commune à pâte brune : cinq urnes.

Céramique à pâte claire : cruche; mortier; deux urnes;
bol engobé.

Commune à pâte brune : urne.

Amphore gauloise : Gauloise 4.

Amphore africaine : fragments.

Verre : bouteille Isings 50.

Archimbaud 2

Bergerie longue de 60 m et large de 9 m en façade;
une subdivision interne est bien visible. Devant la façade
est rajoutée une pièce qui porte la longueur totale à
72 m.

Bronze : applique circulaire décorée de cercles concen-
triques (diamètre : 2,9 cm); fond de boîte à sseau (fig.
17, n°3); clou à tête plate décorée de cercles concen-
triques; tige; rondelle.

Plomb : balle de fronde (38,35 g) (fig. 17, n°4).

Culinaire africaine : fragment de fond de marmite (Hayes
197?).

Archimbaud 3

Monnaie

As de Nerva frappé en 97 à Rome (*RIC* 100; *BMC* 143,2);
9,4 g.

A/ Tête laurée à d. IMP NERVA CAES AVG PM TRP II
COS III PP.

R/ Libertas tenant le *pileus* LIBERTAS PVBLICA / S C.

Sesterce de Commode frappé en 192 à Rome (*RIC* 609;
BMC 700); 18,78 g.

A/ Tête laurée à d. [L AEL AVREL COMM AVG P FEL].

R/ Fortuna Felix tenant *cornucopia* et caducée [PM TR P
XVII] IMP VIII COS [VII PP] / S C.

As de Marc Aurèle frappé en 165-166 à Rome (*RIC* 920;
BMC 1286); 10,05 g.

A/ Tête laurée à d. [M ANTONINVS AVG ARMENIACVS
PM].

R/ Rome assise tenant *palladium* et lance [TR P XX] IMP
III COS [III].

Denier de Caracalla frappé en 201-206 à Rome (*RIC* 121;
BMC 67); 2,94 g.

A/ Buste lauré à d. ANTONINVS PIVS AVG.

R/ Galère AD[VENTVS] AVGVSTOR.

Denier de Julia Mamaea frappé en 222 à Rome (*RIC* 343;
BMC 43); 3,38 g

A/ Buste à d. IVLIA MA-MAEA AVG.

R/ Junon tenant patère et sceptre IVNO CONSERVA-
TRIX.

Bronze : aiguille (fig. 17, n° 5) (longueur restante :
12 cm); boucle de lanière (fig. 17, n°6); fragment de
miroir; fragment d'anneau; applique pourvue d'un
tenon.

Fer : petit burin (fig. 17, n°7).

Plomb : disque percé (diamètre : 3,1 cm).

Os : aiguille.

Sigillée sud-gauloise : Drag. 37; Drag. 36.

Sigillée claire B : coupe Lamboglia 4/36.

Culinaire africaine : Hayes 196; marmite Hayes 197.

Amphore italique : Dressel 1B.

Amphore gauloise : Gauloise 4.

Marbre : bouchon retaillé dans un fragment de marbre
blanc.

Tuile : fragment retaillé.

Archimbaud 4

Bronze : fragments de sonnaille (fig. 17, n°8).

Groupe de Baussenq

Trois bergeries, deux bâtiments rectangulaires et un enclos groupés autour du puits. Le mobilier a été recueilli en un seul point, près de la bergerie centrale.

Plomb : fragment de plaque.

Sigillée sud-gauloise : Drag. 31, Drag. 35, deux Drag. 37.

Sigillée claire B : deux Lamboglia 8; Darton 44, fond de pot.

Culinaire africaine : six Hayes 23B, douze Hayes 196, Hayes 197.

Commune grise de Vaison : urne Goudineau 2.

Commune à pâte claire : fragments.

Amphore de Bétique : Dressel 20.

Amphore gauloise : trois Gauloises 4.

Amphore africaine : Keay XXV.

Tuile : fragment de *tegula* portant une empreinte de patte de chien.

Vergières 1

Bergerie isolée, flanquée au nord d'une petite bergerie à extrémité pointue et d'un four.

Bronze : miroir (fig. 18, n°1), la figure représente le revers; l'avert porte seulement deux sillons périphériques; clochette avec battant en fer (fig. 18, n°2).

Sigillée sud-gauloise : Drag. 31.

Commune grise de Vaison : fragment.

Commune italique : fragment.

Commune à pâte claire : couvercle.

Modelée : pied de coupe et fragment de petit *dolium*.

Basalte : fragment de meule.

Groupe de la Grosse du Couchant

Six bergeries et cinq petits bâtiments rectangulaires sont groupés à proximité d'un puits et de deux « aiguiés ».

Grosse du Couchant 1

Grande bergerie avec cabane rectangulaire située 10 m au sud.

Monnaies

As de Domitien ? frappé en 81-96 ? 6,04 g.

A/ Buste à d.

R/ Fruste.

Sesterce d'Antonin frappé en 159-160 à Rome (*RIC* 1034); 21,81 g.

A/ Buste lauré à d. ANTONINVS AVG PIVS PP TR P XXIII.

R/ Antonin sacrifiant avec une patère [VOT] A SVSCEPTA DEC III / COS IIII / SC.

Sesterce de Marc Aurèle frappé en 168-169 à Rome (*RIC* 964, *BMC* 1351); 21,58 g.

A/ Buste lauré à d. M ANTONINVS AVG TR P [XXIII].

R/ Salus sacrifiant sur un autel SALV[TI AVG C] OS III / SC.

Bronze : clou à tête de bronze décorée de cercles concentriques et de festons sur le pourtour (diamètre : 3,3 cm), corps du clou en fer.

Fer : outil indéterminé.

Plomb : fragments d'un sarcophage d'enfant décoré (fig. 19); tige.

Sigillée italique : fragment.

Sigillée claire A : fragment.

Culinaire africaine : marmite Hayes 23B.

Sigillée claire B : bol Lamboglia 8.

Amphore italique : Dressel 2/4 de la région du Vésuve.

Fusaïole taillée dans un tesson d'amphore italique.

Grosse du Couchant 3

Monnaie

Follis de Maximin II frappé entre octobre 312 et mai 313 à Ostie (*RIC* 92a); 4,28 g.

A/ Buste lauré drapé cuirassé à d. IMP MAXIMINVS PF AVG.

R/ Soleil levant le globe SOLI INVICTO COMITI / MOST[.].

Bronze : manche de casserole (fig. 18, n°3).

Plomb : fragments d'un sarcophage (très vraisemblablement le même que celui retrouvé dans la bergerie voisine Grosse du Couchant 1).

Grosse du Couchant 5

Cabane rectangulaire.

Monnaies

AE de Constance II frappé en 347-348; atelier indéterminable; 1,44 g.

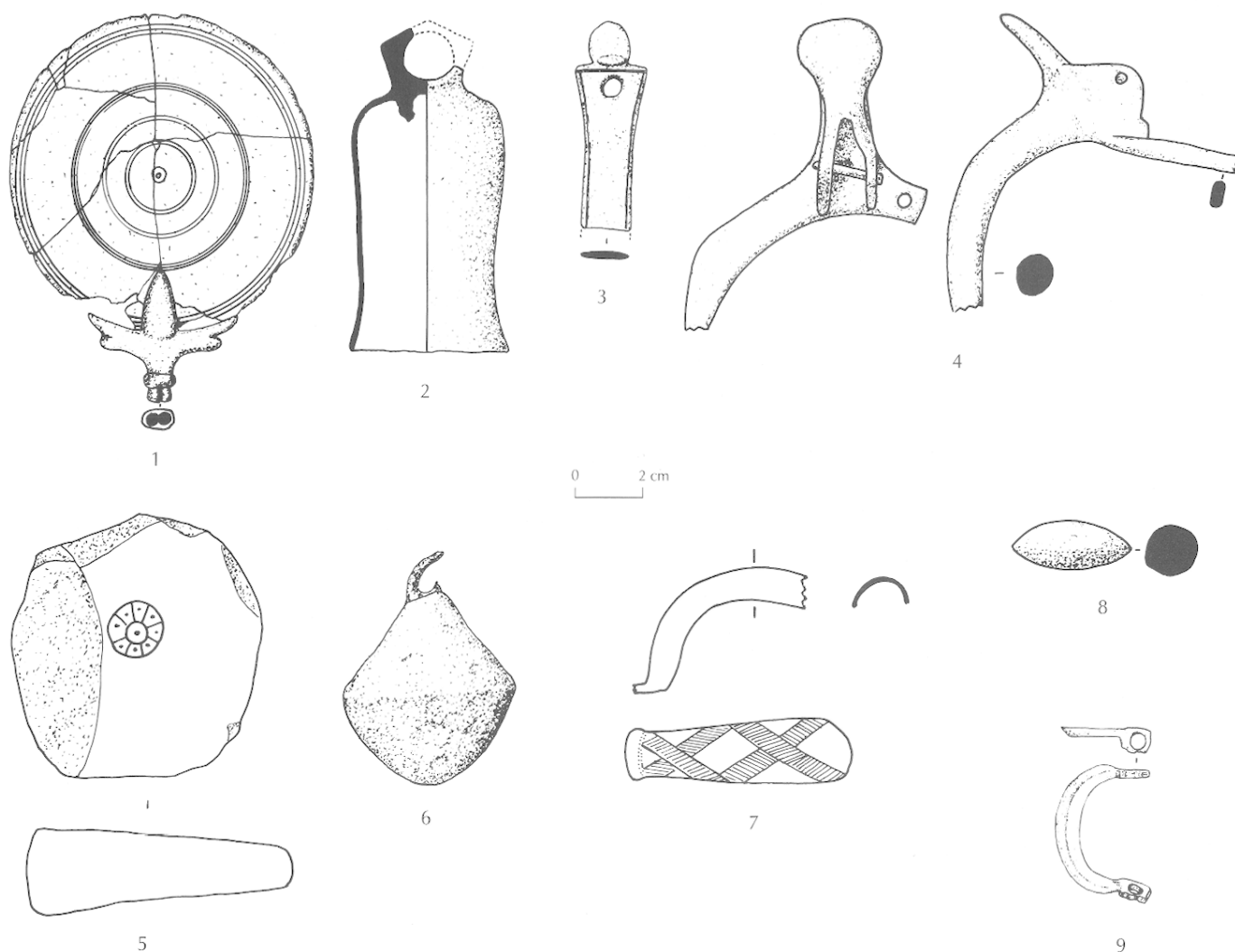


Fig. 18. Mobilier métallique de Vergières, de Grosse du Couchant, du Petit Abondoux et de Mas Blanc.

A/ Tête à d., diadème de perles DN CONSTAN [TIVS PF AVG?].

R/ Couronne VOT/ XX / MVLV/ XXX /?

AE de Constance II frappé en 355-363; atelier indéterminable; 1,68 g.

A/ Buste cuirassé drapé, diadème de perles DN CONSTAN [TIVS PF AVG].

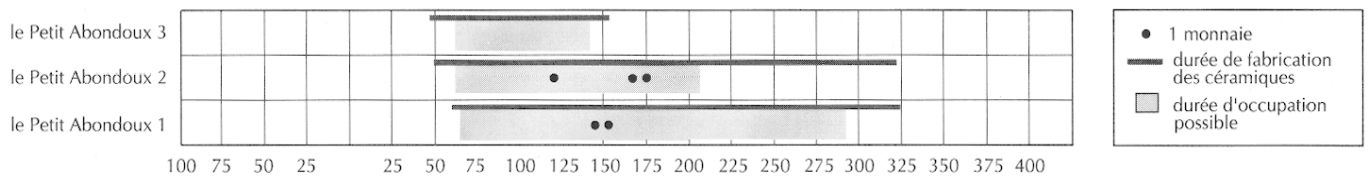
R/ Empereur tenant le globe [SPES REI P] VBLI[CE]/ ?

Groupe du Petit Abondoux

Ce groupe comprend trois bergeries, un bâtiment plus petit, une structure circulaire (four?) et un puits. Un plan partiel a pu être levé (fig. 20 et tabl. 4).



Fig. 19. Fragment de sarcophage d'enfant décoré provenant de Grosse du Couchant 1.

Tabl. 4. Chronologie de l'occupation du groupe du Petit Abondoux.**Petit Abondoux 1****Monnaies**

As d'Antonin frappé en 151-152 à Rome (*RIC* 900a/1907); 11,58 g.

A/ Buste lauré à d. ANTONINVS [AVG] PIVS [PP TR] P XV.

R/ Salus sacrifiant sur un autel [SALVS AV] G COS IIII / SC.

As d'Antonin; 9,43 g.

A/ Buste lauré à d. [ANTONI] NVS AVG PIVS [PP TR P X] V?

R/ Fruste.

Bronze : fragments d'une cruche : anse en bronze coulé pourvue d'un poucier et réparée (fig. 18, n°4) et fragment de tôle écrasée et partiellement fondue; poignée de clef (Boucher, 1971, n°342).

Sigillée sud-gauloise : Drag. 18/31.

Sigillée luisante : bol Lamboglia 1/3.

Sigillée claire A : Hayes 9A.

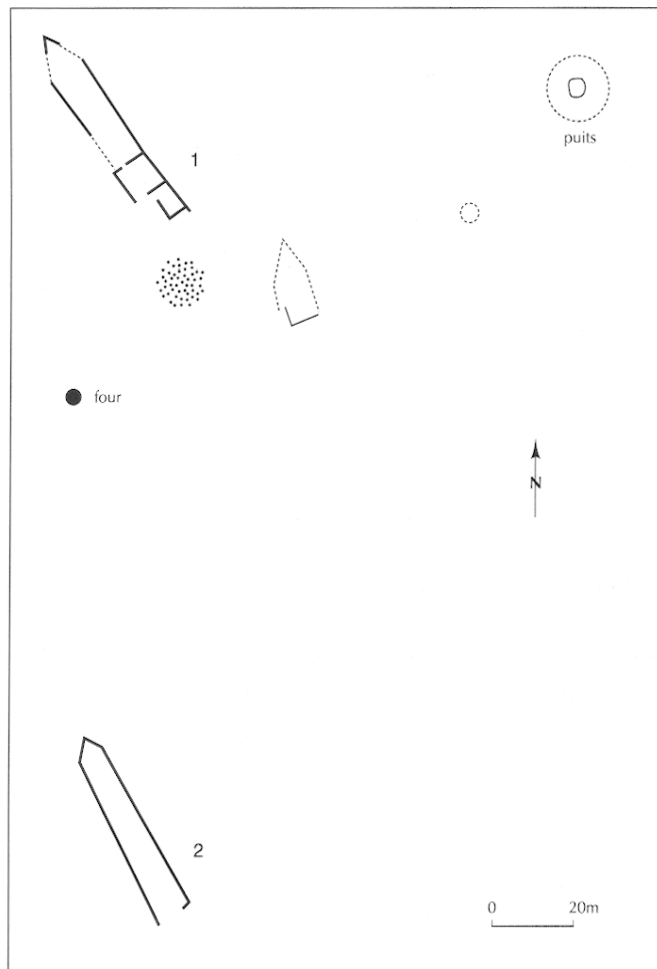
Commune à pâte rouge : bord d'urne.

Amphore italique.

Amphore de Bétique : Dressel 20F.

Tuile : bouchon circulaire retaillé dans une tuile portant une estampille circulaire anépigraphie (fig. 18, n°5).

Basalte : meule.

**Fig. 20.** Plan d'ensemble du groupe du Petit Abondoux.**Petit Abondoux 2**

Bronze : anse d'œnochoé (fragment); anneau à rivet.

Plomb : poids bi-tronconique de balance avec anneau de suspension en fer (570 g) (fig. 18, n°6).

Sigillée sud-gauloise : Drag. 27, Drag. 37; Hermet 25.

Sigillée claire A : Hayes 9A.

Culinaire africaine : Hayes 23B.

Petit Abondoux 3

Bronze : clochette (*tintinnabulum*); fragment d'anneau.

Sigillée sud-gauloise : Drag. 29, Drag. 35A, deux Drag. 37, fragments de sigillée marbrée.

Commune à pâte claire : anse de cruche

Groupe du Terme Blanc

Groupe comptant trois bergeries de plan irrégulier et une grande bergerie (n° 4) de construction très fruste.

Terme Blanc 2

Plomb : cinq lamelles repliées et une rondelle.
 Campanienne A : un fragment de grande coupe.
 Amphore italique : deux fragments.
 Pierre : fragment de meule en basalte.

Terme Blanc 3

Monnaie
 PB de Marseille (Brenot, Sias, 1981, série 8) ; 2,08 g.
 A/ Fruste.
 R/ Taureau ΜΑΣΣΑ.
 Amphore Dressel 1A d'origine campanienne : bord portant un graffite...] M.

Groupe de la Figuière

Trois bergeries dont une détruite lors de défonçages agricoles, une cabane rectangulaire et deux « aiguiés » forment un ensemble dont on ne peut interpréter les structures. Un « aiguié » (Figuière 3) a été curé par l'écomusée de la Crau.

La Figuière 1

Monnaies
 As d'Hadrien frappé en 119 à Rome (*RIC* 579a; *BMC* 1176).
 A/ Buste lauré à d. [IMP CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG].
 R/ Pietas et autel [PON] T MAX TR POT [COS III]/ PIE-AVG/ S C.
Follis de Constantin frappé en 334-335 à Aquileia (*RIC* 122).
 A/ Buste cuirassé casqué de Rome à g. URBS ROMA.
 R/ La louve et les jumeaux *I*/AQS.
Follis de Constantin frappé en 336-337 à Nicomédie (*RIC* 199).
 A/ Buste diadémé à d. CONS[TANTINVS MAX AVG].
 R/ Deux soldats et un étendard GLORIA EXERCITVS/ SMN ε.
Follis de Constantin frappé en 336-337.
 A/ Buste diadémé à d. CONS[TANTINVS MAX AVG].
 R/ Deux soldats et un étendard [GLORIA] EXERCITVS/?
 AE de Constans frappé en 348-350 à Arles (*RIC* 115).
 A/ Buste drapé cuirassé diadémé à d. DN CONSTA-[NS PF AVG].

R/ Phénix sur un globe FEL TEMP - REPARATIO [PARL*].

AE de Décence frappé en 350-353 à Arles (*RIC* 172).

A/ Buste cuirassé nu tête à d. [DN DECE] NTIVS CAESAR/ A.

R/ Deux Victoires, bouclier inscrit VOT/V/MVL/X/VICTORIAE DD NN AVG ET CAES/I/S[AR].

Trente-six AE de Constance II frappés entre le 18 août 353 et le 6 novembre 355 à Arles, (*RIC* 215).

A/ Buste drapé cuirassé diadémé à d. DN CONSTANTIVS PF AVG.

R/ Soldat terrassant un cavalier FEL TEMP - REPARATIO/ D/ PCON (7 ex.); SCON (4 ex.); TCON (8 ex.); officine indéterminée (17 ex.).

Bronze : épingle

Sigillée sud-gauloise : Drag. 33, deux Drag. 37.

La Figuière 2

Bronze : manche fragmentaire ; rondelle.

Plomb : lingot.

Sigillée sud-gauloise : Drag. 27, Drag. 33, Drag. 35A et B, Drag. 37 (de Banassac).

Sigillée claire A : Hayes 3B.

Culinaire africaine : quatre Hayes 23B, quatre Hayes 196.

Commune grise de Vaison : œnochoé Goudineau 1.

Amphore Gauloise 4.

La Figuière 3

Amphore africaine : anse d'Africaine I et fragments.

Groupe du Nouveau Carton

Ce groupe de gisements n'a pas encore été prospecté de façon approfondie. On décèle toutefois, après une première approche, six bergeries, deux petits bâtiments à extrémité pointue et un puits.

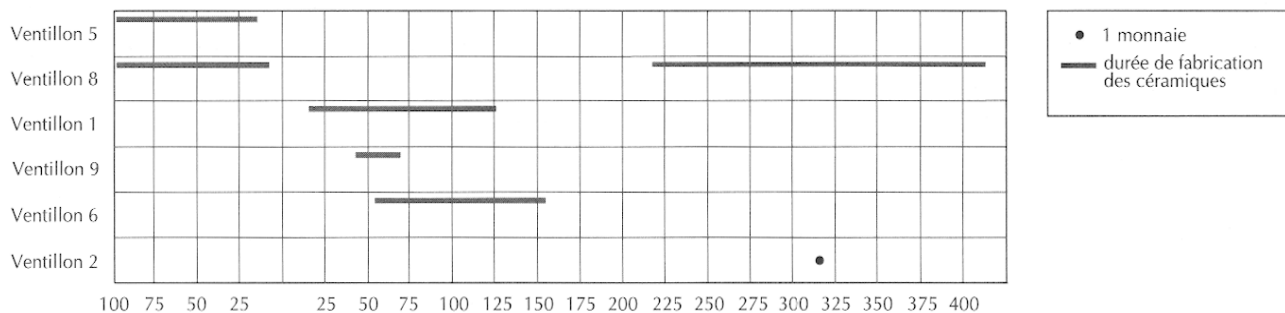
Nouveau Carton 3

Bronze : fragment de clochette.

Plomb : petit lingot.

Sigillée sud-gauloise : Drag. 29 et Drag. 36.

Culinaire africaine : couvercle Hayes 196.

Tabl. 5. Chronologie de l'occupation du groupe de Ventillon.**COMMUNE DE FOS-SUR-MER****Groupe de Ventillon**

Autour d'un puits central, on compte cinq grandes bergeries, deux petites, deux bâtiments rectangulaires, un four et deux « aiguiés » (tabl. 5).

Ventillon 1

Sigillée sud-gauloise : Drag 27.

Ventillon 2

Monnaie

Follis de Constantin frappé en 313-318 à Trèves (vers 318 vu la masse) ; 3 g.

A/ Tête à d. fruste.

R/ Soleil tenant le globe et levant la main SOLI INVICTO COMITI / P TR.

Plomb : rivet.

Ventillon 5

Petit bâtiment rectangulaire.

Bronze : attache inférieure d'anse de cruche.

Plomb : jeton circulaire ?

Amphore Dressel 1B (lèvre).

Basalte : fragment de meule.

Ventillon 6

Sigillée sud-gauloise : Drag 37.

Ventillon 8 ?

Sigillée italique : fragment.

Amphore Dressel 1C d'origine campanienne.

Amphore africaine : IIB (?), Keay XXVC, Keay XXXVA (V^e s.).

Ventillon 9

Sigillée sud-gauloise : Drag 4/22.

COMMUNE D'ISTRES**Groupe de Calissanne**

Une grande bergerie, deux bâtiments rectangulaires, un puits, deux « aiguiés » et un four.

Calissanne 1

Monnaie

As de Nerva frappé en 97 à Rome (*RIC* 79) ; 12,6 g.

A/ Tête laurée à d. IMP NERVA CAES AVG PM TR P COS III PP

R/ Mains jointes CONCORDIA EXERCITVVM / S C

Sigillée sud-gauloise : Drag. 11, Drag. 27, Drag. 33, Drag. 35, Drag. 36B, quatre Drag. 37.

Culinaire africaine : Hayes 23A, deux Hayes 196.

Commune italique : fragment.

Commune à pâte claire : fragment.

Amphore italique : Dressel 1.

Amphore de Bétique : Dressel 20.

Amphore gauloise : Gauloise 4.

Calissanne 4

Plomb : deux petits lingots.

Sigillée sud-gauloise : Drag. 35, 37 (2 ex.)

Culinaire africaine : Hayes 23B, 196.

Groupe de Mas Blanc

Trois bergeries situées 300 m au sud d'un puits.

Mas Blanc 1

Monnaie

PB de Nîmes frappé 44-42 avant J.-C. (Giard, 1971-1972) ;
1,73 g.

A/ Tête casquée à d. /S.

R/ Personnage appuyé sur une colonne et tenant une
patère NEM COL.

PB de Marseille (Brenot, Sias, 1981, groupe IV, série 9) ;
3,17 g.

A/ Tête d'Apollon laurée à d.

R/ Taureau cornupète [ΜΑΣΣΑ] / EPM.

PB de Marseille (Brenot, Sias, 1981, groupe IV) ; 1,77g.

A/ Tête d'Apollon laurée à d.

R/ Taureau cornupète [ΜΑΣΣΑ] / P.

GB de Celsa (Tarraconaise) frappé entre 180 avant J.-C. et
l'époque d'Auguste (Guadan, 1980, p. 111-112, 422) ;
10,42 g.

A/ Tête masculine à d. un dauphin derrière et deux
devant.

R/ Cavalier à d. KELSE (en caractères ibériques).

Bronze : fragment de bracelet de l'Âge du Bronze final
III. Décor de hachures incisées (fig. 18, n°7)
(Lagrand, 1976, p. 454, fig. 2, 20 ou Roudil, Guilaine,
1976, p. 467, fig. 5, 7).

Plomb : balle de fronde (35,09 g) (fig. 18, n°8).

Campanienne A : fragment.

Amphore italique : Dressel 1.

Mas Blanc 2

Monnaie

Deux PB de Marseille ; 1,43 g et 1,29 g.

A/ Tête d'Apollon laurée à d.

R/ Taureau cornupète.

Double tournois de Charles VI frappé à partir de 1385
(Lafauric, 1951, 392; Duplcssy, 1988, 393 ou variante)¹⁷.

Bronze : boucle de ceinturon (fig. 18, n°9)¹⁸.

Plomb : deux petits lingots ; plaque ; rivet.

Fer : deux petites semences et deux petits clous de chaussure.

Céramique modelée : fragments d'urne à surface peignée.

Magnan

Bergerie isolée.

Monnaies

As d'Hadrien ; 11,77 g.

A/ Tête laurée à d. fruste.

R/ Personnage féminin drapé.

As d'Antonin frappé en 145-161 à Rome (*RIC* 832; *BMC*
1767 ++); 10,3 g.

A / Tête laurée à d. ANTONINVS [AVG] PIVS PP.

R/ Aeternitas levant la main et tenant une écharpe [TR]
POT COS IIII.

Quadrans? de Faustine II? (fausse monnaie?); 2,83 g.

A/ Tête à d. avec chignon.

R/ Fruste.

Antoninianus de Gallien frappé en 267-268 à Rome (5^e
émission, *RIC* 178; Bastien, Pflaum, 1961, 742-744);
2,4 g.

A/ Tête radiée à d. [GALLIENV] S AVG.

R/ Cerf [DIAN] AE CONS AVG/X.

Antoninianus de Quintillus frappé en 270 à Rome (*RIC*
19; Bastien, Pflaum, 1961, 1752-1753); 2,85 g.

A/ Tête radiée à d. [IMP C M AVR CL] QVINTILLVS
AVG.

R/ Fortuna tenant *cornucopia* et gouvernail FORTVNA
REDVX/Z.

Follis de Constantin II frappé en 320 à Siscia (*RIC* 157);
3,18 g.

A/ Tête laurée à d. CONSTANTINVS IVN NOB C.

R/ Couronne VOT V/ CAESARVM NOSTRORVM/T SIS.

Bronze : fragment de miroir.

Sigillée sud-gauloise.

Amphore Dressel 2/4.

Groupe de Peyre-Estève

Deux grandes bergeries parallèles ouvrent au sud en
direction d'un puits (n°3). L'essentiel du mobilier pro-

17. Détermination J.-L. Charlet (université de Provence).

18. Ulbert, 1969, pl. 26, n° 6 et 7.

vient d'un monticule de terre et de galets situé en avant de la grande bergerie 1.

Peyre-Estève 1

Sigillée sud-gauloise : fragments de deux Drag. 37, Drag. 18/31.

Sigillée claire B : Lamboglia 2.

Sigillée claire A : Hayes 14A.

Culinaire africaine : Hayes 23B ; couvercle : trois Hayes 196 ; Hayes 197.

Commune grise : urne.

Commune à pâte claire : mortier.

Amphore africaine : fragments.

Dolium.

Huîtres et ossements.

Peyre-Estève 2

Amphore africaine : Keay XXV.

Peyre-Estève 3

Amphore africaine : fragments.

INTERPRÉTATION DES VESTIGES

LES BERGERIES

PLAN ET FONCTION

La forme très allongée des grands bâtiments, leur extrémité pointue tournée toujours vers le nord, n'évoquent aucun type de construction connu dans l'Antiquité. Les seules comparaisons possibles sont locales et d'époque récente : les bergeries de Camargue et de la Crau du XX^e s., de forme légèrement plus trapue¹⁹, et avec une extrémité en croupe arrondie (fig. 21-23). Une bergerie de ce type est encore conservée près de Port-Saint-Louis-du-Rhône, dans la zone palustre, mais aucune dans la Crau même, où elles ont été remplacées dans le courant du XX^e s. par des constructions allongées mais rectangulaires et alignées est-ouest. Les vestiges de plusieurs

d'entre elles sont cependant encore facilement repérables, comme celle de Négrès, à proximité des bergeries antiques fouillées (fig. 2).

Afin de vérifier une telle identification, J.-E. Brochier a procédé à l'analyse de sédiments prélevés systématiquement à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Les excréments de mouton contiennent en effet plusieurs types de particules minérales susceptibles de se conserver (Brochier, Villa, Giacomarra, 1992) : le marqueur le plus sûr consiste en la présence de sphérolites, concrétions microscopiques produites par les ovicaprinés au cours de la digestion. Très fragiles, ces sphérolites ne se conservent pas à l'air libre, et n'ont donc pas été retrouvés ici. En revanche, les phytolithaires (corpuscules en opale produits par les végétaux et ingérés par les ovicaprinés) présentent une plus grande concentration dans les prélèvements effectués à l'intérieur de la bergerie Négreiron-Négrès 7 qu'à l'extérieur. Ces phytolithaires pourraient certes provenir de la décomposition des végétaux utilisés dans la couverture de la bergerie, mais, dans l'état actuel des analyses, aucun élément ne peut être attribué à *Phragmites australis* (Cav.) Trin. ex Steud. (la « sagne ») (Ollendorf, Mulholland, Rapp, 1988) ; l'hypothèse la plus probable est donc qu'il s'agit de phytolithaires issus de la décomposition des fumiers.

MATÉRIAUX

Les observations faites à la fouille et les comparaisons avec les techniques locales traditionnelles conduisent à restituer des élévations en galets et pisé, technique de construction longtemps utilisée dans la Crau, où les galets et la terre étaient les seuls matériaux d'origine locale. La terre mêlée de petits galets observable autour des constructions antiques, et principalement le long des murs, doit en effet être interprétée comme provenant de l'effondrement des élévations en « tapi »²⁰. Celles-ci ne devaient pas être très hautes si l'on en juge par les exemples actuels et par l'absence (même sur la façade) du talus que n'aurait pas manqué de constituer l'effondrement de murs élevés à hauteur d'homme²¹. Les murs ne devaient pas dépasser 0,70 à 1 m ce qui est suffisant

20. Nom local du pisé : voir *infra* p. 307.

21. Nous avons d'abord pensé que la violente érosion éolienne qui règne dans la Crau pouvait expliquer le nivellement quasi complet de l'effondrement d'un mur de ce type. La découverte, dans le secteur de la Brune d'Arles, de monticules (hauts de plus de 0,50 m par rapport au sol environnant) enserrant les vestiges de deux bâtiments antiques de plan rec-

19. Par exemple 41,80 m sur 9,61 m pour celle de Rébatun, ou 39 m sur 11 m pour celle du Radeau, toutes deux en Camargue (Port-Saint-Louis-du-Rhône) : Bromberger, Lacroix, Raulin, 1980, p. 170-173.

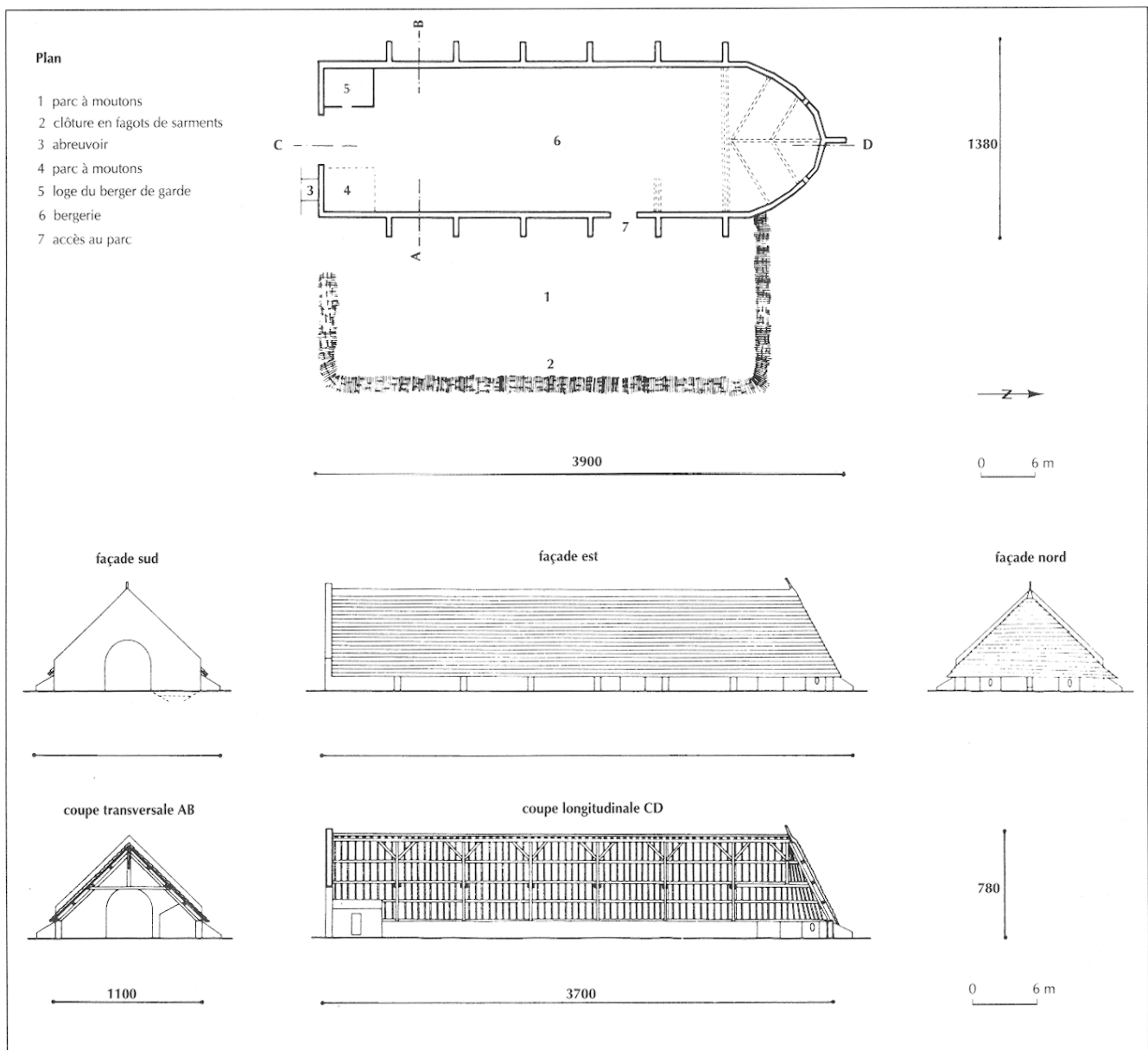


Fig. 21. Plans et coupes de la bergerie moderne du Radeau (d'après Bromberger, Lacroix, Raulin, 1980, p. 173).

pour une bergerie, comme on peut le voir dans les exemples modernes (fig. 21 et 22). Le pignon de façade pouvait être fermé par des planches et branchages disposés au-dessus du mur. La fouille n'ayant permis de retrouver qu'un rang de galets à la base des murs, il n'est pas possible de savoir si cette base était constituée de plu-

sieurs rangs (trois en général) comme sur les exemples modernes. Cependant aucun effondrement de gros galets n'a été observé de part et d'autre des murs; cela pourrait indiquer que la semelle des murs ne comportait le plus souvent qu'un seul rang de galets. Les constructions modernes offrent d'autres différences, l'emploi de fins lits de chaux entre chaque banchée, sans doute pour raidir l'ensemble, et l'utilisation de blocs de calcaire pour les chaînages d'angle, procédés qui ne semblent pas avoir été connus dans les bergeries antiques.

tangulaire qui ne semblent pas être des bergeries, montre que la conservation des sédiments est possible. Ces constructions seront étudiées dans une publication à venir avec les problèmes de voies et de cadastre.

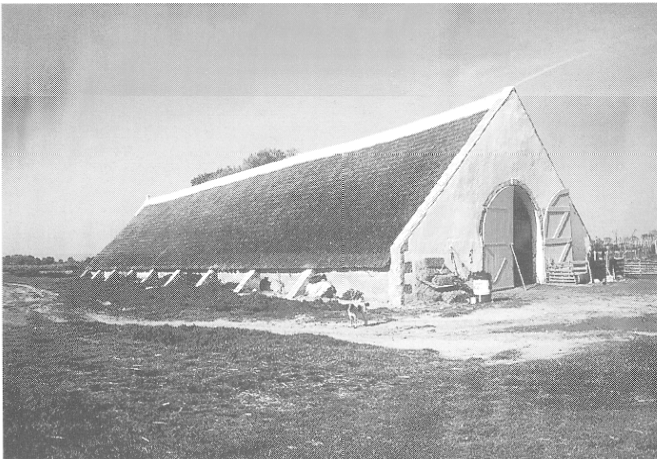


Fig. 22. Vue de la façade de la bergerie moderne de la Favouillane.



Fig. 23. Vue de l'abside de la bergerie moderne de la Favouillane.

Les poutres et roseaux utilisés dans la couverture devaient être trouvés dans les zones marécageuses qui bordent la Crau, ou sur les rives des deux étangs qui se trouvent en son centre, les étangs des Aulnes et d'Entressen. Cela représente pour le point de la Crau le plus éloigné d'une zone humide une distance de 7 km, ce qui est loin d'être insurmontable pour des approvisionnements essentiels mais occasionnels.

COUVERTURES

La présence d'un gros trou de poteau en façade (qui explique le décalage de la porte) et plusieurs autres, souvent plus petits, situés dans l'axe du bâtiment, permet d'assurer l'existence d'une toiture. Les exemples modernes montrent deux techniques de couverture : poteaux axiaux (poteaux de bois avec ou sans dés de pierre) soutenant la charpente, ou charpente à fermes sans poteau mais avec contreforts latéraux en blocs de calcaire taillé. Les dégagements faits dans les deux bergeries de Négreiron-Négrès 6 et 7 montrent que, dans l'Antiquité, la première technique était employée.

À l'instar des bergeries traditionnelles, la couverture devait être en « sagne » (gerbes de roseaux – *Phragmites australis* – se recouvrant en rangs courts et réguliers), la fouille n'ayant livré aucune information sur un autre mode de couverture. En effet, l'absence de phytolithaires de phragmite ne permet pas de conclure que ce matériau n'était pas utilisé. Plusieurs scénarios peuvent l'expliquer : déflation contemporaine du vieillissement, faible fréquence des phytolithaires de phragmites par rapport à

ceux qui proviennent de la décomposition des fumiers, etc. Les nombreux clous de fer découverts à l'intérieur de la bergerie 7, près de la porte, ne doivent pas être obligatoirement rattachés à un élément de toiture : leur petite taille, leur localisation en un seul point du bâtiment²² évoquent plutôt l'effondrement d'un aménagement intérieur (cloison, barrière) ou de la partie haute de la façade, voire de la porte.

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Les aménagements intérieurs des bergeries traditionnelles sont toujours extrêmement sommaires : aucun point d'eau, ni foyer (risques d'incendie), sols en terre battue, cloisonnements légers. L'archéologie peut donc difficilement en retrouver trace. Quelques observations permettent cependant de les évoquer.

On a constaté que, dans le triangle de l'extrémité nord de la bergerie Négreiron-Négrès 6, un sol, sur lequel ont été retrouvés les tessons d'une cruche brisée, se distinguait plus nettement qu'ailleurs dans le bâtiment. Quelques gros galets, alignés entre les deux angles marquant la rupture des longs côtés de la bergerie, étaient sans doute les restes d'une séparation légère entre l'espace principal et le triangle. Ainsi isolé de la bergerie proprement dite, ce réduit de quelques mètres carrés pouvait avoir servi soit d'habitation²³, soit de lieu de stockage

22. On n'en a retrouvé aucun dans la bergerie 6.

23. Dans la bergerie du Mas du Pont de Rousty en Camargue, l'abside servait de logement au berger.

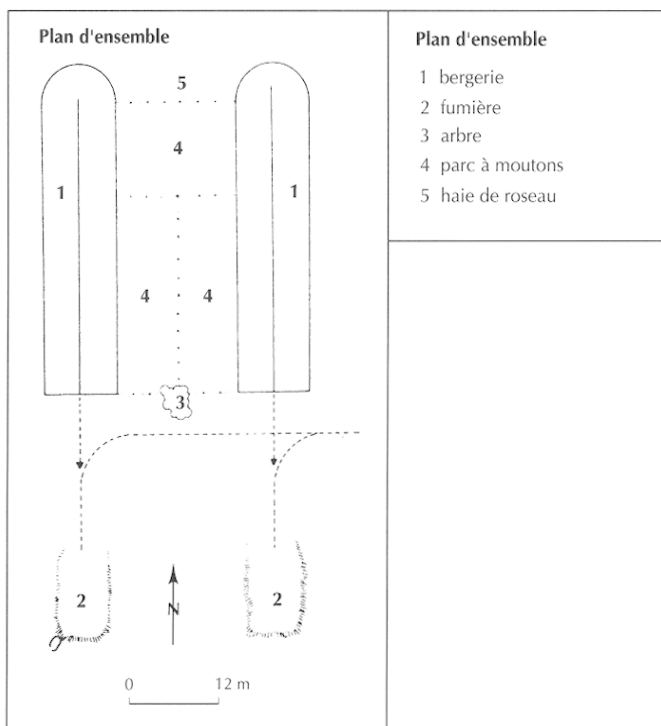


Fig. 24. Plan d'ensemble du groupe de bergeries modernes de Rebatun (d'après Bromberger, Lacroix, Raulin, 1980, p. 170).

pour des réserves de fourrage ou de litière, ou pour entreposer toiles, bâches ou ballots de laine. Cette dernière fonction de rangement pouvait en outre renforcer la protection et l'étanchéité de la partie la plus exposée au vent²⁴. Plusieurs bergers considèrent aujourd'hui que cet espace étroit, en forme d'entonnoir sans échappatoire, pouvait constituer un danger pour les moutons qui s'y trouveraient acculés, en cas d'affolement des bêtes, et qu'il était préférable d'en interdire l'accès au troupeau. Il faut cependant signaler que cet aménagement n'a pas été retrouvé dans la bergerie 7.

La bergerie Négreiron-Négrès 7 présente en façade un espace d'environ 65 m² séparé de la partie consacrée aux moutons par un mur transversal. La découverte d'un assez grand nombre de tessons de poterie dans cet espace, alors que les autres secteurs sont quasi stériles, pose la question de la localisation de l'habitat du berger et de sa famille. La comparaison avec les exemples ethnographiques récents montre que l'emplacement de la cabane, défini par quelques cloisons en planches ou roseaux, se situe généralement à droite de la porte en entrant, l'angle sud-est

étant peut-être mieux abrité du vent de secteur nord, qui tourne souvent au nord nord-ouest et très rarement au nord-nord-est. C'est probablement ce qui explique que, dans les bergeries antiques, le décalage de la porte, dû à la présence du poteau central, se fasse toujours à gauche en libérant à droite un espace abrité suffisant pour accueillir le lieu de séjour. Il faut reconnaître qu'à part la présence d'un matériel relativement abondant²⁵, aucune observation d'aménagement particulier n'a pu confirmer cette localisation, la présence de clous nombreux près de la porte de la bergerie Négreiron-Négrès 7 pouvant avoir plusieurs explications possibles. Au demeurant, la fouille comme les prospections montrent que toutes les bergeries ne présentent pas la même quantité de matériel dans cet espace et donc qu'elles ne comportaient pas forcément un habitat interne : ce serait le cas de la bergerie Négreiron-Négrès 6. L'ensemble des données permet de proposer une évocation de celle-ci (fig. 25).

AUTRES VESTIGES

CONCENTRATIONS DE MATÉRIEL AU SUD DES BERGERIES

À 20 ou 30 m au sud des bergeries fouillées ou seulement prospectées, se trouve généralement un tertre de terre et de galets qui a souvent été le marqueur au sol des gisements. La présence d'un abondant matériel pourrait indiquer l'emplacement de l'habitat du berger, placé ainsi sous le vent de la bergerie, qui l'abriterait du froid mistral. Mais alors pourquoi l'installer si loin de l'abri constitué par le grand bâtiment ? Peut-être à cause des risques d'incendie lorsque le vent tourne. La fouille de l'un de ces tertres, au sud de la bergerie 7 de Négreiron-Négrès, n'a permis aucune observation localisant à cet endroit une cabane : pas de foyer, ni d'alignement de galets, ni de trou de poteau. Une autre explication s'appuie sur les exemples des bergeries modernes (fig. 24), dont le tas de fumier se trouve à l'emplacement précis où nous retrouvons les tertres devant les bergeries d'époque romaine. On peut imaginer alors que ce tas de déjections recevait aussi les déchets de l'habitat, ainsi que les galets erratiques gênants, ramassés avec le fumier des moutons. C'est cette dernière hypothèse qui nous paraît la plus probable. La recherche devra désormais mettre en corrélation la présence certaine d'un habitat dans une bergerie

24. Dans la bergerie de Rebatun, l'abside servait au début du siècle de réserve de fourrage (Bromberger, Lacroix, Raulin, 1980, p. 171).

25. Matériel parmi lequel il convient de signaler la présence d'un miroir dans la bergerie de Vergières 1.

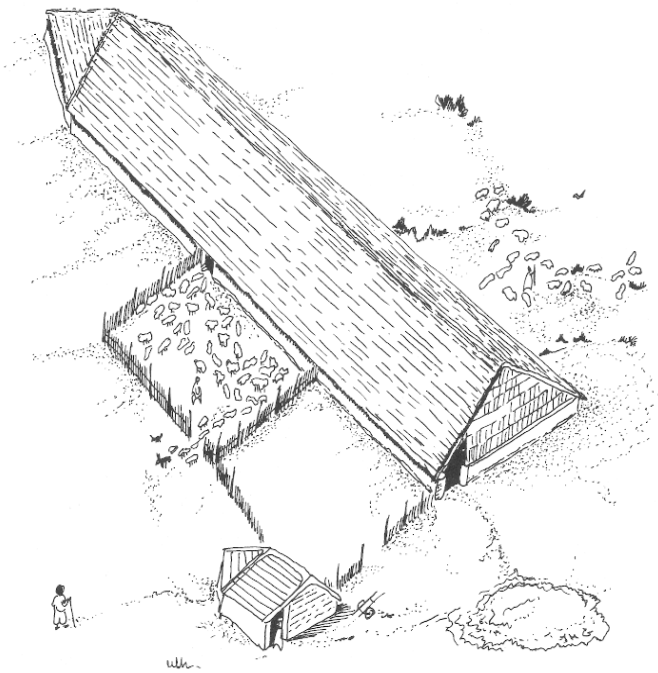


Fig. 25. Restitution des bergeries de Négreiron-Négrès.

avec l'existence, devant celle-ci, d'un dépotoir. On peut déjà constater que la bergerie 6, sans habitat intérieur avéré, n'était pas précédée d'un tertre : doit-on supposer que le déversement du seul fumier ne provoquait pas une accumulation suffisante pour créer un tas aujourd'hui encore visible ?

ENCLOS EXTÉRIEURS

La bergerie 6 (fig. 6) présentait sur son côté occidental une petite porte, dont le piédroit nord se prolongeait vers l'intérieur jusqu'à l'axe du bâtiment, et surtout, vers l'extérieur par un alignement de gros galets, parfois doubles. Nul doute qu'il ne s'agisse ici d'un système de calage d'une clôture dont les piquets soutenaient des claies de branchages et d'épineux, ou des filets. Ce dernier type de clôture est signalé par Varron comme étant fréquemment utilisé par les bergers pour les enclos provisoires permettant de contrôler la gestion des herbages (*R.R. II, 2,9*). Il est possible que des enclos permanents attenants aux bergeries aient été construits de manière plus solide, avec poteaux et branches épineuses entrelacées. Les exemples ethnographiques connus dans la Crau et la Camargue

montrent des enclos accolés latéralement aux grandes bergeries à absides et auxquels les bêtes accédaient par une porte latérale (fig. 21).

PETITES CONSTRUCTIONS

Les petits bâtiments rectangulaires ou à extrémité pointue peuvent être des habitations ou de petites bergeries. La seule qui ait été fouillée, Négreiron-Négrès 8, n'a fourni qu'un col d'amphore gauloise posé dans un creux à l'angle sud-est. Comme dans les grandes bergeries, la porte, large de 1,85 m se trouvait dans l'angle sud-est. La dimension de cet édifice conduit à y voir une petite bergerie destinée à isoler les bêtes fragiles (brebis gravides, malades) ; les auteurs antiques, et particulièrement Varron, recommandaient déjà une telle pratique : « lorsque les brebis commencent à mettre bas, on les conduit dans des étables que l'on a prévu séparées à cet usage, et là, on place les nouveau-nés près du feu, jusqu'à ce qu'ils aient pris quelques forces » (*R.R. II, 2, 15*). Mais il peut s'agir aussi d'une écurie pour les ânes et mulets qui ne manquaient pas d'accompagner le berger et son troupeau dans tous ses lointains déplacements, et qui devaient être utiles pour les corvées diverses rendues particulièrement pénibles par les grandes distances à parcourir : « Tout l'équipement nécessaire au bétail et aux pâtres [doit suivre] le troupeau, particulièrement pour la nourriture des hommes et les soins médicaux à donner aux bêtes. À cet effet, les propriétaires ont des bêtes de somme, les uns des juments, les autres, à leur place, quelque autre animal qui puisse porter des charges à dos » (Varron, *R.R. II, 10, 5*). On pouvait aussi y remiser les charrettes ; la largeur de la porte le permettait et exclut d'ailleurs pour ce bâtiment une fonction d'habitat.

FOURS

Les petits édifices circulaires construits sur un solide socle de galets, et probablement élevés en « tapi », étaient protégés par des tuiles (fig. 14). L'interprétation a oscillé entre un grenier surélevé et un four à pain : les dimensions, la présence d'une couverture de tuiles, celle de fragments de meules en basalte aux abords, l'éloignement des autres édifices, étaient autant d'arguments valables pour les deux hypothèses. L'observation fréquente de galets brûlés (qui constituaient sans doute le radier de la sole), la présence de briques qui pourraient provenir de l'ouverture et l'abondance des cendres dans

la couche d'occupation autour de la structure Négreiron-Négrès 11 nous ont fait pencher pour des fours à pain.

PUITS ET « AIGUIÉS »

Dans la plupart des groupes ont été repérés un puits et parfois un ou deux « aiguiés ». L'eau était nécessaire aux bêtes comme aux gens et servait aussi à la préparation de la « tapi », la terre banchée devant être mouillée. Dans la zone centrale de la plaine, où l'on est à 7 km du plus proche point d'eau, il était nécessaire de creuser des puits, mais l'on en trouve aussi dans le groupe de Négreiron-Négrès, pourtant plus proche des marais. Autour de petites dépressions encore incomplètement comblées, la présence de fragments du poudingue calcaire qu'il était nécessaire de perforer pour atteindre la nappe phréatique, signale l'emplacement de puits. Dans ces cas là, les dépressions sont généralement bien circulaires et d'un diamètre voisin de 4 m.

Certaines plus vastes et irrégulières doivent être interprétées comme des « aiguiés ». L'« aiguié », dont l'excavation n'atteignait pas la nappe, servait à conserver l'eau de pluie retenue un temps par le poudingue très compact, seulement entamé par le creusement. Certains aiguiés sont parfois creusés à proximité du puits, et devaient servir d'abreuvoir. D'autres fonctions sont également envisageables, notamment un premier lavage de la laine, les bêtes étant généralement lavées par les bergers avant la tonte (Morel, 1978, p. 109).

LA VIE DES BERGERS EN CRAU : COMPARAISONS ET HYPOTHÈSES

L'ANTIQUITÉ

Les découvertes de la Crau constituent un ensemble unique par l'abondance des constructions antiques identifiées se rapportant à l'élevage ovin de l'époque romaine. Hormis quelques espaces parfois reconnus comme tels dans les parties agricoles des *villae*, on ne connaît que très peu de bergeries.

Les seuls exemples recensés sont d'ailleurs situés sur les causses, région dont la vocation pastorale est, de même que la Crau, imposée par les conditions naturelles. Dans l'Aveyron, des fouilles récentes ont dégagé deux sites de bergeries antiques. Le premier à Cordenade sur la commune de Salles-la-Source (causse Comtal) com-

prend un grand bâtiment rectangulaire de 28,80 m sur 8,10 m, aligné est-ouest, relié à des murs de clôture, des cours et un enclos. C'est une construction maçonnée, dans laquelle l'habitat est facilement repérable, installé dans la bergerie et isolé par une barrière. Le site est occupé du I^{er} au III^e s. de notre ère. Le second est le site du Cenel, commune de la Cavalerie, sur le causse du Larzac. Les murs y sont également bâtis au mortier et les bâtiments couverts de toitures en tuiles. Un ensemble de trois petites pièces est flanqué d'un enclos au nord. À 20 m au sud, se trouve un grand bâtiment de 32 m sur 6, aligné est-ouest, dont une petite partie, l'habitat, d'environ 45 m², comportait une toiture de tuiles. Le reste, constituant la bergerie, devait être couvert de chaume ou de branches. Une mare avait été creusée à proximité. Le site est occupé aux deux premiers siècles de notre ère et semble correspondre à une petite exploitation s'adonnant aussi à l'agriculture (Perrier, 1992 et Clottes *et alii*, 1989, p. 90).

Les deux sites aveyronnais montrent, comme dans la Crau, un matériel relativement abondant, témoignant d'un niveau de vie assez peu différent des autres sites ruraux.

En Crau, les divers objets recueillis à l'occasion des fouilles et prospections permettent d'évoquer le mode de vie des bergers. La trouvaille assez fréquente de miroirs implique probablement la présence des femmes et des enfants, et donc une vie en famille. Varron d'ailleurs l'indique très clairement : « En ce qui concerne la reproduction humaine, pour les pâtres qui résident continuellement au domaine, la chose est facile, car ils ont une compagne d'esclavage à la ferme et la Vénus pastorale n'en demande pas plus. Mais pour ceux qui sont sur les pacages, et qui font paître dans des lieux boisés et qui s'abritent de la pluie non à la ferme, mais dans des cabanes improvisées, beaucoup ont jugé utile de leur adjoindre des femmes pour suivre les troupeaux, préparer la nourriture aux bergers et les rendre plus zélés, mais il convient que ces femmes soient robustes sans être laides [...], elles sont capables soit de garder le troupeau, soit d'apporter du bois au foyer et de faire la cuisine, soit de surveiller le matériel près des cabanes » (*R.R.* II, 10, 6-7)²⁶.

Le berger de la Crau vivant seul et loin de tout apparaît d'ailleurs à une époque assez récente. Le comte de Villeneuve-Bargemont, au début du XIX^e s., témoigne encore de la vie dure mais familiale des bergers de la Crau, toute la famille se déplaçant ensemble, même pour

26. Voir aussi *R.R.* I, 17, 5.

la transhumance : «...La marche se termine par les mères, les jeunes filles et les enfants en bas âge; ces femmes conduisent un troupeau d'ânes qui portent, d'une part, les enfants trop petits pour marcher, les berceaux de ceux qui sont à la mamelle, et les agneaux qui naissent pendant la marche ».

Meules et fours indiquent la consommation de céréales, probablement achetées aux marchés alentour ou fournies par le maître. Le sel, essentiel pour les hommes mais aussi pour les bêtes, était facilement procuré par les salines des étangs bordant la Crau au sud et au sud-est; Strabon (IV, 1, 7) indique même la présence de sel et de sources salées au cœur de la Crau. Mais rien, dans l'état actuel de nos connaissances, ne vient confirmer cette assertion. La consommation des produits du troupeau n'est pas particulièrement attestée par les découvertes. Du fait de l'acidité du terrain, les ossements sont mal conservés. D'autre part aucune faisselle n'a été retrouvée, mais ce genre d'ustensile pouvait être en matière végétale. L'alimentation devait être complétée par les produits de la pêche pour les populations les plus proches des étangs et marais²⁷. C'est d'ailleurs dans une bergerie de Nègreiron-Nègrès, non loin des marais du Vigueirat, qu'a été trouvée une navette à repriser les filets, mais ceux-ci pouvaient aussi servir à la confection d'enclos mobiles et à la capture des oiseaux. S'ajoutaient aussi les produits de la chasse, même si on ne peut interpréter avec certitude les quelques balles de fronde en plomb retrouvées comme des projectiles de chasse. Il faut rappeler que les bergers antiques étaient armés pour défendre les troupeaux contre les bêtes sauvages et les voleurs. Varron écrit : « pour l'aspect, il faut choisir des hommes solides et rapides, mobiles, aux membres souples, qui puissent non seulement suivre le bétail, mais encore le défendre des bêtes sauvages et des brigands, capables également de charger les fardeaux sur les bêtes de somme, de faire une incursion, de lancer des traits » (R.R. II, 10,1-3). Ils en avaient tiré d'ailleurs une réputation de brigands, à tout le moins de batailleurs, et si le sermon de carême chez les bergers de Crau, au début du V^e s., est cité comme un haut fait de la vie de saint Hilaire, c'est peut-être à cause de leur caractère farouche et peut-être dangereux. Les petites clochettes rappellent enfin le rôle essentiel des chiens²⁸.

27. Le Pseudo-Aristote (*De mir. ausc.* 89, compilation du II^e s. reprenant des sources hellénistiques) raconte une pêche au trident pratiquée, aux basses eaux, dans les étangs près de Marseille.

L'organisation économique des activités pastorales est bien difficile à appréhender à partir des trouvailles d'objets; mais la présence d'une boîte à sceau signale l'existence de contrats : bail, vente, peut-être même préparation d'une transhumance. Le berger chef devait d'ailleurs savoir lire et écrire, « car, s'il est illettré, il n'est pas apte, étant dans l'impossibilité absolue de tenir correctement pour son maître, les comptes de l'élevage » (R.R. II, 10, 10)²⁹.

Le regroupement des bergeries, appartenant sans doute à un même propriétaire, suppose des troupeaux numériquement importants qui demandaient un personnel nombreux. Dans le groupe de Nègreiron-Nègrès, sept bergeries au moins peuvent avoir été en usage ensemble à la fin du I^{er} et au II^e s., ce qui suppose un troupeau de l'ordre de 3 500 à 5 500 moutons³⁰. Si on applique les ratios donnés par Varron (R.R. II, 2, 20 et II, 10, 10) d'une moyenne d'un berger pour cent moutons, on obtiendrait une équipe de trente à cinquante bergers, auxquels il faudrait ajouter femmes et enfants. Avec les proportions attestées pour le XIV^e s., un berger pour trois cents bêtes, l'équipe comprendrait seulement une dizaine de bergers et leur famille (Stouff, 1986, p. 455). Ce nombre devait favoriser une certaine vie communautaire autour du puits et du four, à l'image de ce que Varron (R.R. II, 10, 5) décrit : « Leur nourriture doit être prise pendant le jour séparément, chacun avec son troupeau, le soir elle doit être commune, dans un repas réunissant ceux qui sont sous le même chef ». Il paraît vraisemblable que, comme en Italie, ces bergers organisés en troupes, étaient d'un statut servile. Mais nos découvertes archéologiques n'ont jusqu'ici rien apporté sur ce sujet.

Au total les découvertes mobilières et immobilières permettent de dresser un tableau de la vie pastorale en Crau : vivant dans des hameaux comprenant plusieurs bergeries, un four et au moins un puits, avec leur famille et leurs chiens, possédant des ânes et des charrettes, les bergers n'étaient certainement pas à l'écart de la vie économique. Les trouvailles de céramiques et de monnaies montrent au contraire une permanente intégration dans les circuits commerciaux. La Crau était d'ailleurs traversée par plusieurs voies importantes et longée à l'ouest par le canal de Marius, reliant Arles à la mer.

28. Varron (R.R. II, 9, 1-16) traite en détail du rôle des chiens dans la garde du bétail à laine.

29. Voir aussi R.R. II, 2, 20.

30. Voir *infra* p. 305 pour le calcul du nombre de moutons par bergerie.

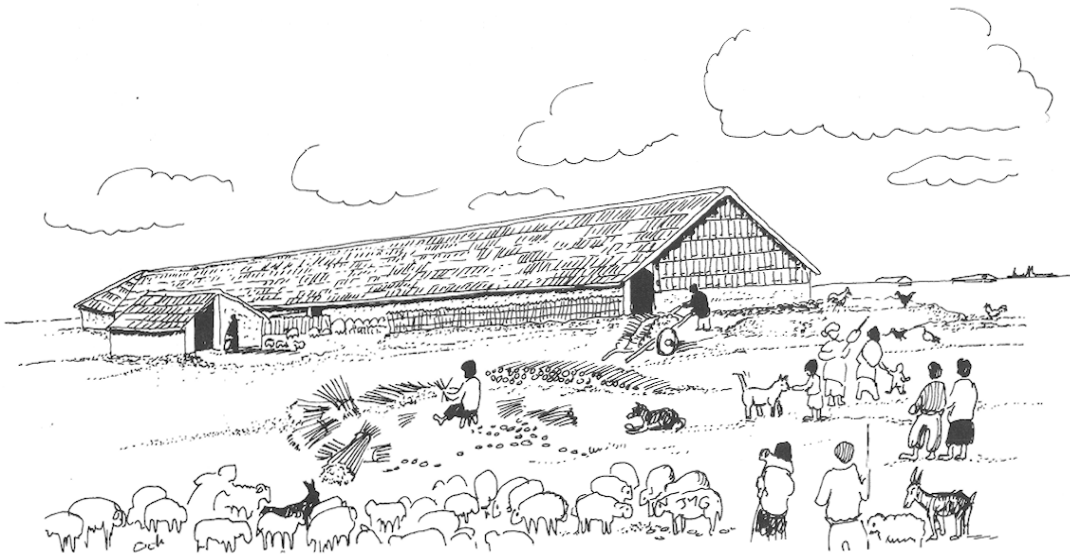


Fig. 26. Évocation de la vie quotidienne dans les bergeries romaines de Nègreiron-Nègrès.

LA PÉRIODE MODERNE

Darluc (1782-1786), évoquait en ces termes la vie des bergers de son temps en Crau : « Pendant les frimas les plus rigoureux, les bergers n'ont d'autre abri que l'une de ces claies sous laquelle ils s'arrangent de leur mieux ; ils couchent à terre dans un grand caban [...ils] quittent le parc avant l'aurore et vont à la cabane se préparer une soupe »

Les vestiges de constructions modernes repérées en prospection et fouillées montrent une organisation différente de la période antique : il n'y a plus de bergeries, remplacées sans doute seulement par des enclos, et on retrouve de petits bâtiments qui sont probablement destinés à abriter la famille, les provisions et les bêtes de somme. La description faite par Villeneuve-Bargemont en 1815 évoque clairement des structures comparables à celles de Nègreiron-Nègrès 7, datées du XVI^e s. : « Les bergers ne quittent jamais leurs troupeaux : dans l'un des coins de l'enceinte, ils se construisent une petite cabane avec des joncs et c'est là qu'enveloppés de leur cape, ils bravent toutes les intempéries de la saison (...) Les femmes, les enfants et les vieillards, habitent une espèce de chaumière au centre du terrain destiné à chaque troupeau ; deux pièces composent cette rustique habitation, l'une est destinée à contenir les bagages, les ustensiles de ménage, les provisions et un peu de paille sur laquelle un matelas est étendu pour servir de lit commun à toute la famille ; l'autre pièce est une étable dans laquelle on renferme les ânes et les bestiaux qui tombent malades ; auprès se trouve le plus souvent un puits destiné à fournir

l'eau nécessaire aux hommes et aux bestiaux. » (Villeneuve-Bargemont, 1815, lettre IX).

Le plan de Nègreiron-Nègrès 7 comprend apparemment deux ensembles de deux pièces accolées ouvrant vers le sud. Si la disposition de l'habitat évoquée par Villeneuve-Bargemont était déjà en usage au XVI^e s., on peut y voir, au lieu d'un seul ensemble, deux installations successives, légèrement décalées dans l'espace et dans le temps. L'absence de stratigraphie significative et la rareté du matériel nous ont interdit de constater un éventuel écart chronologique entre les deux secteurs appartenant à cette période.

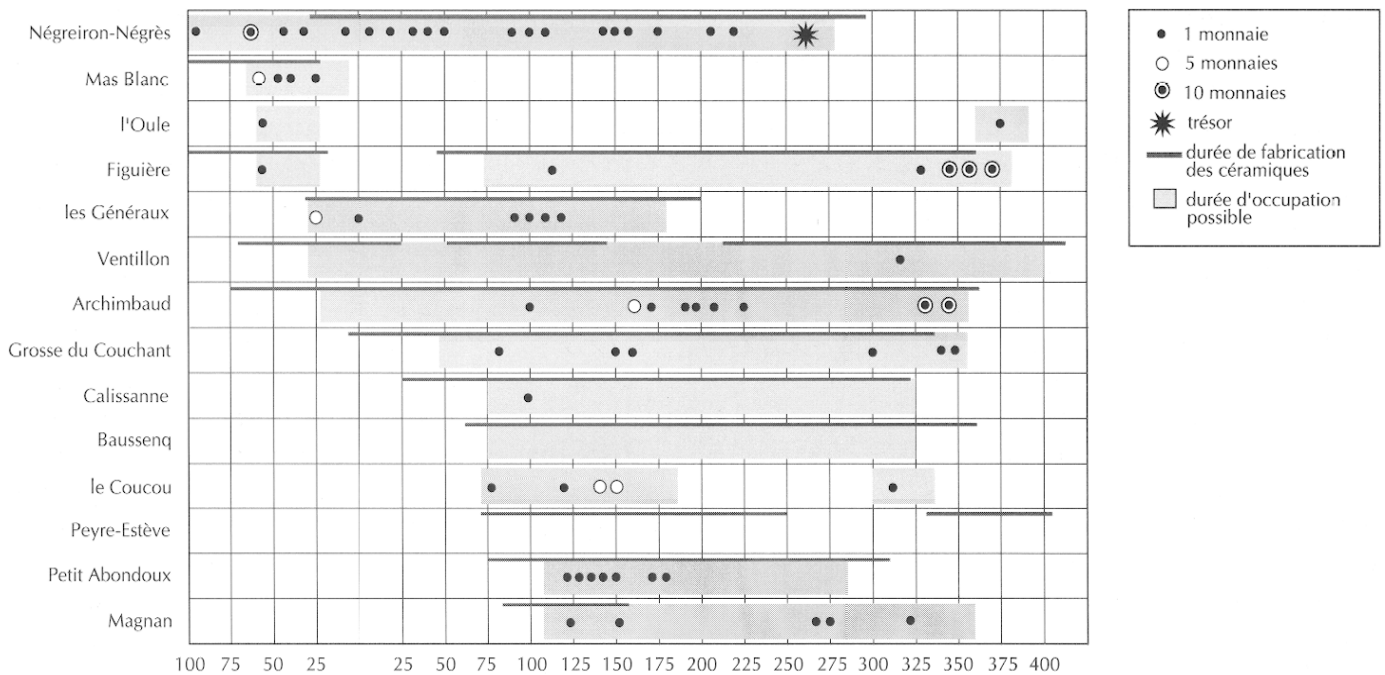
L'ÉLEVAGE EN CRAU ET LES ORIGINES DE LA TRANSHUMANCE

CHRONOLOGIE

LES ACQUIS (tabl. 6)

Les premiers sites attestés, si l'on excepte les sites préhistoriques, n'ont pas connu une occupation antérieure au I^{er} s. avant notre ère. On n'a pas jusqu'ici retrouvé, dans la plaine de la Crau, de gisement montrant du matériel du VI^e au II^e s. avant J.-C.

Au I^{er} s., au moins cinq sites ou groupes de sites apparaissent. Parmi eux, celui de l'étang des Aulnes qui sera occupé jusqu'à la fin de l'Antiquité, a livré un abondant numéraire de Marseille (vingt-sept bronzes au taureau

Tabl. 6. Chronologie de l'occupation des groupes de bergeries de Crau.

antérieurs à 49, quatre petits bronzes postérieurs à 49) et de Nîmes. Des bergeries sont alors construites à Négreiron-Négrès, à Mas Blanc, à l'Oule, à la Figuière et il n'est pas impossible que les groupes des Généraux, de Négreiron-Négrès, d'Archimbaud et de Ventillon aient commencé d'être occupés dès la seconde moitié du I^{er} s.

Une question se pose : les premières bergeries sont-elles antérieures à la déduction de la colonie d'Arles en 46? Le matériel archéologique et le numéraire ne s'opposent pas à une datation dès la première moitié du siècle, mais il faut remarquer que l'usage des bronzes au taureau de Marseille ³¹, des céramiques campaniennes et des amphores Dressel 1 est encore dominant dans la seconde moitié du I^{er} s. et notamment dans son troisième quart. Considérant qu'il n'y a aucune tradition de construction de bergerie sûrement antérieure à la déduction de la colonie, nous attribuerons, jusqu'à preuve du contraire, les constructions des premières bergeries à la mise en valeur du territoire d'Arles après 46. Les bergeries les plus anciennement occupées, notamment celles

de Mas Blanc, sont orientées dans le sens du mistral, mais ne présentent pas encore l'étrave qui caractérisera les bergeries « classiques » de la période romaine.

Au cours du I^{er} s. de notre ère, nombre de bergeries construites auparavant continuent d'être utilisées mais certaines sont déjà abandonnées : les Généraux 3, l'Oule 2, la Figuière 3, Mas Blanc 1 et 2. Quelques nouvelles viennent s'ajouter à des ensembles déjà existants telles que les Généraux 2, la Figuière 1-2 et Négreiron-Négrès 7 qui apparaît au milieu de sept constructions préexistantes. Des groupes naissent aussi : ceux de Peyre-Estève, du Coucou, du Petit Abondoux, de Calissanne.

Au II^e s., la densité d'occupation est maximale : vingt-quatre bergeries sur quarante-cinq ayant livré suffisamment de matériel pour être étudiées de façon valable. Dans des groupes comme Négreiron-Négrès, Archimbaud ou Petit Abondoux, plusieurs bergeries sont occupées ensemble au II^e s. et on doit imaginer des hameaux possédant un puits et un four à pain communs (fig. 26). La situation ne paraît pas évoluer significativement jusqu'à la fin du II^e ou au début du III^e s.

Plus tard en revanche, vers le milieu du siècle, un certain nombre de bergeries ne semblent plus occupées : Négreiron-Négrès 3, Petit Abondoux 2; des groupes entiers également : les Généraux 1-2, Calissanne 1-2. Même le vaste groupe de Négreiron-Négrès est progressi-

31. En Crau, les monnaies semblent avoir circulé très longtemps. De nombreux exemplaires sont véritablement polis par un long usage. On trouve notamment des monnaies du II^e s. très usées associées à des pièces du IV^e s. presque neuves : cela semble indiquer qu'elles circulaient de façon conjointe. Il convient donc d'être très prudent sur les *termini* donnés par le numéraire.

vement déserté. Notons toutefois que ce mouvement n'a atteint pas les *villae*, occupées sans discontinuité jusqu'à l'Antiquité tardive.

Est-ce un défaut de renseignement fiable dû aux hasards de la fouille et de la prospection ? Cela n'est pas exclu dans l'état actuel des recherches, mais l'impression d'un recul demeure. Il n'empêche que certaines structures à l'abandon aient pu servir d'abri temporaire : la perte d'un lot de quatre cent trente-trois monnaies dans la bergerie Négreiron-Négrès 3 et dans ses abords serait un indice d'une telle fréquentation vers 274 après J.-C.

Plusieurs groupes ont survécu à la dépression du III^e s. : Archimbaud, Petit Abondoux, Magnan, Baussenq, la Figuière et de nouvelles bergeries sont alors construites : Coucou 9, Ventillon 2, Peyre-Estève 2, et peut-être même vers la fin du siècle : Grosse du Couchant 5, l'Oule 1. Les *villae*, de même, sont intensément occupées au IV^e et dans la première moitié du V^e s.

Les témoignages archéologiques concernant l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge sont quasiment inexistantes. Aucune des bergeries dont l'occupation est attestée aux IV^e-V^e s. ne semble survivre au-delà. Tous les « hameaux » semblent abandonnés. Tout au plus certains nouveaux sites, comme celui proche de la bergerie moderne de Négreiron³², pourraient être rattachés à ces époques, mais ils ne livrent aucun matériel en prospection et leur datation est par conséquent très incertaine. En tout état de cause, il ne s'agit plus de bergerie où l'on parquait les moutons mais de cabanes de bergers, beaucoup plus petites. De même, des alignements de galets formant des murs d'enclos, comme ceux décelés à l'est de Négreiron-Négrès 6, pourraient être rattachables à cette époque, mais, n'étant pas datés, ils peuvent tout aussi bien appartenir à des aménagements romains ou au contraire médiévaux, sinon modernes.

Même le Bas Moyen Âge n'a guère laissé de traces : à peine décèle-t-on une fréquentation du secteur de Mas Blanc au XIV^e s. mais on n'en connaît pas les formes.

On ne trouve à nouveau des constructions bien datées en Crau qu'à partir du XVI^e s. Sur la bergerie romaine de

Négreiron-Négrès 7, des bergers édifièrent alors un ensemble de constructions que l'on doit interpréter non comme un abri pour les moutons, mais comme des pièces d'habitation et peut-être une écurie. L'installation de ces bâtiments précisément sur l'emplacement de la bergerie romaine s'explique probablement par le fait que les ruines de cette dernière devaient encore former un léger monticule d'où il était possible de tirer des matériaux. D'ailleurs, les murs romains sont partiellement épierrés aux abords des structures modernes. Au moins un autre exemple de réinstallation sur des sites antiques est attesté à Négreiron-Négrès 12. Les sites des bergeries actuelles ne seront occupés que par la suite, d'abord par des habitations sommaires seulement, puis au XIX^e s., après l'introduction du mouton Mérinos, à nouveau par de véritables bergeries. Vers 1850, presque toutes les pâtures sont équipées de bâtiments. Dans un premier temps, ils furent orientés de façon à éviter de donner prise au vent, comme dans l'Antiquité, mais avec une extrémité en abside. À cette époque, les couvertures étaient encore en sagne, comme cela s'est maintenu en Camargue jusque dans la première moitié de notre siècle (fig. 23). Plus avant dans le XIX^e s., la généralisation de l'emploi de la chaux et des tuiles permit un changement d'orientation des bâtiments dégagant un espace abrité plus large devant leur façade méridionale.

Si la Crau n'a jamais cessé d'offrir des pâturages aux éleveurs de moutons, la documentation actuellement disponible montre que c'est seulement au cours de deux périodes que l'on a investi des capitaux et du travail dans l'édification de véritables bergeries : du I^{er} s. avant au V^e s. après J.-C. et aux XIX^e et XX^e s.

L'ÉVOLUTION DE L'ÉLEVAGE EN CRAU PREMIÈRES HYPOTHÈSES (fig. 27)

À l'époque préromaine, la Crau aurait été située dans le territoire de deux peuplades, les *Nearchi* et les *Anatiliū* dont ni les localisations, ni *a fortiori* les limites ne sont connues. L'épisode d'Héraklès livrant combat contre les Ligures qui l'assaillent à coups de pierres n'aide guère ces identifications sinon qu'*Albion* et *Bergion* symbolisent les forteresses indigènes et qu'on a proposé d'identifier cette dernière avec *Bergine* - {Πηγι-νη- *Ernaginum* qui pourrait être le chef-lieu des *Nearchi*³³. L'influence des Grecs de Marseille

32. Au nord-est de la bergerie moderne de Négreiron, se trouve en effet un petit gisement formant une légère éminence ceinturée par quatre murs. Il semble correspondre par ses dimensions à une cabane en torchis sur solins de galets. L'absence totale de mobilier ne permet pas de lui attribuer une datation. Cependant, s'il était d'époque protohistorique, gallo-romaine, du Bas Moyen Âge ou moderne, il ne fait aucun doute qu'il serait associé au mobilier céramique abondant que l'on trouve sur les gisements de ces époques.

33. Barrool, 1969, p. 194 et 203. *Ernaginum* est situé à l'extrémité occidentale de la chaîne des Alpilles, très au nord de la Crau.

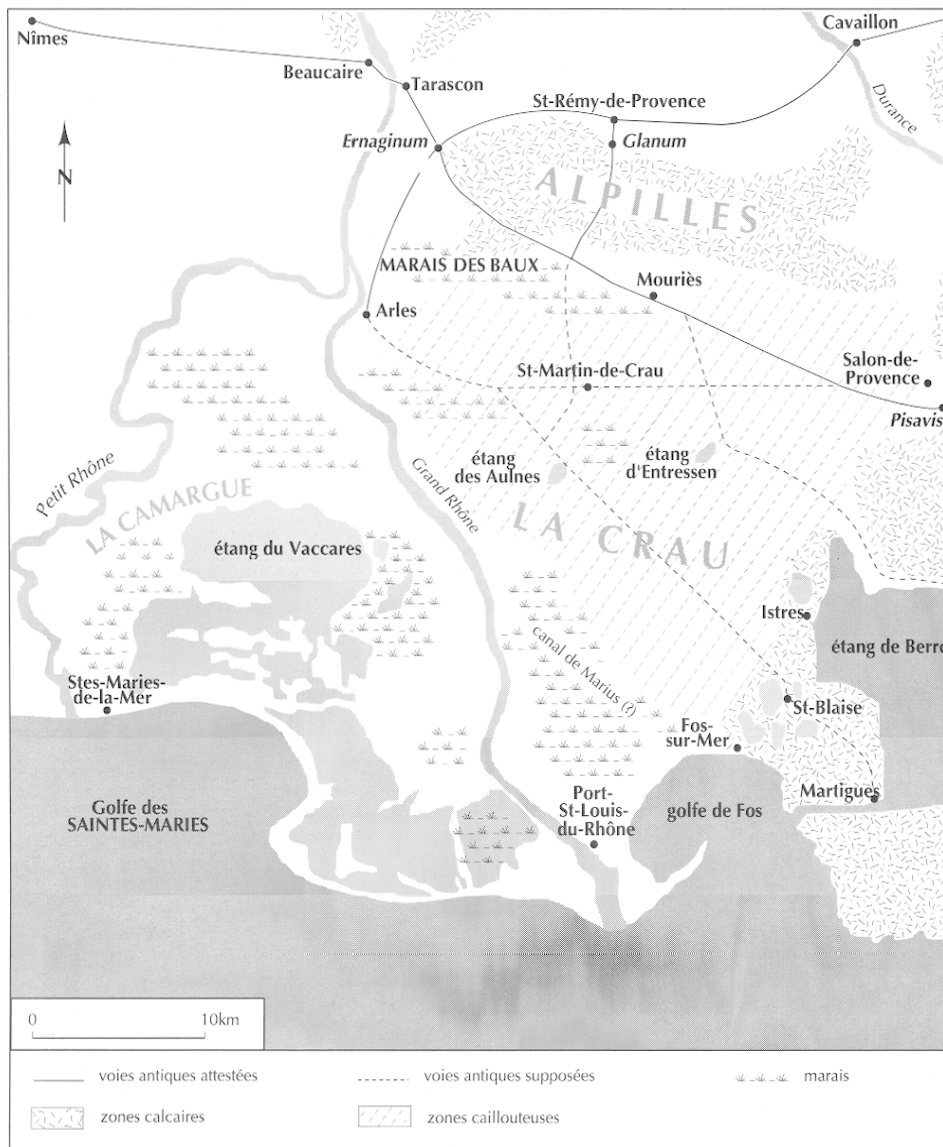


Fig. 27. Carte de La Crau et de ses environs.

se fit sentir très tôt dans le delta du Rhône puisque l'on admet désormais que *Thélème*-Arles comptait une part de population grecque dès le V^e s. au moins³⁴. Une véritable domination politique de Marseille sur la Crau ne semble pas toutefois intervenir avant le II^e s. À ce titre, le canal construit par les troupes de Marius en 102 avant J.-C. et ultérieurement remis à l'alliée fidèle pourrait constituer une véritable prise de possession de la Crau par Marseille (Strabon, IV, 1, 8)³⁵. En tout état de cause, aucun vestige de cette période n'a été rencontré en prospection.

34. Les fouilles du Jardin d'Hiver ont montré qu'au V^e s. avant J.-C. Arles abritait un *emporion* grec (Arcelin, 1984).

35. La forteresse de Saint-Blaise qui présente un rempart construit sur les directives d'architectes grecs a été récemment attribuée à une popula-

Un événement majeur intervint en 46 avant J.-C. Après la défaite de Marseille prise par César en 49, son territoire fut, entre autres sanctions, confisqué pour l'essentiel. Trois ans après, César envoya Tiberius Claudius Nero à Arles déduire une colonie pour les vétérans de la VI^e légion. La nouvelle colonie se vit attribuer la majeure part du domaine de Marseille de la Camargue à l'ouest à la vallée du Gapeau à l'est³⁶. Son territoire comprenait donc la Crau qui fut certainement divisée en centuries.

tion indigène (Arcelin, Cayot, 1984; Tréziny, 1986).

36. Une inscription trouvée au XIX^e s. à Saint-Michel de Valbonne (Hyères, Var) a été récemment interprétée par J. Gascoü comme une borne-limite des colonies d'Arles et Fréjus (Gascoü, 1992).

Si l'on admet que les premières bergeries ne sont pas antérieures à la déduction de la colonie d'Arles, on est conduit à penser qu'elles furent construites en même temps que se mit en place la cadastration et un système d'exploitation lié à la location des terres de la colonie, au moins en partie, par les propriétaires de grands domaines. Les sites d'Archimbaud, d'Entressen et de l'étang des Aulnes, entre autres, pourraient être les centres de telles exploitations

Par ailleurs, si les indigènes qui occupaient la Crau avant les événements de 49 ne construisaient pas de bergeries, doit-on pour autant croire que ces vastes étendues de prairies ne nourrissaient pas, au moins l'hiver, quelques troupeaux? Ce qui aurait été introduit après 46 ne serait donc pas l'élevage du mouton en Crau mais un changement radical dans son exploitation, marqué par la construction de bergeries.

Peut-on faire un rapprochement avec le XIX^e s.? Avant les années 1800 qui sont caractérisées par l'introduction du Mérinos, les moutons rustiques de la Crau passaient, de même que les bergers, tout l'hiver dehors. Seules les femmes, les enfants et les animaux de portage étaient abrités dans des cabanes : « C'est principalement aux environs d'Arles, dans les immenses plaines de la Crau et de la Camargue, que ces troupeaux demeurent pendant la saison rigoureuse (...) Ces animaux couchent toujours en plein air à l'exception du jour de la tonte : ils parquent dans une enceinte fermée par des claies assez fortes et assez élevées pour que les loups ne puissent les franchir (...) » (Villeneuve-Bargemont, 1815, lettre IX). C'est l'introduction du Mérinos, à belle laine, mais de constitution fragile, qui entraîna la construction généralisée des bergeries destinées à l'abriter du froid hivernal ³⁷.

Les années qui suivirent la déduction de la colonie romaine d'Arles furent-elles marquées par un phénomène similaire? Dès le départ, l'architecture des bergeries semble fixée sous la forme d'un long bâtiment rectangulaire qui sera rapidement modifié par l'adjonction d'une étrave pour canaliser les assauts du vent. Les colons d'Arles auraient-ils à la fois introduit une nouvelle race italienne plus fragile que de rustiques races locales, des abris à l'architecture éprouvée ailleurs, mais subtilement adaptée au mistral et un mode d'exploitation combinant

apport de capitaux, structuration de l'espace et déplacements saisonniers vers les pâturages de montagne?

Si l'on admet cette hypothèse, la race importée pourrait être celle dont nous parlent les auteurs anciens pour l'Italie du Sud ³⁸. Selon Columelle ³⁹ : « pour la race grecque, que l'on appelle le plus souvent tarentine, il n'est guère avantageux d'en posséder que si le propriétaire réside sur place : tant il est vrai qu'elle exige plus de soins et de nourriture. Car, si d'une façon générale, les animaux à laine sont plus délicats que tout autre bétail, de tous c'est la race tarentine qui est la plus délicate... : on l'élève rarement en plein air, le plus souvent à l'abri, et elle est extrêmement avide de nourriture. » ⁴⁰.

Or l'Italie du Sud est également la région où la transhumance est le plus clairement et anciennement attestée par les sources écrites et épigraphiques ⁴¹. De plus, les vétérans de la VI^e légion, installés à Arles en 46 étaient en grande partie originaires du Samnium, d'Ombrie et d'Etrurie méridionale ⁴².

L'introduction, peut-être progressive, de cette race plus fragile aurait donc nécessité l'édification des bergeries qui se multiplient dès la fin du I^{er} s. avant notre ère pour atteindre un nombre maximal aux II^e et III^e s.

Comme partout ailleurs en Narbonnaise orientale, le II^e s. et la première moitié du III^e s. marquent l'apogée du

38. Columelle (VII, 2, 4-6) écrit que la race tarentine avait été importée en Bétique et que son oncle l'avait croisée avec une race africaine. Leur laine était très recherchée. Le manque d'analyses archéozoologiques en Italie du Sud et à Arles même, l'absence d'ossements sur les gisements de la Crau fouillés à ce jour rendent impossible la vérification de cette hypothèse. Il s'agit ici de proposer une direction de recherche qui pourrait être explorée par les archéozoologues.

39. Columelle, VII, 4, 1.

40. Varron rappelle que « l'humidité attaque la laine des brebis (...) » et conseille de les en tenir à l'écart dans les bergeries (*R.R.* II, 2, 7). Par ailleurs, dans un exemple grammatical, il indique que les laines de Gaule et d'Apulie paraissent semblables au non connaisseur (*De Lingua Latina*, IX, 39).

41. Varron (*R.R.* II, 2, 9 et 9, 6) atteste l'existence de transhumance à longue distance entre les plaines d'Apulie, et les montagnes du Samnium, de Sabine et d'Ombrie. Cette question a fait l'objet de nombreux travaux : entre autres Pasquinucci, 1979 et Corbier, 1991.

42. Constans, 1921, p. 56-57; Christol (1975, p. 5) a identifié une famille de notables arlésiens originaire d'Arna en Ombrie et Dondin-Payre (1992, p. 83-84) a récemment montré que les soldats de la VI^e légion provenaient non seulement du Samnium, mais aussi d'Etrurie. Jusqu'à maintenant, en Italie du Sud, on n'a pas trouvé de vestige de bergerie antique comparable à celles de la Crau, mais il faut souligner que les conditions d'exploitation du sol sont radicalement différentes. Dans les plaines d'Italie du Sud, les bergeries isolées étaient probablement rares et les troupeaux en hiver devaient s'abriter dans des bâtiments inclus dans la *pars rustica* des *villae*; de tels bâtiments ont pu être ignorés par les archéologues fouillant principalement les parties nobles des *villae*.

37. Le mouton Mérinos d'Arles a été obtenu par croisement du Mérinos espagnol et de la race locale de la Crau en 1802 (Coste, 1986). Les bergeries aujourd'hui visibles ont toutes été construites entre 1800 et 1860.

système d'exploitation agricole : c'est l'époque du plein rendement des vignobles et des olivettes et il s'avère que c'est aussi celle du nombre maximal de bergeries occupées ensemble.

On assiste à un mouvement de reflux au cours du III^e s. Plusieurs bergeries sont alors abandonnées (Négreiron-Négrès 3), mais, à l'intérieur des groupes, il en subsiste toujours au moins une ou deux qui sont occupées jusqu'au début du V^e s. Un certain nombre de bergeries sont même construites dans le courant du IV^e s.

Nul doute qu'à cette époque, la présence à Arles, de la cour, de hauts fonctionnaires, de l'aristocratie foncière de l'Empire d'occident, n'ait favorisé de nouveau les investissements dans les pâturages et les troupeaux, en même temps que la consommation de laine, de laitages et de viande augmentait. Les effets de leur présence sont nettement visibles dans le développement urbain de la ville (Congès, Brun, Roth-Congès, 1992). L'implication de l'administration impériale elle-même nous paraît évidente : on sait par la *Notitia Dignitatum* (Occ. XII, 26-28) qu'Arles était, vers la fin du IV^e s., le siège d'un atelier de tissage impérial et on peut émettre l'hypothèse que le fisc possédait alors des troupeaux et des « coussous » en Crau.

Ce qui se passe par la suite est bien plus difficile à appréhender. On n'a plus aucune attestation archéologique de bergerie durant l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge. L'élevage en Crau n'a certes pas cessé : dans le second quart du V^e s., Hilaire, évêque d'Arles, alla prêcher le carême aux bergers de la Crau (*Vita Hilarii*, 32, p. 109; Palanque, 1975, p. 20); en 542, Césaire, évêque d'Arles, confirme son legs de pâturages dans les *Campi Lapidei* aux moniales du monastère qu'il avait fondé et en 574, les ducs lombards razzient bêtes et gens en Crau (Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, IV, 44).

La disparition des bergeries doit donc être expliquée. On peut penser qu'une part peut-être importante de l'information chronologique nous échappe car nous connaissons mal le mobilier de cette époque et que le numéraire devient très rare. Cette objection n'est que partiellement recevable. D'une part, grâce aux fouilles récentes de niveaux tardifs dans les villes, notamment Arles et Marseille, nous connaissons mieux le mobilier de la fin de l'Antiquité et du Haut Moyen Âge (Bonifay, 1983; Pelletier *et alii*, 1991; Congès, Leguilloux, 1991). D'autre part, il est incontestable que même les bergeries encore densément occupées au IV^e s. semblent toutes abandonnées dans le courant du



Fig. 28. Bas-relief représentant un ballot de laine ?

siècle suivant. Invoquer un appauvrissement très sensible et un emploi généralisé de la vaisselle en bois reviendrait à esquiver la question.

La réponse pourrait résider dans un changement global du contexte socio-économique et du mode d'exploitation. La désagrégation de l'Empire dut entraîner une baisse de la demande en laine de qualité. La cour et les hauts fonctionnaires délaissèrent Arles après l'épisode de Constantin III et il est probable que l'atelier impérial de tissage n'ait plus fonctionné après le milieu du V^e s. Le commerce d'exportation de laine brute subit certainement une chute de la demande et diminua aussi à cause de l'insécurité croissante des mers. Cette possible perte de débouchés pour la laine de qualité entraîna peut-être l'abandon de races fragiles au profit de races rustiques plus aisées à entretenir dans ces temps difficiles. Elles pouvaient suffire aux besoins en fromages, viande et laine de la population d'Arles et de Provence et ne demandaient guère d'investissements immobiliers. Le retour en force de races rustiques pourrait donc expliquer la disparition des bergeries : couchant dehors comme les brebis de l'époque moderne, elles ne nécessitaient que des enclos ou des murs en épi pour les protéger du mistral. Quant aux bergers, ils se contentaient probablement de petites cabanes, voire d'abris de fortune, sinon de la protection d'une grande cape comme le décrit Villeneuve-Bargemont en 1815.

L'abandon des bergeries fut certainement accéléré par une insécurité grandissante en Crau. Dès le début du V^e s., les guerres civiles, puis les invasions, ont forcément occasionné des exactions aux dépens des troupeaux. Arles, où s'était réfugié l'usurpateur Constantin III subit un long siège en 411 par les troupes d'Honorius⁴³. Elle est à nouveau assiégée en 423 par Théodoric, puis en 425, 452 et 458 par les Wisigoths, toujours repoussés mais qui ne durent pas manquer de vivre sur le pays et notamment sur les troupeaux de la Crau. Euric s'empara enfin d'Arles en 471, puis Gondebaud, roi des Burgondes la prit vers 500; il l'assiégea encore mais en vain en 508-509 avec l'aide de Thierry. En 532, les Francs envahirent la Provence en commençant leur campagne par Arles et nous avons vu qu'en 574, les Lombards s'emparèrent encore de troupeaux et d'habitants en Crau. Les démêlés politiques des rois mérovingiens, les partages successifs de la Provence ne purent qu'aggraver les difficultés de circulation des hommes et des troupeaux et entraver leurs déplacements vers les alpages. Plus tard, le morcellement féodal, et les guerres intestines, si elles n'ont pas été un obstacle absolu au parcours des troupeaux, n'ont du favoriser ni un maintien ni une reprise de la grande transhumance⁴⁴.

Si l'on conjugue les phénomènes provoqués par le recul démographique, la récession de la demande et l'insécurité, à savoir la diminution probablement très importante du nombre de moutons en Crau et les entraves grandissantes à la circulation des troupeaux, on est conduit à conclure que la grande transhumance, nécessité absolue, comme nous le verrons plus loin, aux temps de la prospérité et de la *pax romana*, ne s'imposait plus au cours du Haut Moyen Âge. Techniquement, pour un nombre de bêtes plus restreint, un estivage sur les rives du Rhône, en Camargue ou dans la dépression des Baux suffisait. Au XV^e s. par exemple, selon Louis Stouff, « la transhumance n'est pas une nécessité pour le bétail arlésien. (...) Le droit d'esplèche en Crau et dans les prés du Trébon est la preuve que de petits troupeaux appelés scabot ou escabot passent l'été dans le territoire d'Arles » (Stouff, 1986, p. 450-451).

Une autre donnée technique pourrait d'ailleurs confirmer la possibilité d'une rupture au cours du Haut

Moyen Âge. Dans l'Antiquité, au moins en Italie du Sud – mais il n'y a aucune raison de penser qu'en Narbonnaise, la situation différait –, la pratique de la transhumance supposait un strict contrôle de l'accouplement. Selon Varron (*R.R.* II, 12, 13-14), Pline (*N.H.* VIII, 187) et Columelle (XI, 2, 43-53), il devait avoir lieu entre mi-mai et mi-juillet de façon à ce que la mise bas se produise après le retour de transhumance, à la fin de l'automne ou au début de l'hiver, époque où les brebis, reposées des fatigues du voyage, pouvaient brouter une herbe plus verte (Columelle, VII, 3, 11). Or, cette pratique s'était perdue au Bas Moyen Âge, les agnelages se succédant naturellement entre octobre et mai⁴⁵. Lors des transhumances, à nouveau attestées à partir de cette période, les agneaux « tardons » étaient souvent trop petits et faibles pour supporter les fatigues de la première montée aux alpages; leur mortalité était donc grande. L'abandon du strict contrôle des accouplements et des naissances pourrait s'être produit à une période où la pratique de la transhumance avait régressé voire cessé, soit entre la fin de l'Antiquité et le Moyen Âge classique. Il fallut attendre la fin du XVIII^e s. pour que les brebis soient à nouveau « désaisonnées » en les faisant saillir dès le 20 mai (Cheylan *et alii*, 1990, p. 22).

Au cours du Moyen Âge, l'élevage en Crau est fréquemment attesté. Jusqu'en 1150, la maison des Baux y possédait de grands pâturages (Barthélemy, 1882, n°123). Aux XII^e et XIII^e s., les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem du grand prieuré de Saint-Gilles acquirent par donation ou achat de nombreux « coussous »⁴⁶.

C'est à partir du XIII^e s. que se mit en place un système cohérent et de mieux en mieux organisé de transhumance du bétail du bas pays vers les pâturages de montagne. Les premiers initiateurs furent les ordres religieux et les seigneurs précisément propriétaires de gros troupeaux qui ne pouvaient plus se satisfaire des pâtures de la plaine en été (Coulet, 1978). Thérèse Sclafert a bien montré que la montée en puissance fut rapide au cours des XIII^e et XIV^e s. et que, dès cette époque, il existait, dans le haut pays, une véritable surcharge pastorale génératrice de nombreux conflits liés à l'introduction dans la montagne de bétail « étranger ». « Vers 1345, l'intrusion

43. Sur cet épisode voir Demougeot, 1974 et Congès, Brun, Roth-Congès, 1992, p. 132-133.

44. Cette rupture au cours du Haut Moyen Âge n'est pas isolée. Les récentes études sur l'Italie du Sud montrent qu'il y aurait alors interruption de la transhumance du fait entre autres de la disparition du marché interrégional de la laine (Wickham, 1983).

45. Les agneaux nés entre octobre et janvier étaient appelés « anhels », ceux nés entre février et mai « tardons » selon Noé de Barras en 1480 (Royer, 1988, p. 43).

46. *Cartulaire de Trinquetteille* (Amargier, 1972), chartes n°147 (1180), 137 (1182), 136 et 169 (1194), 253 (1205), 252 (1206), 291 (1208), 245 (1209), 294 (1210).

des bêtes étrangères était devenu un mal presque général. Quelques communautés se plainquirent de ne plus pouvoir entretenir chez elles leur propre bétail » (Sclafert, 1959, p. 52).

Aux XIV^e et XV^e s., les troupeaux estivaient principalement dans le Dauphiné, le Vercors, les vallées des Alpes de Haute Provence (Durance, Bléone, Ubaye, Asse), mais aussi au-delà du Rhône, en Lozère, en plein royaume de France. Les événements militaires de cette époque troublée expliquent les évolutions, notamment la fréquence des mentions d'estivages en Lozère à la fin du XIV^e s. (Stouff, 1986, p. 454).

Nous avons vu plus haut que l'on recommence à trouver non des bergeries mais des habitations de bergers au XVI^e s. Il semble que se mette alors en place le système décrit par Darluc et Villeneuve-Bargemont : hivernage en Crau des bêtes et de bergers en plein air, les femmes et les enfants vivant à l'abri dans les cabanes ; estivage dans les montagnes, notamment dans la vallée de Barcelonnette. Au XIX^e s., l'introduction du Mérinos amena le changement décrit plus haut.

L'ORGANISATION DE L'ÉLEVAGE ET LA TRANSHUMANCE DANS LA CRAU ANTIQUE

Il convient maintenant de tenter de dresser un tableau de l'élevage en Crau et d'en mesurer son importance au II^e s., époque de son apogée. Que la Crau ait été cadastrée, cela ne fait pas de doute : les travaux de Gérard Chouquer montrent qu'un cadastre, orienté comme le plan colonial de la ville à 0°30W selon un module de 704 m est bien repérable au nord d'Arles, en Camargue et en Crau, à l'ouest de l'étang des Aulnes. Il s'agirait d'une première centuriation remontant à la déduction de la colonie. À une seconde assignation, qui daterait du début du principat, correspondrait un cadastre postérieur surtout visible au nord des Alpilles et peut-être assimilable au cadastre A d'Orange⁴⁷. À l'occasion de travaux sur les bergeries, des découvertes récentes de bornes antiques ainsi que de traces de limites et de voies visibles d'avion, apportent des éléments nouveaux⁴⁸. Elles feront

47. Benoit (1964) avait avancé quelques premières hypothèses, mais la question a été complètement renouvelée par Chouquer (1983, p. 284-290) et Chouquer, Favory (1992, p. 151).

48. La question des centuriations de la colonie d'Arles est loin d'être réglée. L'extension du cadastre C d'Orange n'a pas fait l'objet d'une étude de fond. Salviat (1977, p. 115) positionnait le cadastre C au nord du cadastre B tandis que G. Chouquer l'assimilait en 1983 au cadastre

l'objet de développements ultérieurs mais on peut dire d'ores et déjà qu'elles confirment une organisation très structurée de cette vaste étendue pré-désertique.

La centuriation de la Crau n'implique pas que des lots aient été attribués aux colons dans les « champs de pierres ». Leur aridité décourageait toute tentative de mise en valeur et Pline dit très clairement que leur seul revenu résidait dans le thym brouté par les moutons. On doit donc penser qu'au départ, la Crau « sèche » était demeurée publique sous ses deux formes possibles : *ager publicus* et terres de la colonie, divisés en vastes parcelles⁴⁹. Par la suite, locations perpétuelles et achats firent probablement entrer partiellement les « coussous » dans des patrimoines privés, voire dans les propriétés impériales⁵⁰. En tout état de cause, les pâtures ne devaient pas être laissées improductives, la colonie ou les grands propriétaires les louaient certainement soit à des éleveurs ou même à des sociétés demeurant en ville ou ailleurs⁵¹, soit à des propriétaires fonciers de *villae* voisines.

Plusieurs *villae* sont signalées dans la *Forma* des Bouches-du-Rhône, à Saint-Martin-de-Crau, à la Gardiole, au Mas de Gouin, au Mas du Grand Pillier, à Archimbaud. Cette dernière, située en bordure de la voie romaine Aix-

colonial d'Arles et fixait son extension de la Camargue à l'ouest (les *insulae Furianae*) à la Crau à l'est. Deux constatations semblent s'opposer à cette dernière localisation : d'une part on comprend mal la mention *Segusiar(um) tel[mphum]* en SDI/VKI et d'autre part, plus important pour notre propos, le nombre des attributions de terres à des vétérans au sud du *decumanus*, en plein cœur de la Crau, nous paraît incompatible avec l'existence de « coussous » incultes à cet endroit (Piganiol, 1962, p. 276-277). F. Salviat (1986) a d'ailleurs apporté de nouveaux arguments en faveur d'une implantation du cadastre C au nord du cadastre B et l'identifie au cadastre colonial de Valence.

49. Lors de la déduction des colonies, les pâtures n'étaient généralement pas attribuées aux colons, mais laissées aux colonies (*reliqua coloniae* dans le cadastre A d'Orange) qui les louaient à des particuliers à baux perpétuels moyennant paiement d'un droit annuel, le *vectigal* (Piganiol, 1962, p. 7-59). Au XVIII^e s., les « coussous » les plus grands appartenaient à la ville d'Arles (1 000 ha à Moulès) et à l'Ordre de Malte (730 ha) (Baehrel, 1961, p. 193-194).

50. Corbier, 1991, p. 154-155, évoque l'intérêt de l'empereur pour les questions de réglementation de l'élevage et la place importante des troupeaux et des domaines impériaux. On a trace d'interventions impériales en Italie du Sud, mais peut-être s'appliquaient-elles ailleurs. Une constitution de 365 interdit aux autorités locales la mise aux enchères des pâturages impériaux qui défavorisait les propres troupeaux relevant de la *Res Privata*.

51. Rappelons que dès la première moitié du I^{er} s. avant notre ère, il existait des individus qui s'associaient pour exploiter des terres agricoles et des pâturages (Cicéron, *Pro Quinctio*, 12). Au Moyen Âge, les « coussous » appartenaient à de grands propriétaires (la Ville, les établissements ecclésiastiques, certains nobles et bourgeois) qui les louaient à des « nourriguiers » ou des « pastres » par contrats annuels (de la Saint-Michel à la Mi-Carême) ou pluriannuels (Stouff, 1986, p. 440-441).

Nîmes par *Ermaginum*, a livré du mobilier de qualité dont une statue en marbre. Ces *villae*, toutes situées dans la Crau humide aux abords de la dépression des Baux, feront l'objet de prospections ultérieures. Il convient toutefois de signaler deux sites inédits implantés au cœur de la Crau sèche mais en bordure d'étangs : celui d'Entressen⁵² occupé du I^{er} s. avant J.-C. au IV^e s. après au moins et celui de l'étang des Aulnes. Ce dernier, minutieusement prospecté a livré un mobilier couvrant le I^{er} s. avant J.-C. et tout l'Empire, jusqu'au V^e s.⁵³ Il pourrait correspondre soit à une *villa*, soit à une petite agglomération.

Les limites et les bornes récemment découvertes servaient certainement à délimiter les parcelles louées, puis peut-être acquises. Sur chacun de ces « coussous » était implantée une de ces agglomérations de bergeries et de bâtiments annexes que nous retrouvons en prospection.

Si les productions de fromages, de viande et de cuir n'étaient sûrement pas négligeables, il nous paraît évident que c'est de la laine que l'on devait tirer le profit principal de cet élevage⁵⁴. Nous l'avons placée au centre de nos hypothèses pour expliquer la construction puis l'abandon des bergeries. Or, ni les textes, ni l'épigraphie ne nous livrent, avant le Bas-Empire, la moindre mention concernant la transformation de la laine en tissus ou vêtements à Arles. Un seul fabricant de vêtement est connu dans la région : un certain Q. Aurelius Hermès, *vestiarius italicus*, fut enterré à Nîmes sous le Haut-Empire (*CIL* XII, 3202). On peut certes penser qu'il travaillait la laine de la Crau, mais la Camargue et les Costières sont plus près. En tout cas, l'extrême rareté de la documentation ne plaide guère pour un important artisanat de transformation. Doit-on penser que, comme celle de Tarente⁵⁵, la région

d'Arles était grosse productrice de laine de qualité, mais que la transformation se faisait ailleurs? Un tel commerce d'exportation de laine pourrait être illustré par un bas-relief provenant d'Arles (fig. 28) ; l'on y voit des manutentionnaires sangler un énorme ballot qui pourrait contenir de la laine brute. Il faut toutefois prendre garde à ne pas surestimer les arguments *a silentio* et l'existence d'un atelier impérial de tissage à Arles à la fin du IV^e s. pourrait être un indice d'une tradition plus ancienne⁵⁶.

Reste à déterminer quelle était l'importance réelle de cet élevage ovin. La Crau couvre 55 000 ha, mais seuls 10 000 ha sont encore préservés et accessibles. Le reste est occupé par les cultures irriguées, la base aérienne d'Istres, les dépôts de munitions ou d'ordures. Sur ces 10 000 ha, qui sont loin d'avoir été systématiquement prospectés, soixante-dix-neuf grandes bergeries et vingt-deux bâtiments plus petits ont été repérés. Parmi les quarante-cinq sites dont la durée d'occupation est relativement bien cernée, vingt-quatre ont été utilisés au II^e s., soit plus d'un sur deux. Si l'on extrapole cette proportion à l'ensemble des grands bâtiments, on approche un total minimum d'une quarantaine de bergeries pour 10 000 ha, soit une pour 250 ha. Les deux bergeries fouillées à Nègreiron-Nègrès ont été conçues pour accueillir entre 700 et 900 moutons⁵⁷. Leurs tailles étant toutes du même ordre, les quarante bergeries ont pu abriter ensemble un minimum de 20 000 bêtes. Si la densité des bergeries était partout la même – et rien ne permet de penser le contraire –, la charge pour l'ensemble de la Crau devait avoisiner, et probablement excéder les 100 000 ovins⁵⁸.

Qu'en est-il aux époques postérieures? Louis Stoff estime qu'en 1450, les troupeaux de moutons dépendant de propriétaires arlésiens comprenaient environ 70 000 bêtes. À celles-ci, il convient d'ajouter les troupeaux des autres communautés limitrophes : Salon-de-Provence,

susceptibles d'attirer l'attention, comme le *byrrus canisinus*, le *byrrus nervicus*, le *fibulatorium trevericum*, les manteaux atrébates, etc. cités dans l'Edit du Maximus (*Edictum Diocletiani*, 19, 20-66).

56. *Notitia Dignitatum Occ.* XII, 26-28 (Delmaire, 1989, p. 447).

57. Dans les bergeries modernes, on compte trois brebis au mètre carré. Les bergeries de Nègreiron-Nègrès, du Petit Abondoux et d'Archimbaud mesurent entre 250 et 300 m² et pouvaient donc abriter selon les normes actuelles entre 700 et 900 bêtes. Un total maximum de 1 000 animaux est imposé par les risques d'asphyxie et de panique (Cheylan, Megerle, Resch, 1990, p. 23).

58. Un total supérieur à 100 000 bêtes n'est pas hors de proportion par rapport à ce que l'on connaît pour l'époque romaine : en 8 avant J.-C., l'affranchi C. Caecilius Isodorus, légua 257 000 têtes de petit bétail (Pline, *N.H.*, XXXIII, 134).

52. Des recherches viennent de commencer sur ce site par les soins de R.B. Hitchner de l'université de Dayton (Ohio).

53. On compte notamment : vingt-sept bronzes de Marseille frappés entre 140 et 49 avant J.-C. et quatre PB frappés après 49 ; un PB de Nîmes frappé entre 44 et 42 avant J.-C. ; trois as de Nîmes (20 avant J.-C. – 14 après J.-C.) ; cinq as d'Auguste, Tibère, Claude, Antonin, Commode ; un *antoninianus* de Tetricus ; dix *folles* de Constantin, dix AE de Constans, vingt-quatre AE de Constance II, trois AE de Magnence ; un de Julien ; un de Jovien, deux AE de Valentinien ; six AE de Valens ; quatre AE de Gratien ; deux AE de Magnus Maximus (383-388).

54. Nous faisons plus loin l'hypothèse que les troupeaux de moutons paissant en Crau comptaient au minimum 100 000 bêtes. À raison d'une production annuelle de 2 kg de laine par animal, la production de laine brute pourrait avoir été supérieure à 200 t. La laine perdant au lavage entre 40 et 50 % de son poids (suint, impuretés), la production réelle serait de l'ordre de 100/150 t par an (chiffres de production extraits de Mason, 1967, p. 37 sq.).

55. Morel, 1978, p. 108-110. On remarque en effet que la production de laine de la région d'Arles n'a pas entraîné la production de spécialités

Fos-sur-Mer et Istres. Le total devait probablement dépasser 100 000. Même constatation en 1682 : 71 000 bêtes à laine appartiennent à la population arlésienne, mais ce nombre n'inclut pas les moutons hivernant sur les « cousous » mais appartenant à des propriétaires de la montagne ou à d'autres communes. En 1789, dans les mêmes conditions, le total s'élève à 85 000⁵⁹. En 1828, Villeneuve-Bargemont dénombre 100 000 moutons en Crau; entre 1900 et 1920, le total tourne autour de 150 000. En 1985, après une très forte régression des « coussous » devant les aménagements de Fos-sur-Mer et les cultures irriguées, on compte encore 35 000 moutons sur 13 000 ha (Cheylan, Megerle, Resch, 1990, p. 18).

Si notre estimation d'un minimum de 100 000 moutons est juste, la densité serait de l'ordre de deux bêtes à l'hectare, soit un chiffre comparable à ceux du XX^e s.⁶⁰. Une telle charge de moutons est incompatible avec un estivage local. Si les sources du Moyen Âge attestent que les troupeaux peu nombreux pouvaient passer l'été en Camargue ou sur les rives du Rhône, pour les troupeaux de plus de 500 têtes, la transhumance vers les pâturages de la montagne s'imposait (Stouff, 1986, p. 451-452).

Or la transhumance existe en Italie méridionale depuis le II^e s. avant J.-C. au moins. Certes, Caton n'y fait aucune allusion explicite, mais la loi agraire de 111 avant J.-C. accorde déjà très clairement la liberté et la gratuité de circulation sur les « drailles » (*calles et viae publicae*), définit les modalités d'accès aux terres publiques et privées et les règles d'application de la taxe prélevée sur le bétail transhumant (*scriptura*) (Pasquinucci, 1979, p. 104-105; Corbier, 1991, p. 163-164). Les précisions données par Varron (*R.R.* II, 1, 16; II, 2, 9; III, 19, 1), assurent qu'il s'agissait alors d'une transhumance « ascendante », des plaines d'Apulie, où se situaient les propriétés foncières vers les pâturages d'été dans le Samnium (Corbier, 1991, p. 152 et 162). La liberté de circulation était réservée à des itinéraires bien définis et balisés. Elle n'allait pas sans abus : soit les troupeaux plus ou moins volontairement mal gardés divaguaient et causaient des ravages dans les champs, soit les riverains faisaient subir des vexations, voire des exactions, aux bergers transhumants⁶¹.

59. Baehrel, 1961, p. 642-646. En 1806, Véran compte 265 000 moutons, mais ce chiffre comprend les bêtes appartenant à des propriétaires extérieurs à la commune et semble exagéré.

60. Aujourd'hui la moyenne s'élève à 2,7 moutons à l'hectare (Cheylan, Megerle, Resch, 1990, p. 17-18).

61. Trois inscriptions sont liées à ces problèmes : celle de *Sulmona* (avertissement aux conducteurs de troupeaux), celle de *Saepinum* (conflit

La gestion de la « province » des « *silvae callesque* » (exclusivement italiennes?) fut d'ailleurs confiée jusqu'en 44 de notre ère à des questeurs chargés d'assurer la surveillance de la levée de l'impôt, la police de la transhumance et la sécurité des voies.

La transhumance, en Italie du Sud, était donc très encadrée et organisée. Elle possédait, depuis au moins la fin du II^e s. avant J.-C., ses règles juridiques, techniques (« désaisonnement » des brebis), ses itinéraires et ses pratiques sociales. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ce modèle ait été importé avec des races de moutons, appliqué par des colons italiens au territoire de la colonie d'Arles et développé au cours des siècles suivants. Rappelons d'ailleurs le texte de Pline (*N.H.* XXI, 57) qui évoque « les milliers de moutons venant des régions lointaines paître le thym », formule qui, prise à la lettre, ferait penser, curieusement, à une transhumance inverse.

À l'hypothèse d'une origine de la transhumance remontant à la fin du I^{er} s. avant notre ère, s'oppose certes l'absence de vestige de bergerie ou d'abri de berger de cette époque dans les Alpes. Cet argument ne peut être valablement soutenu. Jusqu'ici rien n'attestait archéologiquement un élevage antique en Crau. Les preuves en viennent de surgir, et en quel nombre ! Peut-on trouver des traces de fréquentation ancienne des alpages malgré les difficultés de prospection inhérentes aux terrains de montagne recouverts d'herbe et à la légèreté des installations estivales ? Y a-t-il, dans la moyenne montagne, des grottes-bergeries occupées dans l'Antiquité ? De nouvelles recherches sont à mettre en œuvre, non seulement en Crau, mais aussi désormais dans les Alpes du Sud⁶².

Otello BADAN
Jean-Pierre BRUN
Gaetan CONGÈS

entre les bergers du fisc et les autorités de la ville vers 170) et celle de *Tifernum-Buca* (interdiction de laisser les troupeaux divaguer).

62. Nous remercions pour leur aide ou leurs informations J.-E. Brochier, Jean Bouttin, Gilles Cheylan, Jean Guyon, Philippe Leveau, Pierre Lieutaghi, Evelyne Pierrot et Didier Pralon. Fouilles et sondages n'auraient pu être réalisés sans le courage et l'ardeur de Cheryl Baker, Claude Blanc, Agnès Calot, Jean-Pierre Dewert, Stéphane Fournier, Robert Hardy, Martine Leguilloux et Luc Severs.

Françoise Laurier, Pascal Lecacheur, Georges Lemaire et Jean Prodhomme nous ont apporté leur concours technique.

M. le Directeur du Conservatoire du littoral et des espaces lacustres et M. le Colonel commandant la Base aérienne d'Istres nous ont aimablement autorisés à fouiller et prospecter sur les terrains dont ils sont gestionnaires.

LEXIQUE

Aiguié (ou eiguié) : dans la Crau, ce terme désigne un trou d'eau.

Coussous (*cursorium*, coussouls) : pâturages ; particulièrement sur de vastes parcelles de la plaine de la Crau dont le sol est formé de galets entre lesquels poussent de l'herbe et du thym.

Draille : la « draio » désigne une voie affectée au passage des troupeaux. Dans les textes latins la draille est désignée par le terme *callis*.

Sagne : plante palustre, sorte de roseau dont les tiges assemblées en gerbe servaient à la confection des toitures.

Tapi : pisé, mortier de terre et de petit cailloux pilonné dans un coffrage de bois amovible.

Tardon : agneau né tardivement, à la fin de l'été.

SOURCES ANTIQUES CONCERNANT LA CRAU

STRABON IV, 1, 7

« Entre Massalia et l'embouchure du Rhône, à quelque cent stades de la mer, s'étend une plaine de forme circulaire dont le diamètre mesure également environ cent stades. On l'appelle la Pierreuse en raison de son aspect particulier. En effet elle est recouverte de pierres grosses comme le poing sous lesquelles pousse un chien-dent qui fournit une abondante pâture au bétail. Au milieu de cette plaine, on trouve de l'eau des sources salées et du sel. Comme le pays qui lui fait suite vers l'intérieur, elle est tout entière exposée au vent et surtout aux rafales du mélamborée, qui est un vent âpre et violent. On prétend que ce vent entraîne ou roule parfois des pierres et qu'il peut de son souffle précipiter des hommes à bas de leur char et les dépouiller de leurs armes et de leurs vêtements. » (traduction Lasserre)

PLINE N.H. XXI, 57

« En tout cas, nous le savons, les Plaines de Pierres dans la province de Narbonnaise, sont aujourd'hui elles aussi remplies de thym. C'est presque leur seul revenu, des milliers de moutons y venant des régions lointaines paître le thym. » (traduction André)

CÉSAIRE D'ARLES, *Testament*

« Du domaine d'*Ancharius*, dont nous avons donné au monastère une petite parcelle, nous avons donc conservé beaucoup. Car nous avons réservé à peu près cent arpents de vignes donnant trois cent muids, tandis que le monastère susdit (n'a reçu que) pour cent muids de terre. Ce que j'ai planté fait quarante muids, et de la vieille vigne nous avons donné à peine trente arpents. Le domaine de *Gallacinus*, le domaine de *Néoclès*, ainsi que le domaine de Gimeaux, avec leurs étangs et marais avec tous leurs droits et confins ; le pâturage de la Crau (*Campo lapideo*), et tous les autres ; le champ du Trébon sur la voie fortifié et tout le reste ; le domaine d'*Ornedum*, le domaine de *Martinas*, le domaine de Sylvéreal, le domaine de *Missianius*, avec tous les pâturages et marais afférents, avec tous leurs droits et confins : tout cela nous l'avons réservé à cette sainte Église pour payer les services des sœurs. » (*Œuvres monastiques* 1, p. 393) (traduction de Vogüé et Courreau)

GRÉGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, IV, 44

« Après cela les trois ducs des Lombards, Amon, Zaban et Rodan firent irruption dans les Gaules. Amon, choisissant la route d'Embrun, arriva jusqu'à la villa Machao sur les territoires d'Avignon que Mummole avait obtenus en don royal et y fixa ses tentes (...) Puis Amon dévasta aussi la province d'Arles et s'avançant jusqu'au champ de pierres lui-même qui avoisine la ville de Marseille, il le dépouilla tant de ses troupeaux que de ses habitants. » (traduction Latouche)

Auteurs de l'illustration

Jean-Marie Gassend, Institut de recherche sur l'architecture antique CNRS : fig. 25, 26.

Chr. Hussy, Service régional de l'archéologie : fig. 4, 19.

M. Lacanau, musée d'Arles : fig. 28.

F. Laurier, Centre archéologique du Var : fig. 2, 6, 16, 20.

J. Prodhomme, Service régional de l'archéologie de Provence-Alpes-Côte d'Azur : fig. 1, 27.

Bibliographie

- ABEL V., AMOURIC H.
1991, *La céramique, l'archéologie et le potier, Études de céramiques à Aubagne et en Provence du XVI^e au XX^e siècle*, Aubagne.
- AMARGIER P.A.
1972, *Cartulaire de Trinquetaille*, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- ANDRÉ J.
1985, *Les noms de plantes dans la Rome antique*, Paris.
- ARCELIN P.
1979, *La céramique modelée au I^{er} siècle avant J.-C. dans les Bouches du Rhône, La vaisselle culinaire autochtone de la conquête à la romanisation. 125 avant J.-C. – règne d'Auguste*, Thèse de 3^e cycle, Aix-en-Provence.
- 1984, Arles, Jardin d'hiver, Emporium massaliote et habitat celto-ligure, *Direction des Antiquités de la région PACA, Notes d'Information et de Liaison*, 6, p. 87-88.
- ARCELIN P., CAYOT A.
1984, Réflexions sur l'abandon de l'agglomération hellénistique de Saint-Blaise, Saint-Mitre-les-Remparts, *Bouches-du-Rhône, RAN*, 17, p. 53-70.
- BMC
Mattingly H.B. (dir.), *Coins of the Roman Empire in the British Museum*, Londres, 1923...
- BAEHREL R.
1961, *Une croissance : la Basse-Provence rurale, fin du XVI^e siècle – 1789*, Paris.
- BAILEY D.
1980, *A Catalogue of the Lamps in the British Museum, II, Roman Lamps made in Italy*, Londres (British Museum Publications).
- BARRUOL G.
1969, *Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule*, Paris, De Boccard (1^{er} suppl. à la RAN).
- BARTHIÉLEMY L.
1882, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la Maison des Baux*, Marseille.
- BASTIEN P., PFLAUM H.G.
1961, La trouvaille de monnaies romaines de Thibouville, Eure, *Gallia*, 19, p. 71-104.
- BENOIT F.
1964, Le développement de la colonie d'Arles et la centuriation de la Crau, *CRAI*, p. 156-169.
- BÉRAUD I., BRUN J.-P., CONGÈS G., GEBARA C., PASQUALINI M.
1985, *Les nécropoles gallo-romaines de Fréjus*, Fréjus, Comité d'animation et d'action culturelle.
- BONIFAY M., PELLETIER J.-P. (collab.)
1983, Éléments d'évolution des céramiques de l'Antiquité tardive à Marseille d'après les fouilles de La Bourse, *RAN*, XVI, p. 285-346.
- BOUBE-PICCOT C.
1980, *Les bronzes antiques du Maroc, III, Les chars et l'attelage*, Tanger.
- BOUCHER S.
1971, *Vienna, Bronzes antiques*, Paris, Éditions des Musées Nationaux.
- BOUCHER S., PERDU G., FEUGÈRE M.
1980, *Bronzes antiques du Musée de la Civilisation Gallo-romaine à Lyon, II, Instrumentum, Aegyptiaca*, Lyon, De Boccard.
- BRENOT C., SIAS A.
1981, *Catalogue du fonds général des Archives de la Ville de Marseille, Marseille, Sicile, Grande-Grèce*, Marseille.
- BROCHIER J.-E., VILLA P., GIACOMARRA M.
1992, Shepherds and Sediments : Geothnoarchaeology of Pastoral Sites, *Journal of Anthropological Archaeology*, 11, p. 47-102.
- BROMBERGER C., IACROIX J., RAULIN H.
1980, *L'architecture rurale française, Provence*, Paris.
- CARRAZÉ F.
1987, *La poterie commune à décor baroque, Saint-Maximin*, 36 p.
- CAVALIER O.
1988, *Le trésor d'Apt*, Avignon, Musée Calvet.
- CÉSAIRE D'ARLES
Œuvres monastiques, I, Œuvres pour les moniales, A. de Vogüe, J. Courreau (éd.), Paris, Cerf, 1988.
- CHEYLAN G., MEGERLE A., RESCH J.
1990, *La Crau, steppe vivante*, Radolfzell.
- CHOUQUER G.
1983, Localisation et extension géographique des cadastres affichés à Orange, in : M. Clavel-Lévêque (éd.), *Cadastres et espace rural*, Paris, CNRS, p. 275-295.
- CHOUQUER G., FAVORY F.
1992, *Les arpenteurs romains, théorie et pratique*, Paris, Errance.
- CHRISTOL M.
1975, Notes d'épigraphie narbonnaise, *Études sur Pézenas et sa région*, VI, p. 3-6.

- CLOTTES J., LEQUÉMENT R., BARRÈRE M., VIDAL M.
1989, Midi-Pyrénées, *Gallia-Informations*, 1, p. 67-183.
- CONGÈS G.
1992, Arles-Nègreiron, *Bilan scientifique de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur*, p. 118-119.
- CONGÈS G., BRUN J.-P., ROTH-CONGÈS A.
1992, L'évolution d'un quartier suburbain d'Arles : l'Esplanade, *Autour de Paul-Albert Février, Provence Historique*, 167-168, p. 119-133.
- CONGÈS G., LEGUILLOUX M., BRIEN-POITEVIN F. (collab.)
1991, Un dépotoir de l'Antiquité tardive dans le quartier de l'Esplanade à Arles, *RAN*, 24, p. 201-234.
- CONSTANS L. A.
1921, *Arles Antique*, Paris, De Boccard.
- CORBIER M.
1991, La transhumance entre le Samnium et l'Apulie : continuités entre l'époque républicaine et l'époque impériale, in : *La romanisation du Samnium aux II^e et I^{er} siècles avant J.-C.*, Naples, Centre J. Bérard, p. 151-176.
- COSTE P.
1986, La transhumance n'est plus éternelle, in : *Histoire et actualité de la transhumance en Provence, Les Alpes de Lumière*, 95-96, p. 6-10.
- COULET N.
1978, Sources et aspects de la transhumance des ovins en Provence au Bas Moyen-Âge, *Le monde alpin et rhodanien*, p. 213-247.
- 1986, Les débuts d'un système XIII-XV^e siècle, in : *Histoire et actualité de la transhumance en Provence, Les Alpes de Lumière*, 95-96, p. 50-55.
- 1988, *Aix en Provence, Espace et relations d'une capitale milieu du XIV^e s. – milieu du XV^e s.*, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- CRAWFORD M.
1974, *Roman Republican Coinage*, Cambridge.
- DARLUC M.
1782-1786, *Histoire naturelle de la Provence*, Avignon, 3 vol.
- DARTON A.
1972, Sigillée claire B de la Vallée du Rhône, *Revue d'Études Ligures*, XXX-VIII, 2, p. 137-189.
- DELMAIRE R.
1989, *Largesses sacrées et Res Privata. L'aerarium impérial et son administration du IV^e au VI^e siècle*, Rome (Coll. EFR, 121).
- DEMOUGEOT E.
1974, Constantin III, l'Empereur d'Arles, *Hommages à André Dupont, Fédération historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon*, Montpellier, p. 83-125 (*Scripta Varia*, Paris, 1988, p. 171-213).
- DONDIN-PAYRE M.
1992, Une table en bronze inscrite d'Arles : hommages publics et pratiques testamentaires chez les notables d'ascendance italienne, *Gallia*, 49, p. 81-87.
- DUPLESSY J.
1988, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI, 987-1793, I, Hugues Capet – Louis XII*, Paris, Maastricht.
- DYSON S.L.
1976, *Cosa : the Utilitarian Pottery*, Rome (Memoirs of the American Academy at Rome, 33).
- Edictum diocletiani*
Giacchero M., *Edictum diocletiani et Collegarum de pretiis rerum venalium*, Gênes, 1974.
- ETTLINGER E., HEDINGER B., HOFFMANN B. et alii
1990, *Conspectus formarum terrae sigillatae italico modo confectae*, Bonn, Habelt.
- FERDIÈRE A.
1988, *Les campagnes en Gaule romaine. Les techniques et les productions rurales en Gaule 52 av. J.-C. – 486 ap. J.-C.*, Paris, Errance.
- FEUGÈRE M.
1981, Découvertes au quartier de Villeneuve, Fréjus (Var), le mobilier métallique et la parure, *Documents d'Archéologie Méridionale*, 4, p. 137-168.
- 1985, *Les fibules en Gaule méridionales de la conquête à la fin du V^e siècle après J.-C.*, Paris, CNRS (12^e suppl. à la RAN).
- GASCOU J.
1992, Aux bornes du territoire de Fréjus ? A propos d'une inscription de Saint-Michel de Valbonne, *Autour de Paul-Albert Février, Provence Historique*, 167-168, p. 55-64.
- GIARD J.-B.
1971-1972, Le monnayage antique de Nîmes, *Bulletin de l'école antique de Nîmes*, p. 47-60.
- GOUDINEAU CHR.
1977, Note sur la céramique commune grise de Vaison-la-Romaine, *RAN*, p. 154-169.
- 1988, Le pastoralisme en Gaule, in : C.R. Whittaker, *Pastoral Economies in Classical Antiquity*, Cambridge, p. 159-170.
- GRENIER A.
1905, La transhumance des troupeaux en Italie et son rôle dans l'histoire romaine, *MEFR*, XXV, p. 293-328.
- GUADAN A.M. DE
1980, *La Moneda Iberica, Catalogo de numismatica iberica e iberoromana*, Madrid.
- HERMET F.
1934, *La Graufesenque*, Paris, Leroux.
- JULLIAN C.
1993, *Histoire de la Gaule*, Paris, Hachette (réédition).